

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

PDZA

Portrait du territoire et des activités agricoles

Diagnostic

Plan d'action



Février 2015

# PDZA

---

## Photo de la page couverture

Terres en culture à Saint-Hilarion, Rang V | Ruralys, 2009

## Où se procurer le document

Le PDZA est disponible au : [www.mrccharlevoix.ca](http://www.mrccharlevoix.ca)

---

La réalisation de la démarche et de ce document a été rendue possible grâce à la collaboration du CLD de la MRC de Charlevoix ainsi qu'au soutien et à la participation financière de la direction régionale de la Capitale-Nationale du MAPAQ.



**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec**



# PDZA

## Présentation du document

**PORTRAIT - partie I**

**PORTRAIT - partie II**

**DIAGNOSTIC**

**PLAN D'ACTION**

**ANNEXE I**

**ANNEXE II**

**ANNEXE III**

**ANNEXE IV**



## **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

### **Coordination, rédaction et cartographie**

Marylène Thibault, aménagiste-adjointe  
**MRC de Charlevoix**

### **Comité de suivi**

Nancy Chabot, agronome et conseillère en développement économique  
**CLD de la MRC de Charlevoix**

Jean Fortin, maire de Baie-Saint-Paul  
**Représentant du Conseil des maires**

Stéphane Lavoie, agronome et conseiller en aménagement du territoire et agroevironnement  
**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)**

Jean-Raphaël Bouchard, président sortant (impliqué dans le comité de décembre 2012 à avril 2014)  
Amélie Tremblay, présidente (impliquée ponctuellement dans le comité depuis octobre 2013)  
Carl Gilbert, vice-président (impliqué dans le comité depuis juin 2014)  
**Syndicat de base de l'UPA de Charlevoix-Ouest**

Pierre Bouffard, aménagiste  
**Fédération régionale de l'UPA, Capitale-Nationale-Côte-Nord**

Mario Duchesne, directeur général  
**Association de mise en valeur de la race bovine Canadienne dans Charlevoix (AVRBC)**

Martin Harvey, agronome  
**Producteur agricole, L'Isle-aux-Coudres**

### **Soutien et révision**

Karine Horvath, directrice générale

Stéphane Chaîné, aménagiste

Michel Mercure, technicien en géomatique

**MRC de Charlevoix**

Nancy Chabot, agronome et conseillère en dév. économique

**CLD de la MRC de Charlevoix**

*Merci également à Lina Racine, secrétaire réceptionniste (2013) et Julien Gravel, stagiaire à la MRC de Charlevoix (printemps 2014) ainsi que le personnel du CLD de la MRC de Charlevoix pour leur contribution à la préparation des consultations publiques.*

*Un merci spécial à Sylvie Germain du CLD de la MRC de Charlevoix pour son aide précieuse dans l'organisation et l'animation des consultations ainsi que pour ses conseils au niveau des communications.*

# CONTENU DU DOCUMENT

## PORTRAIT

### Partie I

1

1. Mise en contexte
2. Présentation du territoire de la MRC de Charlevoix
3. Productions animales, abattage et transformation
4. Productions végétales et utilisation des terres
5. Distribution et mise en marché

### Partie II

86

6. Relève agricole
7. Agrotourisme et tourisme rural
8. Innovation agricole et projets porteurs dans la MRC de Charlevoix
9. Potentiel agricole du territoire
10. Poids économique des activités agricoles
11. Encadrement et réglementation
12. Références

## DIAGNOSTIC

1. Principaux faits saillants du portrait
2. Faits saillants identifiés dans chaque municipalité
3. Diagnostic | Tableau FFOM
4. Enjeux identifiés

## PLAN D'ACTION

## ANNEXES

# PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES | PARTIE I



Février 2015

[ Version finale approuvée par le Conseil des maires de la MRC et le MAPAQ ]



---

**Page couverture**

*Bovins Galloway, La Ferme l'Oiseau Bleu, Baie-Saint-Paul*

Source de la photo : France Dufour

## TABLE DES MATIÈRES - Partie I

1. MISE EN CONTEXTE .....	3
1.1 La démarche .....	3
1.2 Les objectifs de la démarche .....	4
2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX.....	6
2.1 Le territoire agricole de Charlevoix .....	8
<i>Carte du portrait général du territoire agricole / MRC de Charlevoix</i> .....	11
2.2 Les entreprises agricoles .....	12
2.3 Petit portrait des agriculteurs .....	16
3. LES PRODUCTIONS ANIMALES.....	17
<i>Répartition des bâtiments d'élevage de bovins de boucherie dans la MRC</i> .....	20
<i>Répartition des bâtiments d'élevage de bovins laitiers dans la MRC</i> .....	21
<i>Répartition des bâtiments d'élevage de porcs dans la MRC</i> .....	22
<i>Répartition des bâtiments d'élevage de volaille dans la MRC</i> .....	23
<i>Répartition des bâtiments d'élevage de moutons dans la MRC</i> .....	24
<i>Répartition des bâtiments d'élevage d'autres espèces animales dans la MRC</i> .....	25
3.1 Élevages contingentés .....	26
3.2 Production laitière .....	27
3.3 Production bovine .....	31
3.4 Production porcine .....	34
3.5 Production avicole .....	36
3.6 Production ovine .....	40
3.7 Autres productions.....	43
3.8 Abattage des animaux.....	46
3.9 Transformation et agrotransformation .....	51
3.10 Services aux producteurs.....	56
4. LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES .....	57
4.1 Occupation et utilisation du territoire agricole.....	57
<i>Carte des grandes utilisations du territoire agricole / Baie-Saint-Paul</i> .....	62

<i>Carte des grandes utilisations du territoire agricole / Les Éboulements</i> .....	63
<i>Carte des grandes utilisations du territoire agricole / L'Isle-aux-Coudres</i> .....	64
<i>Carte des grandes utilisations du territoire agricole / Saint-Hilarion</i> .....	65
<i>Carte des grandes utilisations du territoire agricole / Saint-Urbain</i> .....	66
4.1.1 <i>Propriétaire ou locataire</i> .....	67
4.2 Productions végétales dans la MRC de Charlevoix.....	69
4.3 Céréales, protéagineux et oléagineux.....	73
4.4 Fourrages.....	75
4.5 Pâturages.....	76
4.6 Horticulture .....	77
4.6.1 <i>Culture maraîchère</i> .....	77
4.6.2 <i>Culture fruitière</i> .....	78
4.6.3 <i>Culture abritée</i> .....	79
4.6.4 <i>Horticulture ornementale en champs</i> .....	80
5. DISTRIBUTION ET MISE EN MARCHÉ .....	82
5.1 Les circuits de proximité.....	83
5.2 Les HRI .....	84

## Liste des tableaux - Partie I

Tableau 1 : Présence de la zone agricole provinciale dans les municipalités de la MRC de Charlevoix .....	9
Tableau 2 : Évolution de l'occupation agricole dans les MRC de la Capitale-Nationale, entre 2007 et 2012 .....	10
Tableau 3 : Évolution du nombre global des entreprises agricoles entre 2004 et 2010 .....	12
Tableau 4 : Revenus des entreprises agricoles dans la MRC de Charlevoix.....	13
Tableau 5 : Revenus totaux liés aux productions animale et végétale dans la MRC de Charlevoix .....	14
Tableau 6 : Strates de revenus des entreprises agricoles dans la MRC de Charlevoix .....	14
Tableau 7 : Évolution du nombre d'unités animales (u.a.) dans la MRC de Charlevoix entre 2004 et 2010 .....	17
Tableau 8 : Évolution du quota laitier dans la MRC de Charlevoix entre 1997 et 2013 .....	28
Tableau 9 : Évolution du cheptel (basé sur les unités animales) de bovins laitiers et portrait actuel du nombre d'entreprises laitières.....	29
Tableau 10 : Évolution du cheptel (u.a.) de bovins de boucherie et portrait actuel du nombre de sites d'élevage .....	32
Tableau 11 : Évolution du cheptel (u.a.) de porcs et portrait actuel des sites d'élevage .....	35
Tableau 12 : Évolution du nombre d'oiseaux (u.a.) et portrait actuel des sites d'élevage .....	38
Tableau 13 : Évolution du cheptel ovin (u.a.) et portrait actuel du nombre de sites d'élevage.....	41
Tableau 14 : Autres types d'élevage dans la MRC de Charlevoix en 2013 .....	44
Tableau 15 : Catégories d'abattoirs provinciaux (A) et espèces animales pouvant y être abattues .....	46
Tableau 16 : Espèces animales abattues dans les abattoirs transitoires ou de proximité situés autour de Baie-Saint-Paul (dans un rayon de 55 km ou moins) .....	47
Tableau 17 : Agrotransformateurs et transformateurs alimentaires dans la MRC de Charlevoix.....	52
Tableau 18 : Transformateurs <sup>1</sup> et agrotransformateurs <sup>2</sup> à Baie-Saint-Paul, 2014 .....	53
Tableau 19 : Transformateurs <sup>1</sup> et agrotransformateurs <sup>2</sup> aux Éboulements, 2014.....	54
Tableau 20 : Transformateurs <sup>1</sup> et agrotransformateurs <sup>2</sup> à L'Isle-aux-Coudres, 2014 .....	54
Tableau 21 : Transformateurs <sup>1</sup> et agrotransformateurs <sup>2</sup> à Saint-Hilarion, 2014.....	54
Tableau 22 : Transformateurs <sup>1</sup> et agrotransformateurs <sup>2</sup> à Saint-Urbain, 2014 .....	55
Tableau 23 : Répartition des superficies occupées par les entreprises agricoles dans la MRC de Charlevoix en 2010 .....	57
Tableau 24 : Répartition des superficies cultivées par les entreprises agricoles dans la MRC de Charlevoix en 2012 .....	58
Tableau 25 : Superficies occupées et secteurs cultivés (en ha) dans la zone agricole en 2010.....	59
Tableau 26 : Évolution des superficies occupées par les exploitations agricoles (en ha) entre 2007 et 2010 .....	60
Tableau 27 : Évolution des superficies cultivées (en ha) entre 2007 et 2010 .....	60
Tableau 28 : Occupation (locataire/propriétaire) des superficies occupées par l'agriculture en 2010.....	68
Tableau 29 : Proportion des producteurs propriétaires de leurs superficies exploitées entre 2004 et 2010.....	68

Tableau 30 : Évolution des productions végétales (ha) dans la MRC de Charlevoix entre 2007 et 2010.....	70
Tableau 31 : Superficies en culture assurée pour chaque production rencontrée entre 2008 et 2012.....	71
Tableau 32 : Évolution des superficies (en hectares) de céréales, protéagineux et oléagineux entre 2007 et 2010.....	73
Tableau 33 : Évolution des superficies de fourrages (en hectares) entre 2007 et 2010 .....	75
Tableau 34 : Évolution des superficies de pâturages (en hectares) entre 2007 et 2010.....	76
Tableau 35 : Évolution des superficies de cultures de légumes (en hectares) entre 2007 et 2010 .....	78
Tableau 36 : Évolution des superficies de cultures de fruits (en hectares) entre 2007 et 2010 .....	79
Tableau 37: Épicerie et boutiques spécialisées (alimentaires) dans la MRC de Charlevoix.....	82
Tableau 38 : Recensement des établissements hôteliers, restaurants et institutions dans Charlevoix.....	84

### Liste des figures - Partie I

Figure 1 - La MRC de Charlevoix .....	6
Figure 2 - La zone agricole provinciale.....	8

## Définitions

**Entreprise agricole** : Aux fins du PDZA, on définit l'entreprise agricole comme une entité enregistrée au Registre des entreprises du Québec ainsi qu'au MAPAQ. Elle peut être possédée par un ou plusieurs propriétaires. Une entreprise agricole peut également être constituée d'un ou de plusieurs sites d'exploitation.

**CLD (Centre local de développement)** : Le centre local de développement de la MRC de Charlevoix est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de favoriser et de développer l'activité économique sur le territoire en offrant des services de soutien technique et financier, d'accompagnement ou de suivi auprès des promoteurs locaux, en faisant la promotion du territoire et en assumant l'animation économique.

**CMQ (Communauté métropolitaine de Québec)** : La CMQ regroupe les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'île D'Orléans et les villes de Québec et Lévis.

**CPTAQ** : Commission de protection du territoire agricole du Québec

**LPTAA** : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

**MRC (Municipalité régionale de comté)** : La MRC de Charlevoix regroupe les municipalités de Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Urbain ainsi que le territoire non organisé Lac-Pikauba.

**Périmètre urbain en vigueur** : Le périmètre urbain (ou périmètre d'urbanisation) correspond aux secteurs déjà urbanisés (construits et occupés) et ceux dans lesquels une municipalité entend implanter de nouveaux secteurs d'expansion urbaine. Les périmètres urbains illustrés sur les cartes du PDZA correspondent aux périmètres urbains en vigueur en date de juillet 2014. Ils seront appelés à être modifiés dans les deux années à venir avec la révision des règlements de zonage municipaux suite à l'entrée en vigueur prochaine du schéma d'aménagement et de développement révisé.

**PFNL (Produits forestiers non ligneux)** : Les produits forestiers non ligneux (PFNL) proviennent d'espèces végétales indigènes ou naturalisées, cultivées ou récoltées en forêt naturelle ou en plantation. Ils se définissent comme des produits ou des sous-produits des végétaux forestiers, autres que la matière ligneuse (fibre) destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon. (Biopterre.com) Parmi les PFNL, on retrouve notamment les champignons, le sirop d'érable, le ginseng, etc.

**SADR (Schéma d'aménagement et de développement révisé)** : Le SADR est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires (source : MAMOT).

**Site d'exploitation agricole ou site d'élevage** : Aux fins du PDZA, le site d'exploitation agricole représente chacun des sites d'élevage ou des fermes possédés par une entreprise. On retrouve cette situation plus fréquemment dans la production porcine et avicole où une même entreprise exploite plus d'un site. Habituellement, ces sites d'élevage portent tous le même nom d'entreprise.

**Unité animale (u.a.)** : L'unité animale correspond au nombre d'animaux équivalant à un bovin adulte en ce qui concerne le rejet d'azote (MDDELCC).

### Liste des abréviations

<b>CECC</b>	Centre d'études collégiales en Charlevoix
<b>CLD</b>	Centre local de développement
<b>CPTAQ</b>	Commission de protection du territoire agricole du Québec
<b>CRÉ</b>	Conférence régionale des élus
<b>LPTAA</b>	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
<b>MAMOT</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>MDDELCC</b>	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>MERN</b>	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
<b>OBV-CM</b>	Organisme de bassin versant Charlevoix-Montmorency
<b>PDE</b>	Plan directeur de l'eau
<b>PDZA</b>	Plan de développement de la zone agricole
<b>PFNL</b>	Produits forestiers non ligneux
<b>REA</b>	Règlement sur les exploitations agricoles
<b>SAD</b>	Schéma d'aménagement et de développement
<b>SADR</b>	Schéma d'aménagement et de développement révisé
<b>UPA</b>	Union des producteurs agricoles

## 1. MISE EN CONTEXTE

Charlevoix est reconnu pour ses grands espaces, ses paysages et sa gastronomie. Le développement de produits agroalimentaires raffinés et distinctifs, d'élevages particuliers et de kiosques à la ferme est le maillon fort de l'activité agrotouristique de la région. Ainsi, on y découvre une agriculture variée, adaptée au territoire, que l'on souhaite voir protégée. C'est d'ailleurs dans Charlevoix qu'est née la première appellation réservée reconnue au Québec : l'Indication géographique protégée (IGP) - Agneau de Charlevoix.

Mais Charlevoix, c'est aussi un territoire agricole cultivé, entretenu et habité par près de 200 producteurs. On y retrouve plus d'une centaine de fermes dont la plupart font une agriculture dite «conventionnelle». Les productions laitières, bovines, porcines, ovines et de volaille occupent le territoire agricole cultivé et contribuent à une part économique importante des villes et des villages.

Le plan de développement agricole a permis ainsi de mettre en lumière plusieurs facettes de l'activité agricole dans la MRC de Charlevoix et d'offrir un portrait à jour de la situation. La démarche a également favorisé un rapprochement entre différents acteurs qui interviennent au niveau des activités ou du territoire agricole afin de permettre un meilleur dialogue et une compréhension plus adéquate des enjeux. Ensemble, des pistes d'actions ont été dégagées. Elles seront mises en œuvre au courant des prochaines années dans le but de dynamiser et de mettre en valeur le territoire agricole au bénéfice de tous.

### 1.1 La démarche

C'est à la suite de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) par le Conseil des maires de la MRC de Charlevoix et à la tenue de consultations publiques que la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) s'est avérée indispensable. Le milieu prenait alors conscience que le portrait et les enjeux entourant la zone agricole et sa mise en valeur devaient être davantage approfondis et qu'une concertation entre les acteurs devait être améliorée. Peu de temps après, en regard d'un bilan positif de huit premiers projets pilotes de PDZA réalisés au Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) annonçait un nouveau programme financier pour accompagner les MRC.

Le PDZA de la MRC de Charlevoix s'inscrit donc dans ce contexte. La démarche résulte d'une proposition de projet soumis au MAPAQ à l'été 2012 et dont les objectifs et les buts recherchés vous sont présentés ci-dessous. La démarche est construite autour de **quatre grandes étapes : un portrait du territoire agricole et des activités agricoles, un diagnostic, une vision et un plan d'action**. Le portrait et le diagnostic permettent d'une part d'approfondir les connaissances concernant le territoire et les activités agricoles. D'autre part, ils soulèvent les besoins ou les problématiques dans la production, la transformation et la mise en marché et mettent en valeur les forces et les faiblesses. La vision et le plan d'action orientent et précisent les actions à entreprendre pour répondre aux enjeux ressortis tout au long de la démarche et favoriser ainsi un dynamisme parmi les acteurs impliqués dans la mise en valeur de la zone agricole.

Comparativement à d'autres régions du Québec qui possèdent de grands secteurs agricoles, plusieurs des productions présentes sur le territoire de la MRC de Charlevoix sont de taille modeste. Elles sont fortement orientées vers les fourrages et les pâturages, en complément à des productions majoritairement d'élevage. Dans Charlevoix, la forêt est omniprésente. Nos terres à très bons potentiels agricoles sont plus limitées. C'est pourquoi nous nous sommes particulièrement attardés aux secteurs agricoles situés à l'intérieur de la zone agricole provinciale. Malgré ce fait, plusieurs des données disponibles couvrent l'ensemble du territoire municipalisé de la MRC de Charlevoix, dont Petite-Rivière-Saint-François où l'on ne retrouve pas de territoire agricole protégé ainsi que les secteurs boisés. Ces derniers peuvent offrir des potentiels intéressants de développement notamment avec les PFNL.

En somme, le but de la démarche était de documenter et d'illustrer d'une part la situation actuelle de la zone agricole et des activités agricoles. Mais surtout, nous souhaitons partager le maximum d'information utilisée et cartographiée dans le cadre de la démarche du PDZA. Cette information, nous l'espérons, devrait être utile pour aider au développement et à l'établissement de projets agricoles dans la MRC et pour alimenter les acteurs du milieu dans leurs prises de décision.

Au final, la réalisation du PDZA de la MRC de Charlevoix aura pris 19 mois (soit de décembre 2012 à juillet 2014). L'élaboration de cette démarche a été soutenue financièrement par la direction régionale de la Capitale-Nationale du MAPAQ et elle a bénéficié d'une étroite collaboration de divers partenaires.

## 1.2 Les objectifs de la démarche

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) s'inscrit dans une volonté de mettre en valeur la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles sur le territoire de la MRC.

Les objectifs généraux du PDZA sont :

- Assurer le développement et la pérennité des activités agricoles
- Atténuer les pressions de l'urbanisation
- Favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire

Les objectifs spécifiques, relatifs aux particularités de la MRC, sont :

- Actualiser la compréhension des enjeux de la zone agricole et des activités agricoles
- Accroître et diversifier les entreprises agricoles et leurs produits
- Stimuler le développement d'activités agricoles et agroforestières novatrices et durables en lien avec les particularités du territoire
- Mobiliser les acteurs autour d'une même vision de développement du territoire agricole
- Orienter une utilisation variée et dynamique du territoire agricole et agroforestier de la MRC de Charlevoix
- Assurer une occupation de la zone agricole par des usages agricoles et forestiers et une viabilité économique de certains milieux agricoles en perte de vitalité
- Valoriser le potentiel agricole de L'Isle-aux-Coudres

**Note au lecteur** : Étant donné que le PDZA suit la réalisation du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), vous retrouverez à l'intérieur du présent rapport un résumé de quelques données générales (territoire de la MRC, démographie, économie, etc.). Si vous souhaitez en connaître davantage et avoir un portrait global du territoire, de la population et des enjeux dans la MRC, nous vous invitons à consulter le SADR, disponible sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : <http://www.mrc-charlevoix.com/> (sous l'onglet Aménagement du territoire).

Le portrait de l'agriculture réalisé dans le cadre du PDZA utilise ainsi les données disponibles les plus à jour. La divergence qui pourrait être remarquée entre les données inscrites au PDZA et celles au SADR provient du fait que la source des données n'est pas la même. Dans le cadre de la réalisation du SADR, les données statistiques utilisées pour le portrait agricole proviennent de Statistique Canada. Grâce à l'entente liant la MRC de Charlevoix et le MAPAQ pour l'élaboration du PDZA, des données statistiques plus précises provenant de l'enregistrement des exploitations agricoles nous ont été fournies. Dans le but de compléter le portrait, des données provenant de Statistique Canada et d'autres sources ont également été utilisées.

Dans le but de rendre la lecture et la compréhension plus facile et agréable, plusieurs cartes complètent le document. Malheureusement, la taille du document peut rendre difficile la lecture de certains détails. L'ensemble des cartes a été réalisé à partir de données géomatiques, soit des données géographiques qui sont géoréférencées sur le territoire. Il est donc possible d'obtenir de l'information précise pour un secteur visé. Nous vous invitons à nous contacter la MRC de Charlevoix pour plus d'informations.

*Paysage agricole de Baie-Saint-Paul, ferme Barjo*



source : Groupe Relève agricole de Charlevoix  
photo : Cathy Chenard

## 2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

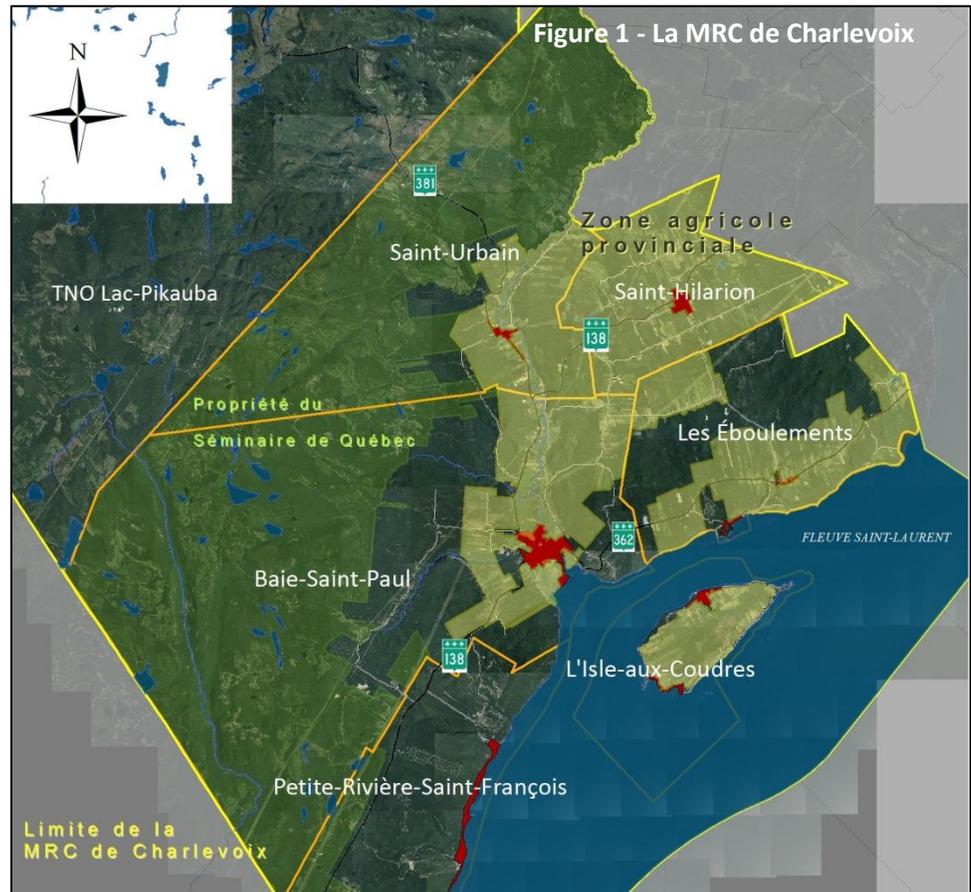
Avec ses 390 000 hectares (3 900 km<sup>2</sup>) et sa population estimée à 13 338 habitants, la MRC de Charlevoix est un territoire étendu d'une densité peu élevée. La population se concentre à l'intérieur de **six (6) municipalités** soit: Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres, Saint-Hilarion, Saint-Urbain et Petite-Rivière-Saint-François.

Baie-Saint-Paul, avec plus de 7 000 résidents permanents constitue le pôle commercial, de services et d'emplois.

La présence de l'île-aux-Coudres est une particularité pour la MRC. Ce territoire se distingue du reste de la MRC en raison de son sol (formation géologique des Appalaches), de sa topographie relativement plane et de la présence constante du fleuve.

La MRC de Charlevoix se compose également d'un territoire non organisé (TNO) appelé TNO Lac-Pikauba. Ce dernier se situe dans la partie nord de la MRC. C'est à l'intérieur de cette importante zone forestière que se trouve le Parc national des Grands-Jardins et la liaison vers la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le territoire de la MRC de Charlevoix possède également une autre particularité; il est occupé par une immense propriété privée. La propriété du Séminaire de Québec couvre une grande partie des municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain. Ce secteur, hors de la zone agricole, est particulièrement utilisé pour l'exploitation forestière et la récréation. On y pratique des activités de villégiature, de chasse et de pêche.

Les municipalités de la MRC de Charlevoix voisinent celles de la MRC de Charlevoix-Est (au nord-est) et de La Côte-de-Beaupré (au sud-ouest). Ces trois MRC ont la particularité d'être bordées par le Fleuve. Par contre, les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est partagent davantage de similitudes au niveau de leur territoire et de leur économie : une faible densité de population, la présence d'un pôle d'emplois et de services régional (La Malbaie/Clermont dans l'Est et Baie-Saint-Paul dans l'Ouest) et son territoire étendu et varié (astroblème).



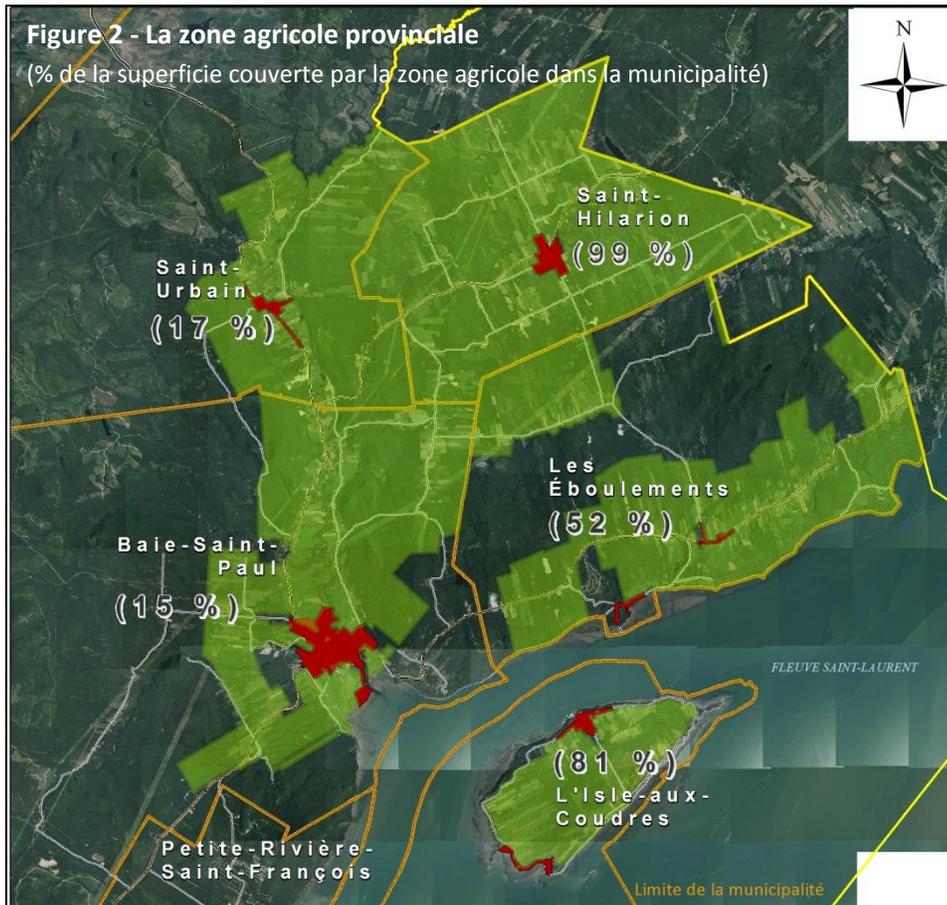
La région a ainsi été modelée par l'impact d'un météorite suivi de périodes de glaciation. Ce sont ces phénomènes qui ont permis la formation des vallées du Gouffre et Malbaie ainsi que celle de plateaux favorables aux activités agricoles. La diversité du territoire fait en sorte qu'on y retrouve également plusieurs types de sols et une variation parfois importante de la température du secteur à l'autre, selon que l'on se trouve en bordure du fleuve, en surplomb ou protégé des vents.

Hormis l'axe important de la route régionale 381 qui permet de relier la MRC à celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le territoire des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est est traversé par deux autres voies de transport majeures : la route nationale 138 et la route provinciale 362. La **route 138** est l'une des plus anciennes routes du pays. Elle permet la liaison entre les régions de Montréal, Québec et la Côte-Nord. Elle est la **voie de transit pour le transport** et le camionnage. Ainsi, à partir de Baie-Saint-Paul, il est possible de rejoindre Québec en une heure. La **route 362** est plutôt utilisée pour la **circulation locale et touristique**. Le camionnage de transit y est interdit; seuls les camions utilisés pour le transport local y sont autorisés. Cette voie traverse le cœur de plusieurs villages, borde souvent le fleuve et offre des vues saisissantes sur le fleuve, la Côte-du-Sud et L'Isle-aux-Coudres.

Finalement, la région est également desservie par la **voie ferrée** qui relie la municipalité de Clermont à la Ville de Québec en passant par le quai commercial de Pointe-au-Pic. Quelques villes et villages de la région (La Malbaie, Saint-Irénée, Les Éboulements/Saint-Joseph-de-la-Rive, Baie-Saint-Paul et Petite-Rivière-Saint-François) sont traversés par le chemin de fer et desservis depuis peu par une navette ferroviaire saisonnière. Actuellement, la voie ferrée est utilisée uniquement à des fins touristiques ou de transport de passagers (train touristique du Massif, navette ferroviaire). Le quai de Pointe-au-Pic est le seul **quai de transbordement** dans la région. La municipalité des Éboulements (St-Joseph-de-la-Rive) possède également un quai maritime en activité qui offre un service de traversier quotidien avec L'Isle-aux-Coudres. La forte affluence en période estivale et les retards occasionnels provoqués par le mauvais temps ou par une urgence médicale peuvent cependant représenter des contraintes pour le transport de marchandises.



## 2.1 Le territoire agricole de Charlevoix



La **zone agricole provinciale** désigne le territoire qui est soumis à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA, 1978). Dans la MRC de Charlevoix, cette zone a été reconnue à l'intérieur du décret du 19 juin 1981 puis révisée en 1991. Ainsi, depuis 1981, dans le but de protéger le potentiel et le développement de l'agriculture de la zone, tous les usages non agricoles (résidentiel, commercial, industriel) doivent obtenir préalablement une autorisation ou faire une déclaration auprès de la Commission de la protection du territoire

agricole du Québec (CPTAQ). Toutefois, la loi reconnaît certains droits acquis qui permettent à des propriétaires non producteurs de faire des usages autres qu'agricoles.

Dans la MRC de Charlevoix, la **zone agricole couvre une superficie de près de 34 000 hectares (340 km<sup>2</sup>)**, ce qui équivaut à environ 9% de l'ensemble du territoire. Cependant, en considérant le territoire municipalisé de la MRC (en excluant le TNO Lac-Pikauba), la proportion de la zone agricole représente plutôt **26% du territoire habité**. Certaines municipalités comme Les Éboulements, L'Isle-aux-Coudres et Saint-Hilarion ont plus de 50% de leur territoire en zone agricole.

En comparaison avec la MRC de Charlevoix-Est, la zone agricole dans la MRC voisine couvre près de **20 000 hectares**, soit l'équivalent de 9% de l'ensemble de son territoire également. Si l'on regarde la **proportion qu'occupe la zone agricole à l'intérieur des zones municipalisées** (en excluant les TNO), la proportion augmente à **16 %**.

Tableau 1 : Présence de la zone agricole provinciale dans les municipalités de la MRC de Charlevoix

Municipalités	Superficie de la zone agricole (ha) en 2012	Pourcentage du territoire municipal occupé par la zone agricole (tel qu'illustré à la figure 2)	Répartition de la zone agricole entre les municipalités de la MRC
Baie-Saint-Paul	8 089	15 %	24 %
Les Éboulements	8 027	52 %	24 %
L'Isle-aux-Coudres	2 391	81 %	7 %
Saint-Hilarion	9 925	99 %	29 %
Saint-Urbain	5 540	17 %	16 %
Petite-Rivière-Saint-François	0	0 %	0 %
MRC de Charlevoix	<b>33 973</b>	<b>26 %</b>	<b>100 %</b>
MRC de Charlevoix-Est	<b>19 975</b>	<b>16 %</b>	- - -

Source : CPTAQ, septembre 2013 (données telles qu'elles se présentaient au 31 mars 2012)

Dans la MRC de Charlevoix, un peu plus de **12 700 hectares sont actuellement occupés par des entreprises agricoles<sup>1</sup>** à l'intérieur de la zone agricole, ce qui représente une **occupation agricole d'environ 38 %**. Cette occupation représente en fait la superficie des propriétés agricoles en exploitation enregistrées au MAPAQ. Celle-ci englobe les terres cultivées sur la propriété, les terres en friche, les boisés de ferme, les plantations forestières et les autres superficies non cultivées (ex. : cours, bâtiments, marais, chemin de ferme, etc.). Dans la MRC de Charlevoix-Est, le territoire occupé par les entreprises agricoles représente une superficie de 9 155 hectares<sup>2</sup>, soit 46 % de la zone agricole provinciale.

Des 12 700 hectares occupés par des entreprises agricoles, ce sont près de 6 500 hectares qui servent aux cultures. Ainsi, **dans la MRC de Charlevoix, 19% de la zone agricole sert aux cultures**. À titre de comparaison, dans la MRC de Charlevoix-Est, la proportion du territoire cultivé est de 20 %, soit 3 900 hectares<sup>3</sup>.

Le tableau de la page suivante compare l'occupation de la zone agricole dans les différentes MRC de la Capitale-Nationale durant les cinq dernières années.

<sup>1</sup> Source : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010

<sup>2</sup> *Idem*

<sup>3</sup> *Idem*

Tableau 2 : Évolution de l'occupation agricole dans les MRC de la Capitale-Nationale, entre 2007 et 2012

Municipalité régionale de comté (MRC)	Superficie occupée par les entreprises agricoles (ha)		% de la zone agricole occupée par les entreprises		Tendance Occupation agricole 2007-2012	Nombre d'entreprises agricoles enregistrées		Superficie moyenne occupée par ces entreprises
	2007	2012	2007	2012		2007	2012	
	MRC de Charlevoix	12 385	12 679	36 %		37 %	↑	
MRC de Charlevoix-Est	9 067	8 546	46 %	43 %	↓	74	68	126 ha
MRC La Côte-de-Beaupré	8 245	8 578	34 %	36 %	↑	87	85	101 ha
MRC La Jacques-Cartier	4 261	6 417	69 %	100 %	↑↑	40	38	169 ha
MRC L'île-d'Orléans	13 187	13 545	71 %	73 %	↑	180	182	74 ha
MRC de Portneuf	61 863	57 413	58 %	54 %	↓	445	423	136 ha

Source : Rapports annuels 2007-2008 et 2011-2012, CPTAQ. L'année 2007 a été choisie comme année de comparaison parce que les données géographiques ont été jugées plus justes. La CPTAQ utilise le système géomatique GIPTAAQ pour extraire ses données géographiques depuis 2007. Auparavant, les données provenaient de l'Institut de la statistique du Québec.

Il est à noter que des irrégularités ont été constatées entre certaines données de la CPTAQ et du MAPAQ.

Ainsi, **une grande partie du territoire agricole de notre MRC est boisée**. On peut évaluer la superficie des secteurs forestiers à plus de 20 000 hectares (plus de 62% de la zone agricole), soit une grande part des 21 000 hectares non occupés par l'agriculture en plus des boisés de ferme. Nos zones forestières se composent majoritairement d'une forêt naturelle. Par contre, **on retrouve plusieurs secteurs de plantations**. Celles-ci ont été réalisées en grande partie dans les années '70, période où des subventions permettaient aux propriétaires de reboiser des terres agricoles qui leur semblaient non productives ou qui étaient à l'abandon. On retrouve des plantations un peu partout sur le territoire, mais Saint-Hilarion, Les Éboulements et Saint-Urbain en ont en plus forte concentration. Ces secteurs reboisés sont visibles sur la carte de la page suivante.

**La forêt de Charlevoix se compose également d'érablières**. Quoique peu présentes, on retrouve néanmoins de petits massifs d'érables à sucre sur certains versants (principalement à Baie-Saint-Paul et à Petite-Rivière-Saint-François). Quelques massifs sont aussi présents sur L'Isle-aux-Coudres et en bordure du fleuve aux Éboulements. La section 9.8 - *Produits forestiers non ligneux et agroforesterie* contient une carte illustrant les secteurs au potentiel acéricole identifiés par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN).

Entre les secteurs cultivés et les zones boisées, **des espaces en friches sont observables**. Il n'existe pas de cartographie précise sur la répartition et l'état d'avancement des friches dans la MRC. Cependant, dans le cadre du PDZA, une étude a été réalisée à l'été 2013 dans le but d'améliorer le portrait de la zone agricole, d'identifier des terres à l'abandon et de qualifier l'état d'avancement de certains secteurs en friche. La section 9.6 - *Secteurs à l'abandon, disponibilité et potentiels de secteurs agricoles* contient les résultats de ces premières visites.

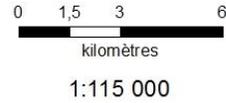
Finalement, une partie de la zone agricole est occupée par des infrastructures (réseaux électriques) ou par des éléments naturels tels les lacs, les rivières et les milieux humides.

### Portrait général du territoire agricole

MRC de Charlevoix

#### Légende

- Zone agricole provinciale
  - Terres en culture, *Financière agricole*
  - Terres dont l'utilisation est inconnue (en friche, en culture ou autres)
  - Plantations cartographiées par le MRN
  - Zone forestière cartographiée par le MRN
  - Périmètre urbain en vigueur
  - Limite municipale
  - Limite MRC
- } *Quatrième inventaire écoforestier*



## 2.2 Les entreprises agricoles

On retrouve **123 entreprises agricoles** dans la MRC de Charlevoix (2010) administrées par un peu plus de 130 producteurs et productrices. De ce nombre, 89% sont membres de l'UPA, soit 117 producteurs<sup>4</sup>. Pour la même période, on en dénombre près de 70 producteurs sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est. **Parmi eux, 85% se consacrent à l'élevage d'animaux** et à la production végétale servant à l'alimentation de leur troupeau et à la vente. **L'agriculture dans la MRC de Charlevoix en est une principalement d'élevage, et ce depuis longtemps.**

Le nombre d'entreprises agricoles présentes est relativement stable depuis 2004. Cependant, on remarque au cours des cinq dernières années une baisse qui s'explique principalement par la fermeture de quelques fermes laitières et bovines. Cependant, au niveau du territoire agricole, celui-ci demeure toujours aussi utilisé. Ainsi, malgré la perte de quelques exploitations, les superficies en culture demeurent stables, voir elles ont connu une légère augmentation au courant des dernières années.

Autrement, il faut remonter au milieu des années 1990 pour constater la baisse importante du nombre total de nos exploitations. En effet, la MRC comptait 323 fermes en 1981. De 1981 à 1996, un déclin rapide (-50,5%) s'est amorcé passant de 323 à 160 exploitations agricoles<sup>5</sup>. Ce déclin s'est ralenti par la suite. Sur la base d'observations et contrairement à d'autres régions agricoles, on remarquerait ici que **la fermeture d'entreprises entraîne la plupart du temps la réutilisation des terres pour l'agriculture mais l'abandon des bâtiments qui demeurent inexploités pour des utilisations agricoles.** La perte d'entreprises agricoles entre 1996 et 2004, fut de l'ordre de 21%. Entre 2004 à 2010, cette perte fut de 2%.

Tableau 3 : Évolution du nombre global des entreprises agricoles entre 2004 et 2010

MUNICIPALITÉS	2004	2007	2010	ÉVOLUTION 2004-2010
Baie-Saint-Paul	40	45	44	↑ + 4
Saint-Urbain	19	18	20	↑ +1
Saint-Hilarion	33	32	31	↓ - 2
Les Éboulements	29	26	25	↓ - 4
L'Isle-aux-Coudres	5	5	3	↓ - 2
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>126</b>	<b>126</b>	<b>123</b>	<b>↓ - 3</b>

Source: MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010

<sup>4</sup> Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale - Côte-Nord, Rapport d'activité 2013-2014, page 3.

<sup>5</sup> Syndicat de base de l'UPA de Charlevoix-Ouest, 1999, Document sans titre (*Portrait des activités agricoles*), p.222

Cette tendance à la baisse observée depuis 2007 a été remarquée également pour l'ensemble des MRC de la région administrative de la Capitale-Nationale (03), à l'exception de la MRC L'île-d'Orléans (voir tableau 2, présenté précédemment).

Malgré un nombre d'entreprises en légère diminution entre 2004 et 2010, le total des revenus a connu une croissance (à l'exception des entreprises de Baie-Saint-Paul qui ont connu une baisse de l'ensemble de leurs revenus, et ce malgré un nombre de fermes à la hausse). Le revenu moyen des fermes de la MRC (257 772 \$), en 2010, est d'ailleurs plus élevé que celui des fermes de La Côte-de-Beaupré<sup>6</sup> et se rapproche du revenu moyen des entreprises agricoles pour l'ensemble de la CMQ<sup>7</sup>. Ce dernier était de 270 908 \$ en 2010 tandis que celui de la MRC de Côte-de-Beaupré était de 125 530 \$. Cependant, il est difficile de dire de quelle façon se fait la répartition de la richesse entre les producteurs. Le tableau ci-dessous présente les revenus totaux pour chaque municipalité en 2010.

Tableau 4 : Revenus des entreprises agricoles dans la MRC de Charlevoix

	Nombre d'entreprises		Revenus totaux (\$)	Évolution Revenus totaux	Revenu moyen (\$) des entreprises
	2010	2004-2010	2010	2004-2010	2010
Baie-Saint-Paul	44	↑	4 508 378	- 8,5 %	102 463
Saint-Urbain	20	↑	6 873 838	+ 45,6 %	343 692
Saint-Hilarion	31	↓	13 318 356	+ 9,2 %	429 624
Les Éboulements L'Isle-aux-Coudres	28	↓	6 677 679	+ 5,4 %	238 489
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>123</b>	<b>↓</b>	<b>31 705 932</b>	<b>+ 9,8 %</b>	<b>257 772</b>

Source: MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010

Les disparités de revenus semblent s'expliquer beaucoup par la présence ou non de fermes agricoles importantes dans une municipalité. **Saint-Hilarion** se démarque ainsi avec des revenus totaux deux fois plus élevés qu'ailleurs. **On y retrouve d'ailleurs une concentration de «grandes fermes»**, soit une part importante des exploitations porcines et des élevages de volailles du territoire. Avec les entreprises laitières, les fermes porcines et avicoles représentent les exploitations les plus importantes sur notre territoire (en terme de nombre de bêtes et de revenu).

De son côté, Baie-Saint-Paul recense le revenu total, toutes productions confondues, le plus faible dans la MRC. Cela peut s'expliquer d'une part par le fait que **Baie-Saint-Paul regroupe un grand nombre de petites entreprises de moins de 50 000 \$** (64% des exploitations de cette catégorie) et aussi par le fait que ce nombre est en augmentation depuis 2004 (voir tableau 6). Aussi par le fait qu'elle a perdu deux entreprises avec

<sup>6</sup> Aucune donnée récente n'était disponible au MAPAQ pour la MRC de Charlevoix-Est.

<sup>7</sup> La CMQ regroupe les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'île-D'Orléans et les villes de Québec et Lévis.

d'importants revenus entre 2004 et 2010. Baie-Saint-Paul ne compte pas non plus d'entreprises avicoles sur son territoire.

Si l'on décortique les informations concernant les revenus (2010), on constate d'ailleurs que **les revenus des fermes de production animale sont de beaucoup supérieurs à ceux encaissés par les fermes de production végétale**. Ces revenus sont près de 8 fois plus importants. Le revenu moyen des fermes de production animale est d'ailleurs plus élevé que le revenu moyen de l'ensemble des fermes : 270 117 \$<sup>8</sup> comparativement à 257 772 \$. Le tableau suivant illustre les revenus totaux des productions animales et végétales pour chaque municipalité de la MRC de Charlevoix. *Des tableaux plus complets peuvent être consultés à l'annexe I.*

**Tableau 5 : Revenus totaux liés aux productions animale et végétale dans la MRC de Charlevoix**

MUNICIPALITÉ	Revenu des productions animales (\$)		Revenu des productions végétales (\$)	
	2010	Évolution 2004-2010	2010	Évolution 2004-2010
Baie-Saint-Paul	4 052 556	- 5,1 %	455 822	- 30,3 %
Saint-Urbain	6 412 753	+ 36,3 %	461 086	+ 2 831,6 %
Saint-Hilarion	13 017 791	+ 9,3 %	300 565	+ 5,0 %
Les Éboulements L'Isle-aux-Coudres	4 436 537	+ 33,3 %	2 241 142	- 5,4 %
MRC de Charlevoix	28 092 155	+ 12,5 %	3 613 778	- 7,2 %

Source des données: MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010

**Tableau 6 : Strates de revenus des entreprises agricoles dans la MRC de Charlevoix**

MUNICIPALITÉ	Nombre d'entreprises par strates de revenu:						TOTAL des entreprises
	Moins de 50 000 \$		50 000 à < 250 000 \$		250 000 \$ et plus		
	2010	Tendance 2004-2010	2010	Tendance 2004-2010	2010	Tendance 2004-2010	
Baie-Saint-Paul	28	↑	9	stable	7	↓	44
Saint-Urbain	10	↑	3	↓	7	↑	20
Saint-Hilarion	9	↑	11	↑	11	↓	31
Les Éboulements L'Isle-aux-Coudres	9	↓	10	↓	9	↑	28
MRC de Charlevoix	56	↑	34	↓	33	↓	123

Source des données: MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010

<sup>8</sup> Résultat basé sur la présence de 104 entreprises agricoles avec une production animale, *Productions animales MAPAQ 2010*.

En 2010, **près de la moitié (46 %) des entreprises agricoles de la MRC était dans la strate des revenus de moins de 50 000\$**. Le reste était équitablement partagé entre la strate de revenus 50 000 à 250 000\$ (28 % des fermes) et le groupe des fermes avec un revenu supérieur à 250 000 \$ (27 % des fermes).

Si l'on compare avec les MRC voisines, situés à l'intérieur de la CMQ<sup>9</sup>, on constate que cette répartition est sensiblement la même. **En 2010, la proportion de petites fermes (avec un revenu inférieur à 50 000\$) pour l'ensemble de CMQ était de 45%**. Cette part variait de 35% (MRC L'île-D'Orléans) à 56% (agglomération de Québec). Plus près de nous, la MRC La Côte-de-Beaupré affichait une proportion de petites fermes de l'ordre de 54%. Dans cette MRC, la tendance 2004-2010 concernant la présence de petites fermes était stable.

**Note :** Aux fins de comparaison, ce sont les données de la CMQ qui ont été utilisées dans le présent document puisqu'elles correspondent à la même période de recensement (2004-2007-2010), ce qui n'est pas le cas pour les données inscrites au PDZA de la MRC de Charlevoix-Est.

#### FAITS MARQUANTS :

- **L'agriculture dans la MRC de Charlevoix en est une principalement d'élevage**, et ce depuis longtemps.
- **Près de la moitié (46%) des entreprises agricoles de la MRC sont de petites entreprises** (de moins de 50 000\$). Cette tendance est similaire à celle rencontrée dans l'ensemble de la CMQ (45%).
- On remarque des disparités importantes dans le revenu moyen des entreprises notamment entre ceux de Baie-Saint-Paul (102 463 \$) et de Saint-Hilarion (429 624 \$).
- Baie-Saint-Paul est occupée majoritairement par de petites entreprises agricoles (64%) et cette tendance est à la hausse.
- **Saint-Urbain et Baie-Saint-Paul ont connu une augmentation de leur nombre d'entreprises agricoles entre 2004 et 2010**. Pour Saint-Urbain, cette augmentation s'est accompagnée d'une hausse importante du revenu total des entreprises agricoles.

<sup>9</sup> La CMQ regroupe les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'île D'Orléans et les villes de Québec et Lévis.

### 2.3 Petit portrait des agriculteurs

**L'âge moyen des agriculteurs dans la MRC était de 50,5 ans** en 2011. Comparativement à 2006, cela représente une hausse de 4%. En effet, l'âge moyen était alors de 48,6 ans. Sans surprise, on constate que c'est le groupe des «55 ans et plus» qui a connu la fluctuation la plus importante. Cependant, **comparativement à la province de Québec, la MRC fait bonne figure avec une proportion un peu plus faible des producteurs âgés de 55 ans et plus** (38% comparativement à 40% pour la province) **et une part un peu plus importante de jeunes agriculteurs** (12% comparativement à 11 % pour la province)<sup>10</sup>.

Selon Statistique Canada, c'est à Saint-Hilarion que l'on retrouverait la moyenne d'âge la plus basse. Le groupe des «moins de 35 ans» représente une part intéressante de ces exploitants (20%). Les 54 ans et moins représentent ainsi 70% des producteurs, ce qui est plus important que dans la MRC où cette part est de 65 %.

Depuis 2004, **le nombre de producteurs qui pensent vendre à court terme a pratiquement doublé**. Ils sont passés de sept (7) producteurs pensant vendre d'ici 5 ans à 13 en 2010. Malheureusement, **la relève prévue ne suit pas la tendance**. Auparavant (2004), les producteurs pensant vendre déclaraient avoir une possibilité d'environ cinq (5) relèves. En 2010, ils déclaraient n'avoir plus qu'une seule relève pour leur entreprise<sup>11</sup>. Plusieurs entreprises agricoles n'ont probablement aucune relève prévue. La section 6 - *Relève agricole* présente un portrait de la relève dans Charlevoix.

#### FAITS MARQUANTS :

- La part de jeunes agriculteurs (âgés de moins de 35 ans) dans la MRC est légèrement au-dessus de celle retrouvée dans la province. Elle était de 12% dans la MRC comparativement à 11% pour la province en 2011.
- C'est à Saint-Hilarion que l'on retrouve la plus forte part de producteurs de *54 ans et moins*, soit 70% des producteurs de la municipalité comparativement à 65% pour la MRC.
- **La relève prévue est moins importante qu'auparavant**. Actuellement, plusieurs entreprises agricoles n'ont aucune ou une seule relève prévue.

<sup>10</sup> Sources des données : Statistique Canada, Recensement 2011

<sup>11</sup> MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010

### 3. LES PRODUCTIONS ANIMALES

À partir des années '60, l'agriculture de Charlevoix s'est tranquillement modernisée pour en arriver à celle d'aujourd'hui: une part importante d'entreprises de grandes productions animales qui cohabitent avec de petits producteurs se spécialisant pour la plupart dans la production et la transformation de produits de créneau. **Ainsi, les entreprises de production animale<sup>12</sup> de la MRC se répartissent de la façon suivante : bovin de boucherie (37%), laitier (22%), porcin (15%), avicole<sup>13</sup> (12%), ovin (10%) et autres (4%).** Quoique plusieurs fermes se soient tournées vers un seul type de production, il demeure qu'une part relativement importante des entreprises agricoles ont différents animaux à la ferme. En effet, **environ 35% des fermes ont différents types d'animaux<sup>14</sup>**. Cependant, pour plusieurs, il s'agit d'un ou de quelques chevaux et de poulets destinés plutôt à des fins personnelles ou de loisirs. Parmi les élevages «mixtes», on retrouve le plus souvent les élevages combinés de bœufs et de moutons ou de porcs et de bœufs.

Les données du MAPAQ indiquent aussi que **14% des entreprises de productions animales répartissent leurs élevages sur plus d'un site d'exploitation**. Ce phénomène est observable particulièrement dans le secteur du porc et de la volaille. Le tableau ci-dessous dresse le portrait de l'évolution des principales productions animales sur l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix entre 2004 et 2010.

Tableau 7 : Évolution du nombre d'unités animales (u.a.) dans la MRC de Charlevoix entre 2004 et 2010

ANNÉE / TYPE DE PRODUCTION	2004 (u.a.)	2007 (u.a.)	2010 (u.a.)	ÉVOLUTION 2004-2010 (u.a.)	ÉVOLUTION 2004-2010 (nbr. entreprises)
Bovins laitiers	1 716	1 470	1 617	↓ - 99	↓ - 2
Bovins de boucherie	1 838	1 824	1 570	↓ - 268	↓ - 15
Porcs	5 539	5 821	6 107	↑ + 568	↓ - 7
Volailles <sup>1</sup>	1 133	1 503	1 463	↑ + 330	↓ - 1
Ovins	291	373	331	↑ +40	stable
<b>TOTAL<sup>2</sup></b>	10 517	10 991	11 088	↑ + 571	↓ - 25

Source des informations au tableau : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010 et Centre de services agricoles de Saint-Hilarion (en ce qui concerne les données sur le nombre d'entreprises).

<sup>12</sup> Résultats exprimés en fonction du nombre des entreprises avec élevage(s) présents dans la MRC et non pas en fonction des unités animales qu'on y retrouve. Les données sur les chevaux ont été exclues du calcul.

<sup>13</sup> Les exploitations avicoles peuvent être réparties en trois parts soit la production de poulet/dinde (55%), la production d'autres volailles (27%) et la production d'œufs de consommation (18%).

<sup>14</sup> MAPAQ, Direction régionale de la Capitale-Nationale (S. Lavoie), Données de 2010 actualisées par la MRC de Charlevoix.

Tableau précédent - Note 1: Dans le tableau, la volaille n'inclut ici que les producteurs de poulets, dindes et œufs.

Tableau précédent - Note 2: Le résultat total ne tient pas compte des «Autres élevages» puisque nous n'avons pas obtenu les données pour cette catégorie.

À la lecture du tableau précédent, on remarque que malgré la baisse du nombre d'exploitations enregistrées entre 2004 et 2010 dans les secteurs de «grandes productions», la production de porcs et de volaille a connu une tendance positive durant la même période.

**L'unité animale** est une unité de mesure utilisée notamment pour le calcul des distances séparatrices (*distance à respecter notamment entre une exploitation agricole et les résidences ou les zones urbaines environnantes dans le but d'améliorer la cohabitation en zone rurale liée notamment aux odeurs*). Aux fins du calcul, une unité animale correspond à une bête ou à un groupe d'animaux dont le poids est égal ou supérieur à 500 kg. Ainsi, une vache, un taureau ou un cheval représentent chacun une unité animale.

Par exemple, dans le secteur porcin, une unité animale équivaut à cinq (5) porcs. Dans la volaille, on obtient une unité animale avec 250 poulets à griller ou 125 poules ou coqs. À titre d'exemple, l'augmentation de 568 u.a. dans le porc au tableau précédent équivaut à près de 3 000 animaux. L'augmentation de 330 u.a. de volailles représente une hausse se situant entre 41 000 et 82 000 nouveaux oiseaux. L'annexe I présente le tableau complet des correspondances des unités animales par type d'animaux.

**Étant donné que quelques fermes ont cessé leurs activités dans les dernières années, particulièrement dans le secteur bovin et laitier, il nous importait de dresser le portrait des exploitations agricoles le plus à jour.** Par ailleurs, ces productions ont aussi connu l'arrivée de nouveaux élevages qui ont contribué à la diversification de nos productions. Pensons ici aux vaches laitières Canadienne et aux bovins Galloway.

En conséquence, **le constat général actuel** (2010 à aujourd'hui) **des exploitations agricoles** est le suivant :

- Nous connaissons encore des **pertes au niveau des exploitations de production laitière et bovine** (de boucherie).
- Depuis 2010, la **situation est stable pour le porc et la volaille** qui conservent un nombre relativement similaire d'entreprises en place.
- La **situation est relativement stable dans le secteur ovin** avec un nombre de producteurs et un cheptel global en légère hausse.

Il a été malheureusement impossible de dresser un constat, pour l'élevage de chevaux et les «autres élevages», les données des années antérieures sont manquantes ou imprécises. Heureusement, la réalisation du portrait actuel nous servira de référence pour suivre l'évolution de ces cheptels dans les années futures. Les données pour ces élevages et pour l'ensemble des élevages de la MRC peuvent être consultées dans les pages suivantes qui exposent un portrait plus détaillé des productions.

#### FAITS MARQUANTS :

- La **proportion des entreprises agricoles** dans les secteurs d'élevage est la suivante : **bovin de boucherie (37%)**, **laitier (22%)**, **porc (15%)**, **volaille et œufs (12%)**, **ovin (10%)** et **autres (4%)**.
- Cependant, la **part des sites d'exploitations** (parce que dans certains secteurs agricoles, une entreprise exploite plusieurs sites ou fermes) est un peu différente, soit : **sites d'élevage bovin (31%)**, **sites d'élevage porcin (25%)**, **sites de production laitière (17%)**, **sites de production avicole - poulets/dindes, autres volailles et œufs (14%)**, **sites d'élevage de moutons (8%)** et **sites d'une production «autre» (5%)**.
- Les **entreprises laitières sont en diminution** lente, mais constante depuis 2004.
- Le **secteur bovin a connu une baisse importante** entre 2004 et 2010 en nombre d'exploitations et nombre d'unités animales.
- Le **secteur ovin est relativement stable au niveau du nombre d'exploitations. Le cheptel ovin a connu une hausse entre 2004 et 2010.**
- Le **secteur du porc** a connu des périodes difficiles liées à une conjoncture économique défavorable dans les dernières années. **Le nombre d'exploitations a connu une baisse importante entre 2004 et 2010.** Cependant, durant cette période, **le cheptel total présent dans la région augmentait. Dans les dernières années, la situation est somme toute positive** avec un nombre stable des fermes en place.
- **Le secteur avicole est relativement stable depuis 10 ans.** Il a connu une légère baisse au niveau des exploitations en place, mais une croissance du nombre de la volaille.

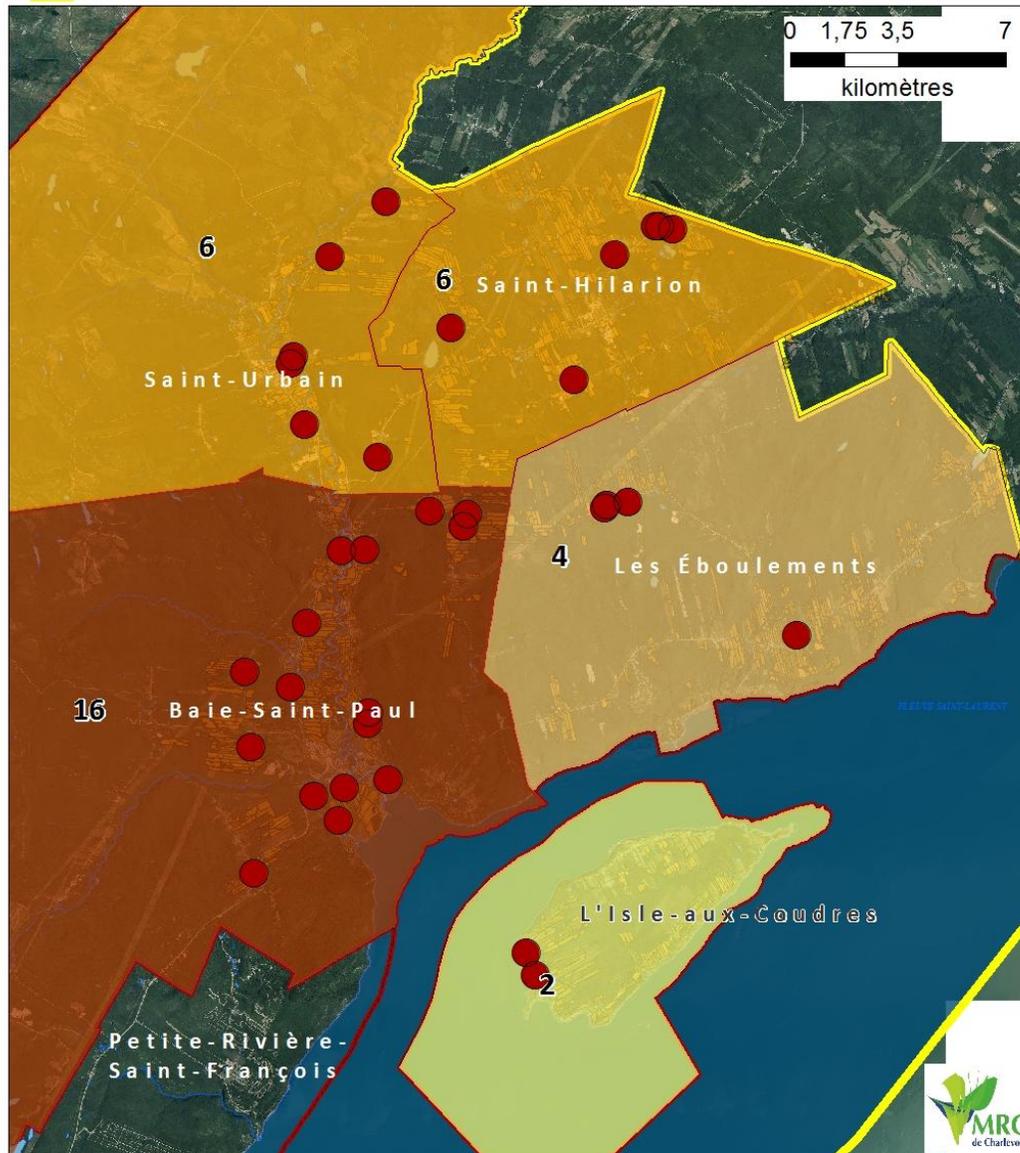
### Répartition des sites d'élevage (fermes) sur le territoire de la MRC de Charlevoix

#### Bovins de boucherie

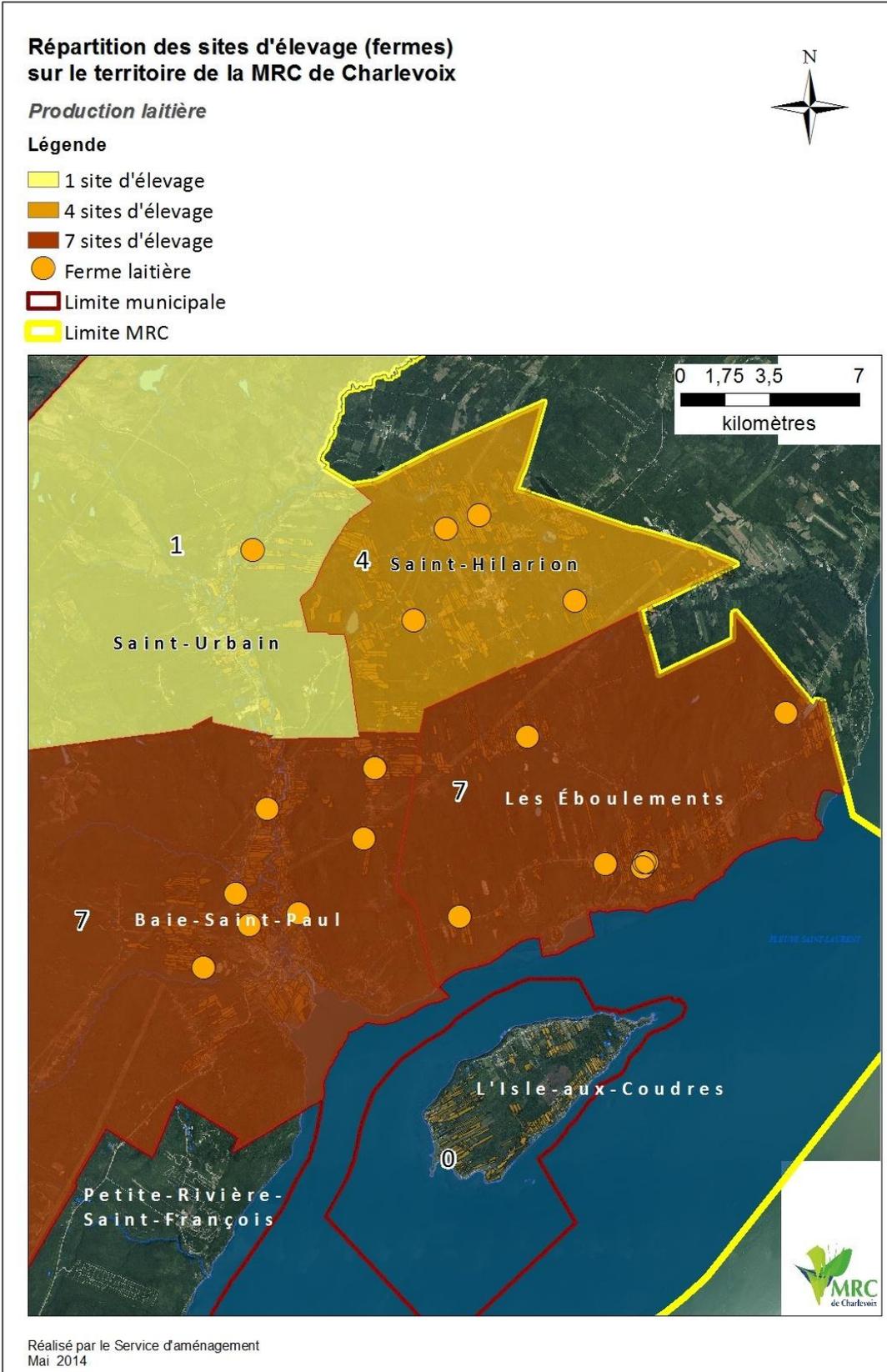
#### Légende

- 2 sites d'élevage
- 4 sites d'élevage
- 6 sites d'élevage
- 16 sites d'élevage
- Ferme bovine
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Dans la production bovine, plusieurs fermes ont un petit troupeau. Ainsi, un nombre élevé de troupeaux dans une municipalité ne représente pas nécessairement un nombre élevé de bêtes.  
 Par exemple, on retrouve seulement deux élevages à L'Isle-aux-Coudres mais ils font partie des fermes bovines d'importance (entre 50 et 100 unités animales) dans la MRC.



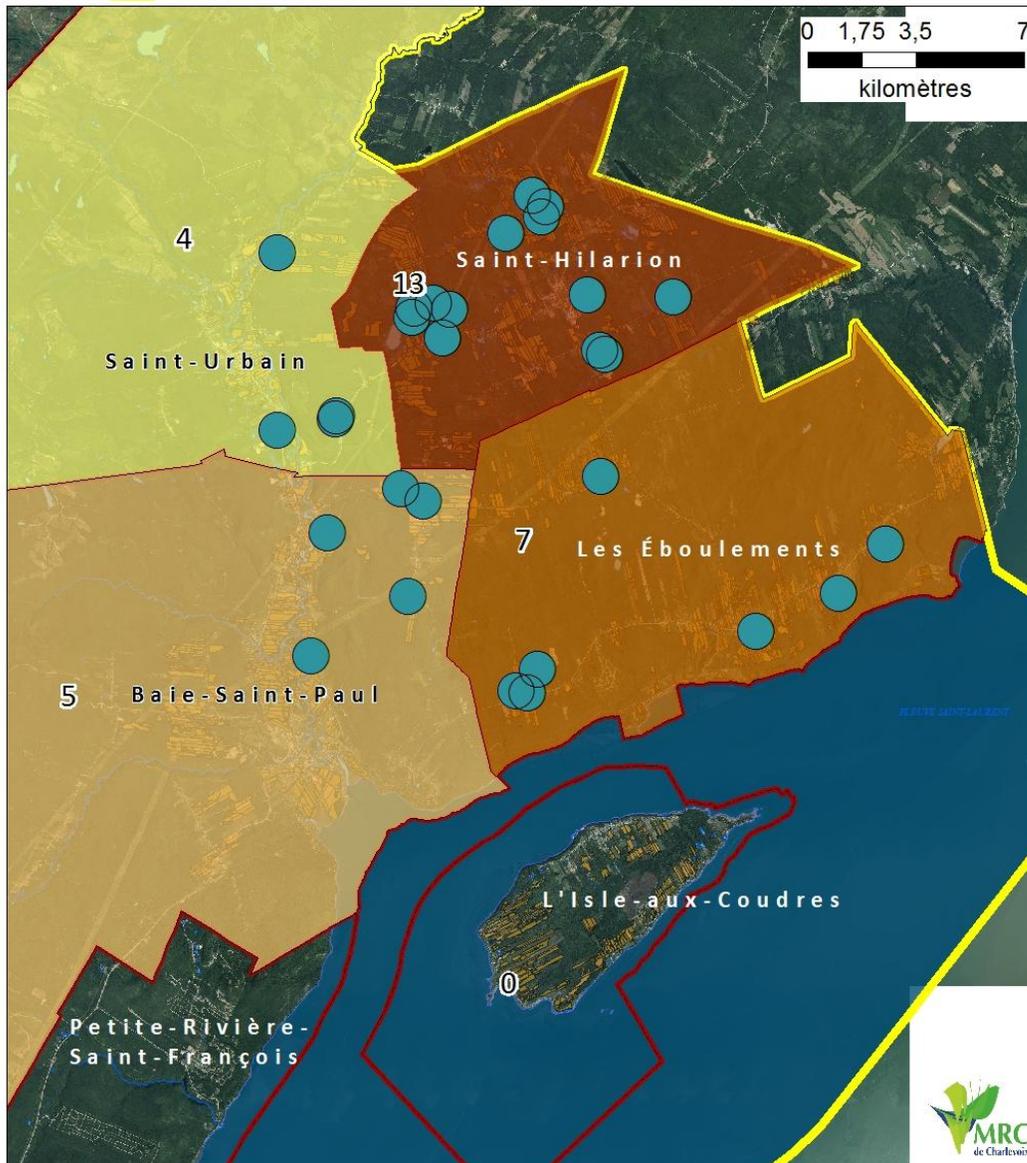
Réalisé par le Service d'aménagement  
 Mai 2014



### Répartition des sites d'élevage (fermes) sur le territoire de la MRC de Charlevoix

#### Production porcine

- Légende**
- 4 sites d'élevage
  - 5 sites d'élevage
  - 7 sites d'élevage
  - 13 sites d'élevage
  - Ferme porcine
  - Limite municipale
  - Limite MRC



Réalisé par le Service d'aménagement  
Mai 2014

## Répartition des sites d'élevage (fermes) sur le territoire de la MRC de Charlevoix

### Production de volaille (poulet et oeuf)

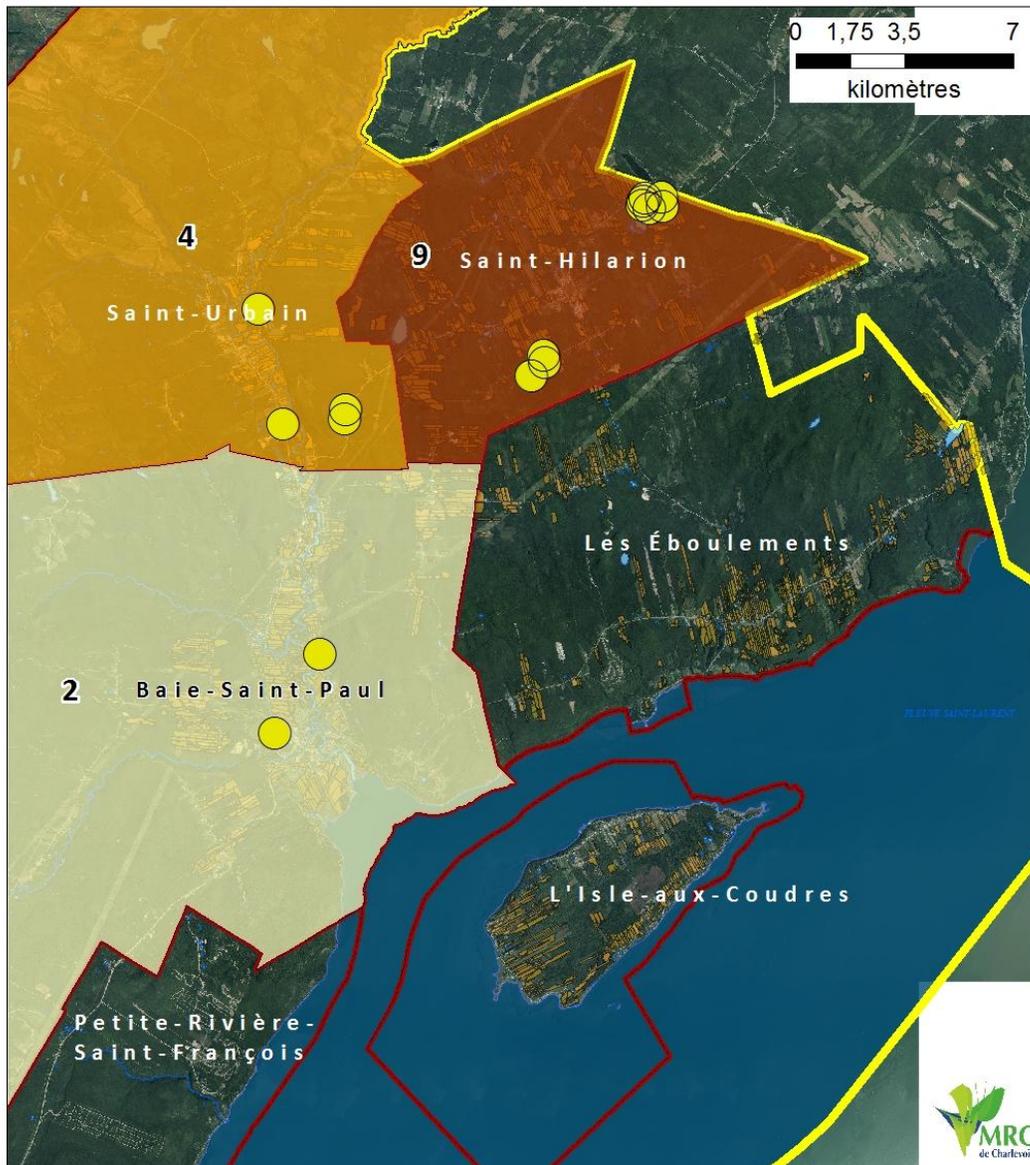
#### Légende

- 2 sites d'élevage
- 4 sites d'élevage
- 9 sites d'élevage
- Ferme avicole
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Parmi les sites d'élevage de volaille, on retrouve un seul site de production d'oeufs de consommation détenant un quota. Il se situe à Saint-Hilarion. Le deuxième site de production d'oeufs (sans quota) se situe à Saint-Urbain.

\* Les sites de Baie-Saint-Paul sont des lieux estivaux d'élevage.

Il est à noter que les élevages de canards et d'autres volailles (cailles, faisans, etc.) font partis de la carte "Autres élevages".



Réalisé par le Service d'aménagement  
Mai 2014

## Répartition des sites d'élevage (fermes) sur le territoire de la MRC de Charlevoix

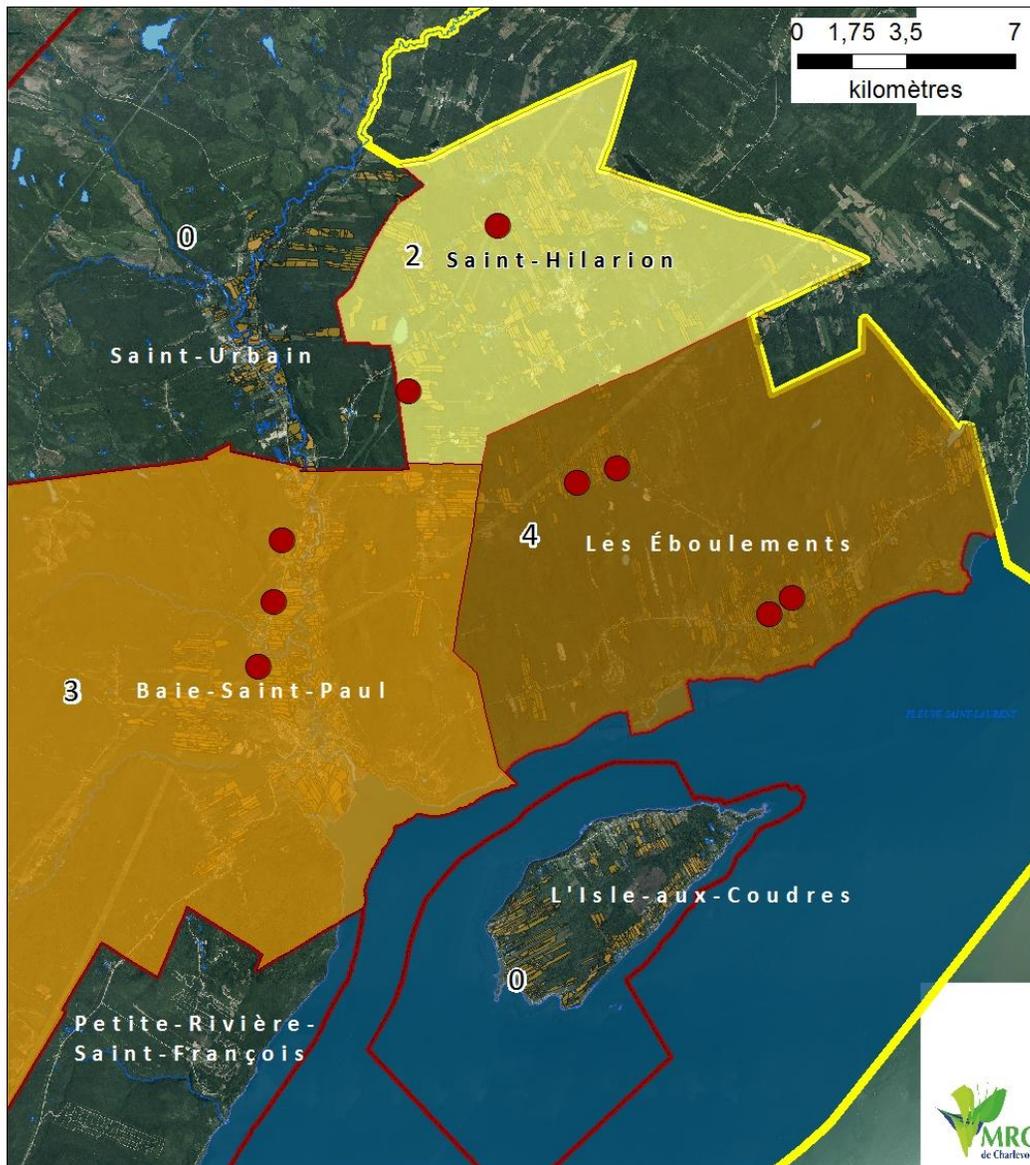
*Production ovine (agneau, brebis laitière, reproduction)*



### Légende

- 2 sites d'élevage
- 3 sites d'élevage
- 4 sites d'élevage
- Ferme ovine
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : On retrouve trois élevages d' "Agneau de Charlevoix" (IGP) parmi les neuf recensés. Ces élevages sont situés dans les municipalités des Éboulements et de Saint-Hilarion.



Réalisé par le Service d'aménagement  
Mai 2014

### Répartition des sites d'élevage (fermes) sur le territoire de la MRC de Charlevoix

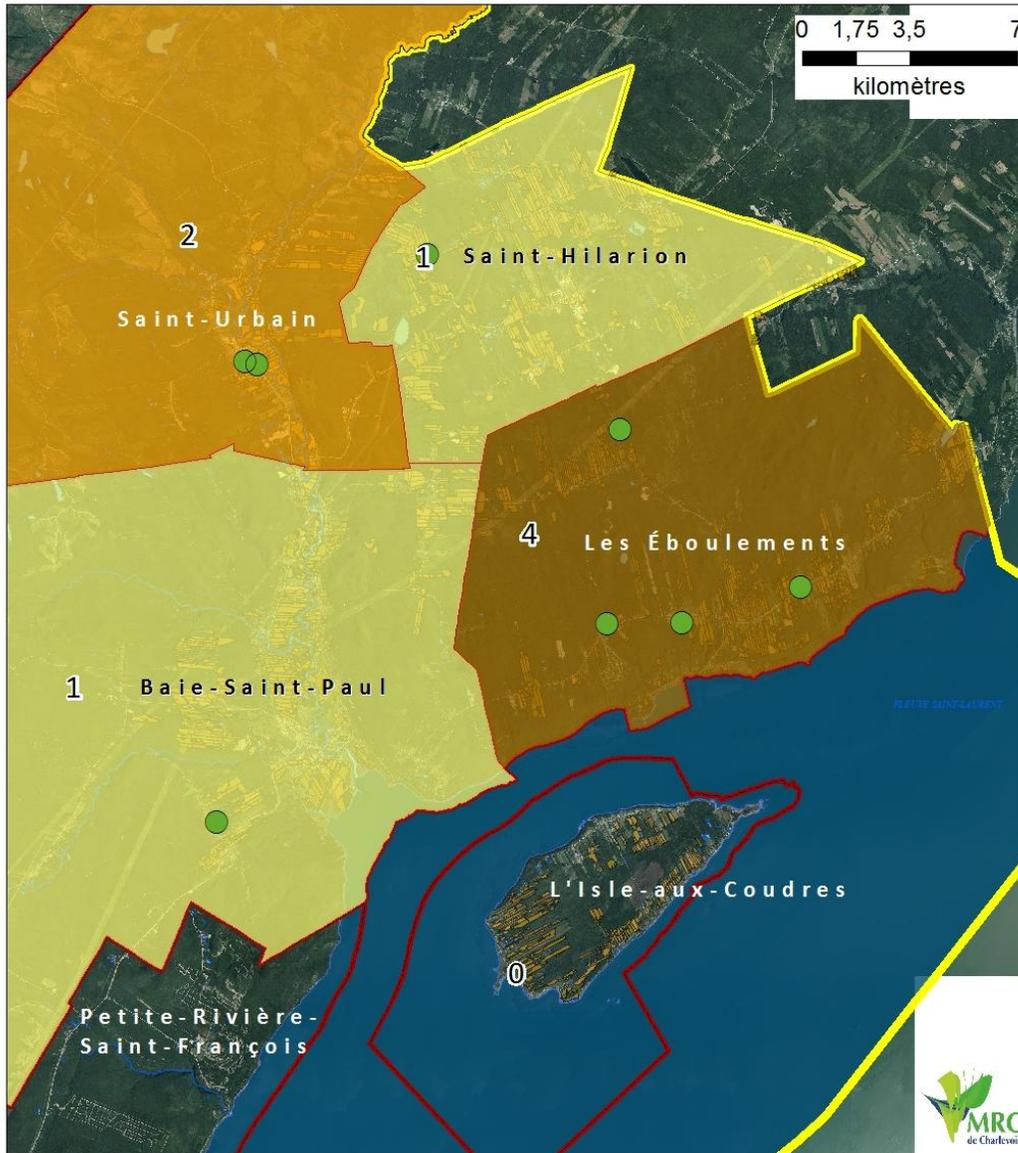
#### Autres productions

#### Légende

- 1 site d'élevage
- 2 sites d'élevage
- 4 sites d'élevage
- Ferme
- Limite municipale
- Limite MRC

Les "autres productions" présentes sur le territoire sont très variées. Ainsi, on retrouve les élevages suivants :

- canard
- émeu
- chevreau
- alpaga
- petite volaille / volaille de chasse (caille, faisan, etc.)
- poisson d'élevage (3 sites exploités par 2 piscicultures qui se situent aux Éboulements)



Réalisé par le Service d'aménagement  
Mai 2014



**FAITS MARQUANTS SUR LA DISTRIBUTION DES PRODUCTIONS ANIMALES :**

- **Près du tiers** de l'ensemble des sites d'exploitation (d'élevage) **se situe dans la vallée du Gouffre** (Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain).
- On retrouve des **élevages de bovins de boucherie** dans l'ensemble des municipalités.
- Les **élevages de bovins laitiers** sont présents dans quatre des cinq municipalités agricoles (il n'y a pas de vaches laitières à L'Isle-aux-Coudres).
- La majorité des **élevages de porcs et de volailles «conventionnels»** sont implantés à Saint-Hilarion.
- À la lecture des cartes, on constate aux Éboulements et à Saint-Hilarion la présence d'un site d'exploitation porcin implanté à moins d'un kilomètre du périmètre urbain (village). Cette proximité pourrait susciter des problématiques au niveau de la cohabitation avec le milieu urbanisé et limiter la consolidation et le développement de ces entreprises en place.
- **Deux seuls sites d'élevages sont présents sur L'Isle-aux-Coudres.** Dans les deux cas, il s'agit de troupeaux de bovins de boucherie.

**3.1 Élevages contingentés**

Au Québec, plusieurs productions animales sont régies par un système de quotas. Ces systèmes de gestion des approvisionnements ont été établis dans les années '70 pour contrer l'instabilité des prix, l'incertitude de l'offre et les fluctuations des revenus des producteurs. Pour les productions régies par quotas, leur mise en marché se fait de façon commune. De plus, les producteurs sont assurés d'un revenu en fonction du quota qu'ils possèdent, mais en contrepartie, ils ne peuvent produire au-delà de leur quota. Ainsi, on dit de ces productions qu'elles sont sous gestion de l'offre. Dans la province, les productions sous quota sont le lait, la volaille (poulet et dindon), les œufs de consommation et d'incubation.

**Dans la MRC de Charlevoix, les entreprises sous contingentement (possédant des quotas de production) se retrouvent dans le secteur laitier, dans l'élevage du poulet de chair et dans la production d'œufs de consommation.** La rareté des quotas et le coût élevé de certains d'entre eux restreignent le développement de nouvelles productions dans ces secteurs et font en sorte qu'il peut devenir difficile de démarrer ou de conserver nos entreprises existantes, particulièrement dans le secteur laitier.

### 3.2 Production laitière

Étant donné que la production laitière est une production contingentée, le producteur laitier doit posséder un quota et transiger avec la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) pour produire et vendre son lait. Dans le secteur laitier, le quota possédé équivaut à un droit de produire quotidiennement une quantité définie de kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) et **au Québec, l'achat d'un kilogramme de matière grasse coûte 25 000\$**. Par exemple, une vache laitière de type Holstein produit 1 kg de matière grasse par jour. Ainsi, un producteur dont l'entreprise possède 25 vaches Holstein en production a un quota de lait équivalant à une production de 25 kg de matière grasse par jour, ce qui représente un montant de 625 000 \$.

Pour bien comprendre la valeur globale d'une entreprise laitière, à la valeur du quota calculé ci-dessus on ajoute la valeur des animaux, du fond de terre, des bâtiments agricoles, de la machinerie et de l'équipement. Dans le cas où personne n'est intéressé à acheter le quota d'une ferme qui se démantèle, celui-ci est racheté par la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) où il sera mis à la disposition des autres producteurs de partout au Québec. La demande des producteurs laitiers québécois est forte actuellement pour l'augmentation du quota. **En 2013, au Québec, la moyenne d'offre d'achat de quotas était 24,9 fois plus élevée que la moyenne d'offre de ventes<sup>15</sup>** (en hausse comparativement à 2012 qui était de 19,6 fois plus élevée). On comprend que la valeur élevée des entreprises et la rareté du quota rendent difficile la reprise d'une ferme laitière, ce qui est préoccupant étant donné la diminution du nombre d'entreprises laitières observées ici. Ces conditions peuvent également affecter le développement de filières particulières, comme celle de la vache laitière Canadienne.

**Pour aider à la relève et au démarrage de fermes laitières, la FPLQ administre deux programmes.** Le *Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières* octroie annuellement 15 prêts d'un maximum de 12 kilogrammes de matière grasse (MG) par jour (note : Pour se qualifier, le jeune producteur doit avoir notamment sa prime à l'établissement de la Financière agricole). Le *Programme d'aide à la relève*, quant à lui, offre la possibilité d'obtenir un prêt maximal de 5 kilogrammes de MG par jour. Pour y avoir droit le jeune producteur doit avoir moins de 36 ans, détenir 50% des parts de l'entreprise et avoir comme principale occupation la production laitière. Le quota de ce programme est donné grâce à une réserve qui est autosuffisante, ce qui signifie qu'un quota peut être donné lorsqu'une « ancienne relève » remet son quota<sup>16</sup>.

Dans la MRC de Charlevoix, entre 2004 et 2010, deux (2) entreprises laitières ont cessé leurs activités. Cependant, depuis 2010, c'est deux (2) autres fermes laitières qui ont fermé, ce qui porte le total à 20 productions laitières<sup>17</sup> en activité à l'hiver 2013. **Avec la perte prévue de deux nouvelles fermes dans les prochains mois, le total de fermes laitières dans la MRC de Charlevoix sera vraisemblablement de 18 fermes à l'été 2014.** Cette situation est très préoccupante, d'autant plus que Charlevoix se démarque pour ses produits de créneau et du terroir, dont les fromages fins développés avec le lait des races Jersey et

<sup>15</sup> Rapport annuel 2013, Fédération des producteurs de lait du Québec, p. 18.

<sup>16</sup> *Idem*, p.16 et communications avec M. Létourneau, FPLQ (courriels - mai 2014).

<sup>17</sup> Fédération des producteurs de lait du Québec, Mme Lyne Côté, Décembre 2013.

Canadienne. La fermeture de fermes laitières et la perte des quotas limitent les possibilités de consolidation et de développement de ce secteur.

La perte anticipée de fermes laitières entre 2004 et 2014 (juin) correspond ainsi à une baisse de 25% des entreprises laitières. **Avec un quota qui se situe actuellement tout juste au-dessus du 700 kg de matière grasse/jour, nous pourrions voir le quota de la MRC descendre sous la barre des 700 kg de matière grasse/jour en juin 2014.** Depuis 1997, le quota dans la région s'établit entre 760 et 830 kg matière grasse/jour. Le tableau ci-dessous dresse le portrait de l'évolution des quotas laitiers dans la MRC depuis 1997.

**Tableau 8 : Évolution du quota laitier dans la MRC de Charlevoix entre 1997 et 2013**

ANNÉE	Nombre de producteurs avec quotas	Nombre de quotas (Quota kg MG/jour)
1997	34	830,6
2004	24	763,5
2007	23	800,73
2010	22	764,26
2014*	20	728,0

Source : Fédération des producteurs de lait du Québec, (FPLQ). \*Données en date de février 2014.

*Note : Pour le début de l'année 2014, le droit de produire moyen dans la MRC correspond à 36,4 kg MG/jour.*

Actuellement, le quota laitier présent dans la MRC de Charlevoix représente 53% de l'ensemble du quota présent dans les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré. En effet, la MRC de Charlevoix-Est compte actuellement six (6) fermes laitières ayant un droit de produire de 321 kg MG/jour et l'on dénombre neuf (9) fermes laitières ayant un droit de produire de 319 kg MG/jour sur la Côte-de-Beaupré<sup>18</sup>.

En 2013, la région de Québec<sup>19</sup> comptait 948 fermes laitières détenant un droit de produire moyen de 47,4 kg MG/jour<sup>20</sup>.

**Au Québec, la ferme laitière moyenne se compose de 59 vaches<sup>21</sup>.** Selon nos données disponibles, le troupeau moyen par exploitant



<sup>18</sup> Fédération des producteurs de lait du Québec, Michaël Létourneau, Données en date de février 2014.

<sup>19</sup> La région de Québec comprend les secteurs agricoles des MRC de la Capitale-Nationale (Portneuf, Jacques-Cartier, Québec, L'Île-d'Orléans, Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est) ainsi que la totalité ou une partie (nord) de quelques MRC de la région de la Chaudières-Appalaches : Lotbinière, L'Amiante, Nouvelle-Beauce, Bellechasse, Les Etchemins et la ville de Lévis (source : M. Létourneau, Fédération des producteurs de lait du Québec).

<sup>20</sup> Rapport annuel 2013, Fédération des producteurs de lait du Québec, p. 17.

<sup>21</sup> Fédération des producteurs de lait du Québec, Communication téléphonique, Novembre 2013.

dans la MRC de Charlevoix était 41 vaches en 2007. Les données du MAPAQ indiquaient également une augmentation des fermes avec un troupeau de 40 et 69 vaches dans la MRC et une diminution des fermes avec un petit troupeau. On estime qu'en 2013 la moyenne des troupeaux laitiers dans Charlevoix tourne encore autour d'une quarantaine de vaches.

Tableau 9 : Évolution du cheptel (basé sur les unités animales) de bovins laitiers et portrait actuel du nombre d'entreprises laitières

MUNICIPALITÉ	ÉVOLUTION du cheptel 2004-2010	ÉCART 2004-2010	Nombre d'entreprises 2013*
Baie-Saint-Paul	↓	- 26 %	7
Saint-Urbain	↑	+ 48 %	2
Saint-Hilarion	stable	0 %	4
Les Éboulements	↑	+ 10 %	7
L'Isle-aux-Coudres	aucun	0 %	0
MRC de Charlevoix	↓	- 6 %	20
CMQ <sup>22</sup>	↓	- 24 %	n/d

Sources: Calculs de l'évolution exécutés à partir des données reçues du MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

\* Le nombre d'entreprises a été actualisé en fonction de nos données terrains (confirmés par la Fédération des producteurs de lait du Québec).

**Un tableau complet des unités animales pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.**

Au niveau de la composition des troupeaux, les principales races que l'on retrouve dans Charlevoix sont la Holstein, la Ayrshire, la Jersey et la Canadienne. **Rappelons que la vache Canadienne est une race rustique, unique aux Amériques et spécifique au Québec.** Elle est l'une des trois races patrimoniales reconnues par la Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec. **Elle fait l'objet, depuis quelques années, d'une mise en valeur de la race et du lait.** La section 8 - *Innovation agricole et projets porteurs dans la MRC de Charlevoix* donne plus de détails sur le projet.

**En 2014, trois producteurs laitiers élèvent des vaches Canadienne dans**



<sup>22</sup> Aux fins de comparaison, ce sont les données de la CMQ qui ont été utilisées puisqu'elles correspondent à la même période de recensement (2004-2007-2010), ce qui n'est pas le cas pour les données inscrites dans le PDZA de la MRC de Charlevoix-Est.

**Charlevoix.** Ils sont implantés à Saint-Hilarion et aux Éboulements.

#### FAITS MARQUANTS :

- On prévoit à l'été 2014 que le nombre d'entreprises laitières sur le territoire sera de 18. Cela représente une **perte de fermes laitières avec quota de l'ordre de 25% depuis 2004.**
- Il est préoccupant de constater que **lorsqu'il y a démantèlement d'une ferme, le quota ne demeure généralement pas dans la région.**
- **Baie-Saint-Paul a connu une baisse importante de son cheptel laitier dans les dernières années** avec la fermeture de deux fermes importantes qui produisaient ensemble plus de 70 kg de matière grasse/jour.
- **La situation de Saint-Urbain au niveau du laitier demeure précaire.** En 2014, on n'y retrouve plus qu'une seule ferme laitière.
- **La MRC de Charlevoix demeure tout de même dominante dans la production laitière pour la région de Charlevoix / Côte-de-Beaupré.** En effet, le quota laitier présent dans la MRC de Charlevoix représente 53% de l'ensemble du quota des MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré.
- **En général, les fermes laitières de la MRC sont des entreprises de type «familial».** En effet, le droit de produire moyen d'une ferme dans la MRC est de 36,4 kg MG/jour tandis qu'il est de 47,4 kg MG/jour dans la région de Québec. Il est également sous le droit de produire moyen des fermes de la MRC de Charlevoix-Est qui est de 53,5 kg MG/jour.
- Il est intéressant de constater **que le cheptel de la région se compose d'une variété de vaches laitières: Holstein, Ayrshire, Jersey et d'une race patrimoniale: la Canadienne,** race reconnue par la Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec.
- **Tout comme la MRC de Charlevoix (-6%), pour la période de 2004 à 2010, la CMQ<sup>23</sup> a également connu des pertes au niveau des troupeaux laitiers.** Les pertes de la CMQ ont été plus importantes, soit de l'ordre de 24%. Par ailleurs, le cheptel présent uniquement dans la MRC de la Côte-de-Beaupré demeurait stable durant cette période. Les données complètes peuvent être consultées à l'annexe I.

<sup>23</sup> La CMQ regroupe les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'île D'Orléans et les villes de Québec et Lévis.

### 3.3 Production bovine

**Le nombre de producteurs de bovins de boucherie a connu une baisse importante** au cours des dix dernières années (-34% entre 2004 et 2010). En 2013, dans la MRC de Charlevoix, les entreprises orientées dans l'élevage de bovins de boucherie sont au nombre de 32<sup>24</sup> et exploitent 34 sites d'élevage. **Vingt-quatre (24) de ces sites d'élevage ont un nombre d'unités animales supérieur à 25 u.a.**<sup>25</sup>. Majoritairement, le nombre d'unités animales chez les producteurs de la MRC ne dépasse pas 100 unités animales (u.a.). Seules deux entreprises ont déclaré avoir un nombre d'unités animales supérieures à 100 u.a. **La ferme bovine charlevoisienne est donc de taille modeste.** Dans la production bovine, la ferme québécoise spécialisée compte 115 vaches et met en marché 91 veaux par année<sup>26</sup>. La ferme moyenne charlevoisienne, plus petite que la ferme québécoise, rencontre ainsi difficilement certains programmes établis par les institutions, élaborés sur la base du modèle québécois.

La plupart des producteurs bovins de Charlevoix occupent ainsi un second emploi qu'ils combinent à l'élevage de bovins. Certains joignent un autre type de production animale à celui du bovin de boucherie. **De façon générale, la production bovine est une production à temps partiel.**



Au niveau du type de production, **les producteurs de bovins de la MRC sont majoritairement orientés vers une production « vache-veau »** (aussi appelé veau d'embouche). Cette production est orientée vers l'élevage de veaux, engraisés jusque vers l'âge de 7 à 10 mois ou lorsqu'ils auront atteint 500 à 800 livres (225 kg à 360 kg)<sup>27</sup>. Traditionnellement, les veaux naissent entre janvier et avril et sont vendus à l'automne. Ils quittent alors la région pour être engraisés ailleurs.

<sup>24</sup> MAPAQ, Données 2010 mises à jour à l'automne 2013

<sup>25</sup> Analyse réalisée à partir de la base des données du MAPAQ, Direction régionale de la Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010

<sup>26</sup> Fédération des producteurs de bovins du Québec : <http://www.bovin.qc.ca/fr/la-production/veau-dembouche/coup-doeil.php>, [Page consultée le 5 mars 2014].

<sup>27</sup> Information provenant du site internet de la fédération des producteurs de bovins du Québec : <http://www.bovin.qc.ca/fr/la-production/veau-dembouche/coup-doeil.php> [Page consultée le 9 janvier 2013].

Dans la MRC, ce type de production représente environ 95 % de nos producteurs de bovins. Le reste correspond aux bêtes engraisées pour la consommation personnelle et à quelques exploitants qui élèvent leurs bovins jusqu'à maturité. Habituellement, il s'agit d'élevages spécialisés dont l'intérêt pour le producteur est de se démarquer et de vendre ses produits à la ferme. Pensons à la *ferme l'Oiseau Bleu* où sont élevés des bovins Galloway.

**Les producteurs bovins sont des éleveurs relativement âgés.** La perte graduelle de ces producteurs (et de leur bétail sur notre territoire) a **un impact direct sur les paysages agricoles** puisqu'ils sont les **principaux utilisateurs des pâturages**. Dans la MRC de Charlevoix, **on a connu, entre 2004 et 2010, une diminution du cheptel d'environ 15%**.

Au niveau du cheptel, les producteurs de la MRC de Charlevoix travaillent très peu en race pure; ce qui signifie que les troupeaux se composent principalement d'animaux de type commercial et croisés. **Les races présentes dans la MRC sont le Charolais, Simmental, Angus rouge et noire ainsi que la Galloway.**

**Tableau 10 : Évolution du cheptel (u.a.) de bovins de boucherie et portrait actuel du nombre de sites d'élevage**

MUNICIPALITÉ	ÉVOLUTION du cheptel 2004-2010	ÉCART 2004-2010	Nombre de sites d'élevage en 2013*
Baie-Saint-Paul	↑	+ 22 %	16
Saint-Urbain	↓	- 23 %	6
Saint-Hilarion	↓	- 12 %	6
Les Éboulements	↓	- 59 %	4
L'Isle-aux-Coudres	stable	0 %	2
MRC de Charlevoix	↓	- 15 %	34
CMQ <sup>28</sup>	↓	- 32 %	n/d

Sources: Calculs de l'évolution exécutés à partir des données reçues du MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

\* Le nombre de sites d'élevage a été actualisé en fonction de nos données terrains.

*Un tableau complet des unités animales pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.*

<sup>28</sup> Aux fins de comparaison, ce sont les données de la CMQ qui ont été utilisées puisqu'elles correspondent à la même période de recensement (2004-2007-2010), ce qui n'est pas le cas pour les données inscrites dans le PDZA de la MRC de Charlevoix-Est.

**FAITS MARQUANTS :**

- **Baie-Saint-Paul est la seule municipalité qui a connu une hausse du cheptel de bovins de boucherie.** On y retrouve près de la moitié (47%) des fermes bovines de la MRC. La plupart sont de petite taille.
- **Le bœuf est la seule production animale présente sur L'Isle-aux-Coudres.** Les deux fermes possèdent un troupeau de taille importante pour la MRC.
- En général dans Charlevoix, la production bovine est une occupation à temps partiel. Les troupeaux y sont aussi de petite taille. Le tiers des troupeaux compte 25 bêtes adultes ou moins.
- L'entretien des pâturages est lié en grande partie à la présence de la production bovine. **La diminution ou la transformation de la production bovine a un impact direct sur nos paysages.**
- **Entre 2004 et 2010, la MRC de Charlevoix a perdu 34 % de ses exploitations bovines et l'équivalent de 15% du cheptel.**
- Tout comme la MRC de Charlevoix, la CMQ a également connu des pertes au niveau du cheptel de bovins de boucherie entre 2004 et 2010. Par ailleurs, le cheptel de la MRC de la Côte-de-Beaupré augmentait durant cette période. Les données complètes peuvent être consultées à l'annexe I.
- **La ferme type charlevoisienne, plus petite que la ferme type québécoise rencontre difficilement les programmes établis qui sont élaborés sur la base du modèle québécois.**



*La Ferme l'Oiseau Bleu, Baie-Saint-Paul*

*Bovins Galloway*

*photo : France Dufour*

### 3.4 Production porcine

Le secteur porcin est l'un des secteurs qui a connu une **baisse importante du nombre d'entreprises agricoles entre 2004 et 2010**. En effet, durant cette période, le nombre a diminué de 35 %. **Par contre, durant ce temps, le cheptel augmentait de 10 %**.

**Au cours des dernières années, comme ailleurs dans la province, la production porcine a pris la route de l'intégration.** Les coopératives, les petites et grosses entreprises privées et certains producteurs offrent des contrats de production de porcs à forfait. Ces entreprises offrent des contrats en fonction de leurs méthodes de calcul, de leurs priorités et de leur capacité de payer. La rémunération par porc vendu et payé par l'abattoir est la méthode la plus utilisée sur le marché actuellement. À cette rémunération, des primes peuvent être ajoutées sur la base d'un ou de plusieurs critères comme la mortalité, la conversion alimentaire, le pourcentage des porcs sortis dans les bonnes catégories de poids, etc. Il existe un autre type de rémunération: un contrat basé sur les places-porcs.



Dans la MRC, une dizaine d'entreprises se partagent un cheptel de plus de 6 000 unités animales (2010). En 2013, on retrouve **vingt-neuf (29) porcheries en activité sur le territoire, réparties entre quatorze (14) entreprises différentes**. Ces entreprises sont exploitées par vingt-six (26) producteurs et productrices. **Avec la volaille, le secteur porcin est le secteur où l'on retrouve le plus de sites d'élevage par entreprise**. Ainsi, dans certaines municipalités le nombre de porcheries identifiées est le double du nombre d'entreprises recensées.

Dans la dernière année, un peu plus de 28 000 porcs ont été produits dans la MRC, ce qui représente en moyenne 2 026 porcs produits par entreprise. C'est un peu moins que la moyenne provinciale qui était de 3 296 porcs produits par entreprise en 2013<sup>29</sup>. On retrouve cependant plusieurs grands sites d'exploitation dans la MRC. **Ainsi en 2010, 11 sites porcins exploitaient plus de 200 unités animales, soit 38% des porcheries**. Pour un producteur qui engraisse des porcs jusqu'au poids souhaité sur le marché (finisseur), ce nombre d'unités animales représente plus de 1 000 bêtes par site. On peut parler ici d'une production intensive. Parmi ces sites, trois porcheries élèvent plus de 500 unités animales.

Parmi les entreprises porcines de la MRC, notons la présence d'une ferme spécialisée dans la production de porcs biologiques destinée principalement à la production de charcuteries et de produits transformés.

<sup>29</sup> Les Éleveurs de porcs du Québec, M. Charles Gagné (mai 2014), *activité porcine en 2013*.

Tableau 11 : Évolution du cheptel (u.a.) de porcs et portrait actuel des sites d'élevage

MUNICIPALITÉ	ÉVOLUTION du cheptel 2004-2010	ÉCART 2004-2010	Nombre de sites d'élevage en 2013 <sup>1</sup>
Baie-Saint-Paul		- 23 %	5
Saint-Urbain		+ 15 %	4
Saint-Hilarion		+ 15 %	13
Les Éboulements		+ 14 %	7
MRC de Charlevoix		+ 10 %	29
CMQ <sup>30</sup>		- 21 %	n/d

Source : Calculs d'évolution exécutés à partir des données reçues du MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

\* Le nombre de sites d'élevage a été actualisé en fonction de nos données terrains.

*Un tableau complet des unités animales pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.*

Note 1 : Le nombre de sites d'élevage correspond au nombre total de porcheries en activité. Dans le secteur porcin, il est courant qu'une même entreprise possède plusieurs sites d'élevage répartis dans une ou plusieurs municipalités

#### FAITS MARQUANTS :

- Dans la MRC, on constate la **présence de 29 porcheries (sites d'élevage) réparties entre 14 entreprises**. La plupart des entreprises porcines possèdent plus d'un site d'élevage.
- Au cours des dernières années, comme ailleurs dans la province, la production porcine a pris la route de l'intégration. En 2010, 38% des sites porcins de la MRC élevaient plus de 200 unités animales.
- À l'exception de Baie-Saint-Paul, **le cheptel de porcs est en augmentation dans la MRC**. En 2013, un peu plus de 28 000 porcs ont été produits ici.
- C'est à **Saint-Hilarion que l'on retrouve le plus de sites d'élevage porcin** avec près de la moitié des porcheries de la MRC (soit 46 %). On retrouve 10% des porcheries dans la vallée du Gouffre.
- Une entreprise de production de porcs biologiques (*Les Viandes biologiques de Charlevoix inc.*) est implantée dans la MRC, à Saint-Urbain.
- **Pendant que la MRC de Charlevoix connaissait une hausse de son cheptel porcin (+10%) entre 2004 et 2010, la CMQ<sup>31</sup> enregistrait une perte (-21%) au niveau du nombre de porcs sur son territoire**. La situation de la MRC de la Côte-de-Beaupré demeurait stable durant cette période. Les données complètes peuvent être consultées à l'annexe I.

<sup>30</sup> Aux fins de comparaison, ce sont les données de la CMQ qui ont été utilisées puisqu'elles correspondent à la même période de recensement (2004-2007-2010), ce qui n'est pas le cas pour les données inscrites dans le PDZA de la MRC de Charlevoix-Est.

<sup>31</sup> La CMQ regroupe les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'île D'Orléans et les villes de Québec et Lévis.

### 3.5 Production avicole<sup>32</sup>

La production de volaille et d'œufs est l'une des productions contingentées au Québec. Le producteur de volaille doit donc détenir un quota pour faire la production de poulets, de dindons, d'œufs de consommation ou d'œufs d'incubation. Cependant, toute personne qui produit moins de 100 poulets ou moins de 25 dindons par année autre que pour sa consommation personnelle n'est pas dans l'obligation de détenir un quota. De même, le producteur d'œufs qui possède moins de 100 poules pondeuses n'est pas assujéti au règlement sur les quotas. À moins de détenir un permis du MAPAQ ou de l'ACIA et de remplir certaines conditions (dont le fait de classer ses œufs), il ne peut vendre sa production qu'à la ferme<sup>33</sup>. Les productions d'autres volailles comme le canard, l'émeu, la caille et la pintade, par exemple, ne sont pas contingentées.

Pour les œufs de consommation, une unité de quota équivaut à une poule en place. Le coût d'une unité de quota est au minimum de 245\$. La Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec suggère un nombre de 14 000 poules pondeuses pour l'implantation d'une nouvelle entreprise. Ainsi, pour un nouveau producteur, l'achat d'un quota de 14 000 poules pondeuses représente une somme de 3 430 000\$. Pour faciliter le démarrage et soutenir la relève, la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) propose deux programmes. L'un d'eux, le *Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs* permet le prêt à vie d'un quota de 5000 poules pondeuses pour le démarrage d'une nouvelle ferme d'exploitants non apparentés, ce qui représente un quota alloué gratuitement d'une valeur de 1 250 000\$. Cette initiative intéressante résulte de la volonté des producteurs avicoles de permettre l'accès à la production d'œufs à des jeunes de la relève (18 à 40 ans)<sup>34</sup>.

On recense actuellement 110 producteurs d'œufs de consommation au Québec. La moyenne au Québec dans ce secteur est de 35 000 unités de quota par exploitation agricole (donc de 35 000 poules pondeuses par entreprise). **Dans la MRC, deux (2) entreprises produisent des œufs de consommation (MAPAQ, 2010), mais une seule possède un quota.** Celui-ci se chiffre à près de 30 000 pondeuses<sup>35</sup>. Aucun producteur d'œufs d'incubation n'est présent dans la MRC de Charlevoix<sup>36</sup>.

En ce qui concerne la volaille (poulet et dindon), une unité de **quota équivaut à un mètre carré d'espace de production**. Pour chaque mètre carré de quota, on peut approximativement produire 20 kg de volaille. Ainsi, un producteur qui élève des poulets de deux kilogrammes pourra en produire dix par mètre carré de quota. **L'entreprise moyenne au Québec possède 3 000 m<sup>2</sup>.** Actuellement, un moratoire en cours suspend les transferts de quotas de poulet. Un projet de règlement a été déposé auprès de la Régie et est en attente d'approbation. Parmi les propositions qui devraient être appliquées, on retrouve notamment un prix plafond

<sup>32</sup> La production avicole comprend le poulet à griller, le dindon et la poule pondeuse (œufs). Les canards ne font pas partis de cette catégorie. Ils ont été comptabilisés dans les "autres productions".

<sup>33</sup> Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec, Mme Nathalie Gaulin, novembre 2013.

<sup>34</sup> <http://www.lacoop.coop/cooperateur/articles/2009/10/p33.asp> [Page consultée le 3 mars 2014].

<sup>35</sup> <http://oeuf.ca/category/fermes-regions/capitale-nationale/> [Page consultée le 12 mai 2014].

<sup>36</sup> Fédération des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, M. Benoit Michaud, décembre 2013.

du quota fixé à 900\$ du mètre carré<sup>37</sup>. **Dans la MRC, six (6) entreprises produisent des poulets à griller** (MAPAQ, 2010). Cette production est répartie à travers dix (10) sites d'élevage. **Une entreprise avicole produit de la volaille biologique**. Aucun producteur ne possède de quota de dindons.

Au 31 décembre 2013, les éleveurs de volailles titulaires de quotas au Québec étaient au nombre de 819, dont 758 produisait du poulet, 136 du dindon et 75 les deux volailles<sup>38</sup>.

Dans la MRC de Charlevoix, la production avicole «conventionnelle» **est l'une des productions qui a connu une hausse du volume produit entre 2004 et 2010**. Le développement d'entreprises de volailles de créneau ou à valeur ajoutée (canards / cailles, pintades, faisans / volaille biologique) dans la région a permis d'augmenter le nombre total d'exploitations avicoles dans les dix dernières années, en plus de favoriser l'essor et la diversification de l'agroalimentaire dans Charlevoix.

Le tableau de la page suivante dresse le portrait de la situation par municipalité. Les données présentent d'une part les sites d'élevage de poulets à griller et d'œufs de consommation et d'autre part, l'ensemble des sites d'élevage de volaille dans la MRC, en incluant les productions «autres» de volaille.

On retrouve ainsi dans la MRC deux (2) entreprises orientées dans l'élevage de variétés de volaille particulière, soit *La Ferme Basque de Charlevoix* (canard) à Saint-Urbain et les *Volières Baie-Saint-Paul* (lapin, pintade, caille, faisan) à Baie-Saint-Paul.

L'entreprise *Les Viandes biologiques de Charlevoix* se distingue quant à elle par sa production de poulets biologiques, vendus par la suite sous forme de produits frais ou transformés (ex.: charcuterie). Une production occasionnelle de dindes permet d'offrir à la clientèle un produit distinctif pour Noël et l'Action de grâce. En effet, on y élève une dinde noire de race Orlopp bronze, semblable à celle qui était répandue au début du 20e siècle dans Charlevoix. **Jusque dans les années '60, Charlevoix était d'ailleurs reconnu pour sa production de dindes et dindons**<sup>39</sup>.

<sup>37</sup> Fédération des producteurs de volailles du Québec, Mme Chantal Fortin, décembre 2013.

<sup>38</sup> Les Éleveurs de volailles du Québec, Rapport annuel 2013, p.8

<sup>39</sup> Informations obtenues de la part de M. Jean Provencher, historien (mai 2013) et Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD).

Tableau 12 : Évolution du nombre d'oiseaux (u.a.) et portrait actuel des sites d'élevage

MUNICIPALITÉ	ÉVOLUTION du nombre d'oiseaux 2004-2010	ÉCART 2004-2010	Nombre de sites d'élevage (poulaillers) en 2013 <sup>2</sup> - poulets, dindes et oeufs -	Nombre de sites d'élevage en 2013 - tous types de volaille <sup>4</sup> -
Baie-Saint-Paul	↑	+ 400 % <sup>1</sup>	1 <sup>3</sup>	2
Saint-Urbain	↓	- 30 %	4	5
Saint-Hilarion	↑	+ 55 %	9	9
Les Éboulements	<i>aucun</i>	0 %	0	0
L'Isle-aux-Coudres	<i>aucun</i>	0 %	0	0
MRC de Charlevoix	↑	+ 29 %	14	16
CMQ <sup>40</sup>	↓	- 23 %	n/d	n/d

Source: Calculs d'évolution exécutés à partir des données reçues du MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

**Un tableau complet des unités animales pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.**

Note 1 : À Baie-Saint-Paul, le nombre d'unités animales (u.a.) est très faible. L'évolution de + 400% est la différence entre aucun u.a. en 2004 et quatre (4) u.a. en 2010.

Note 2 : Le nombre d'exploitations a été actualisé en fonction de nos données terrains. Il s'agit de productions non marginales. Il correspond au nombre total de sites d'élevage (poulaillers) en activité.

Note 3 : Désigne un site de production estivale de dindes.

Note 4 : «Tous types de volaille» inclut ici la production de canards et celle de cailles, faisans, pintades comptabilisées également dans les «autres productions» (voir 3.7).

**Les exploitations de volailles** (toutes catégories confondues) **représentent 15 % de l'ensemble des sites d'élevage** dans la MRC de Charlevoix. Beaucoup des producteurs de la MRC ont déclaré au MAPAQ avoir de la volaille, mais il s'agit pour plusieurs d'une production complémentaire (marginale), à plus petite échelle et utilisée à des fins personnelles.

<sup>40</sup> Aux fins de comparaison, ce sont les données de la CMQ qui ont été utilisées puisqu'elles correspondent à la même période de recensement (2004-2007-2010), ce qui n'est pas le cas pour les données inscrites dans le PDZA de la MRC de Charlevoix-Est.

**FAITS MARQUANTS :**

- **En 2010, Saint-Hilarion se démarquait avec plus de 80% des unités animales de volaille «conventionnelle»** produites sur le territoire. Ainsi, 75% des poulaillers de volaille «conventionnelle» (dédiée à la production d'œufs de consommation et de poulets à griller) de la MRC sont implantés dans la municipalité.
- On ne retrouve aucun producteur de volaille aux Éboulements et à L'Isle-aux-Coudres.
- **Les entreprises orientées vers la production de volailles (œufs et viande) représentent 14% des exploitations avec élevage dans la MRC.**
- **Une seule ferme orientée dans la production d'œufs de consommation et possédant un quota est présente dans la MRC.** Il s'agit d'une grande ferme; sa taille est tout juste sous la moyenne québécoise des fermes de production d'œufs de consommation.
- Une entreprise de production de volailles (et de porcs) biologiques est implantée dans la MRC; il s'agit des Viandes biologiques de Charlevoix, à Saint-Urbain.
- **Pendant que la MRC de Charlevoix connaissait une augmentation du nombre de volailles (+29%) entre 2004 et 2010, la CMQ<sup>41</sup> enregistrait une diminution (-23%) des volailles sur son territoire.** La situation de la MRC de la Côte-de-Beaupré était également positive (+5%). Les données complètes peuvent être consultées à l'annexe I.



<sup>41</sup> La CMQ regroupe les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'île D'Orléans et les villes de Québec et Lévis.

### 3.6 Production ovine

La production ovine est une production d'intérêt dans la MRC due à la notoriété de l'*Agneau de Charlevoix* dans le reste de la province et à la contribution qu'apportent les troupeaux de moutons dans la mise en valeur de nos paysages. De plus, **l'élevage de moutons ne date pas d'hier dans Charlevoix**. Rappelons-nous qu'il représentait un **secteur agricole important à la fin du 19<sup>e</sup> siècle** pour le village des Éboulements. Les moutons étaient élevés pour la laine et la viande, produit qui était recherché par la communauté juive montréalaise<sup>42</sup>. «Les Moutons» est d'ailleurs le surnom que l'on donne aux Éboulois.

**L'Agneau de Charlevoix est reconnu depuis 2009 par une appellation réservée** relative au lien avec son terroir: l'indication géographique protégée (IGP). Ainsi, seuls les producteurs de la région de Charlevoix qui se conforment aux normes inscrites dans le cahier de charges peuvent utiliser le terme «Agneau de Charlevoix». La *section 8 - Innovations agricoles et projets porteurs dans la MRC de Charlevoix* décrit plus en détail cette appellation.

**La MRC comprend actuellement neuf (9) sites d'élevage de moutons.** Cinq (5) d'entre eux se concentrent uniquement dans cette production animale. Parmi ces cinq producteurs ovins, un (1) possède un élevage de brebis destiné à la production laitière (fabrication de fromages) en plus d'une production d'agneaux, un (1) autre se spécialise dans la reproduction et les trois (3) derniers se concentrent uniquement dans la production d'agneaux pour la viande. **Ces trois producteurs suivent le cahier de charges relatif à l'appellation «Agneau de Charlevoix».** Ils ont entre 200 et 400 brebis chacun. Les quatre (4) autres producteurs ovins possèdent des troupeaux plus petits, complémentaires à un deuxième élevage d'animaux, soit celui de bovins de boucherie. Ils produisent ainsi de l'*Agneau du Québec*.

Ainsi, entre 2004 et 2010, le cheptel ovin total dans la MRC a connu une hausse. Le nombre de producteurs a été relativement stable. Malgré l'augmentation du nombre de bêtes entre 2004 et 2010 dans la MRC, des pertes se sont fait sentir au niveau de l'*Agneau de Charlevoix* (IGP) qui a vu son nombre de producteurs



<sup>42</sup> Urbania, *La ville de la semaine : Les Éboulements*, Émilie Bernier, 11 juillet 2013 : <http://urbania.ca/canaux/ville/4156/la-ville-de-la-semaine-les-eboulements>

diminuer. Cette situation est préoccupante puisque cela signifie que depuis la reconnaissance obtenue en 2009, aucun nouveau producteur d'*Agneau de Charlevoix* ne s'est ajouté. Pourtant, cette reconnaissance particulière aurait dû donner un souffle à la production et à la mise en valeur du produit.

**En 2013, les trois entreprises élevant de l'*Agneau de Charlevoix* ont fait abattre 410 agneaux à l'abattoir provincial *Veau Charlevoix* en 2013, principal abattoir utilisé par ces entreprises.**

Les producteurs de moutons se concentrent dans les municipalités de Baie-Saint-Paul, des Éboulements et de Saint-Hilarion. C'est à **Baie-Saint-Paul que se trouve le seul élevage de brebis laitière destiné à la fabrication de fromages**. La race utilisée ici pour cette production est la East-Friesian. Les autres élevages orientés vers la production d'agneaux pour la viande utilisent la race Arcott-Rideau. En 2013, on retrouvait un producteur ovin dans la MRC de Charlevoix-Est<sup>43</sup>. Ce dernier ne suit pas le cahier de charge relatif à l'appellation *Agneau de Charlevoix*.

**Tableau 13 : Évolution du cheptel ovin (u.a.) et portrait actuel du nombre de sites d'élevage**

MUNICIPALITÉ	ÉVOLUTION du cheptel 2004-2010	ÉCART 2004-2010	Nombre de sites d'élevage 2013
Baie-Saint-Paul	↑	+ 6 %	3 <sup>1</sup>
Saint-Urbain	aucun	0 %	0
Saint-Hilarion	↑	+ 263 %	2 (2 avec IGP)
Les Éboulements	↓	- 34 %	4 (1 avec IGP)
L'Isle-aux-Coudres	aucun	0 %	0
MRC de Charlevoix	↑	+ 14 %	9
CMQ <sup>44</sup>	↓	- 25%	n/d

Sources: Calculs d'évolution exécutés à partir des données reçues du MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

\* Le nombre de sites d'élevage a été actualisé en fonction de nos données terrains.

**Un tableau complet des unités animales pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.**

Note 1 : La maison d'affinage Maurice Dufour inc. et l'entreprise Lait Brebis du Nord ont été comptabilisées comme un seul site d'élevage.

<sup>43</sup> Information recueillie auprès de Laurence Côté, agronome au CLD de la MRC de Charlevoix-Est, Déc. 2013.

<sup>44</sup> Aux fins de comparaison, ce sont les données de la CMQ qui ont été utilisées puisqu'elles correspondent à la même période de recensement (2004-2007-2010), ce qui n'est pas le cas pour les données inscrites dans le PDZA de la MRC de Charlevoix-Est.

Étant donné que les moutons de Charlevoix ne sont pas élevés dans le but d'en récolter la laine et qu'il était de moins en moins courant de le faire, **la laine tondue était enfouie depuis plusieurs années**. Une entreprise de transformation de la région a amorcé la récupération et le recyclage de celle-ci il y a quatre (4) ans.

*Charlevoix Pure Laine* récupère ainsi entre 8 000 et 9 000 livres de laine par année, en faisant le tour des principaux producteurs de la MRC, dans le but de la transformer en différents articles et vêtements. L'entreprise songe même à regarder vers la région de Québec pour s'approvisionner davantage puisque la ressource devient ici insuffisante. Ainsi, en plus de valoriser cette matière naturelle aux nombreuses propriétés, la récupération et la transformation de la laine offrent un revenu d'appoint aux producteurs et sont une source de fierté et de mise en valeur des productions ovines et d'une tradition charlevoisienne, soit le filage et le tissage de la laine.

#### FAITS MARQUANTS :

- **L'Agneau de Charlevoix bénéficie d'une appellation réservée** : l'Indication géographique protégée (IGP) depuis 2009.
- La situation de l'*Agneau de Charlevoix* est préoccupante étant donné la **baisse du nombre de producteurs depuis 2009**. Ils sont actuellement trois et se situent tous dans la MRC de Charlevoix.
- On retrouve parmi les neuf (9) sites d'élevages ovins : un site où l'on élève des brebis (**production fromagère**), un site orienté dans la **reproduction** et trois sites d'élevage orientés uniquement dans la **production d'Agneaux de Charlevoix** (IGP).
- Près de la moitié des producteurs d'agneaux (4/9) combine leur élevage d'agneau à celui du bovin de boucherie.
- **Une entreprise de la région valorise la laine tondue** chez les producteurs de moutons. Il y a quelques années encore, la laine tondue était jetée (enfouie).
- **La MRC de Charlevoix a connu une augmentation du cheptel ovin (+14%) entre 2004 et 2010. Pendant cette période, la CMQ<sup>45</sup> enregistrait une diminution (-25%) des moutons sur son territoire.** La situation de la MRC de la Côte-de-Beaupré était stable. Les données complètes peuvent être consultées à l'annexe I.

<sup>45</sup> La CMQ regroupe les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'île D'Orléans et les villes de Québec et Lévis.

### 3.7 Autres productions

Dans les autres types d'élevage présents dans la MRC et déclarés au MAPAQ, nous retrouvons le secteur équestre, la pisciculture et quelques élevages particuliers comme le chevreau, l'alpaga ou l'émeu.

#### **Les chevaux**

Il est difficile de dresser un portrait de l'évolution des données d'unités animales dans ce secteur dû à plusieurs données manquantes ou imprécises. On remarque cependant une augmentation de la présence des chevaux, principalement pour le loisir, dans la MRC. On les retrouve autant parmi les producteurs que dans la population en général. En somme, en 2010, 140 chevaux ont été déclarés au MAPAQ par des producteurs. **Baie-Saint-Paul est la municipalité où l'on retrouvait le plus grand nombre, soit 54% de l'ensemble des bêtes déclarées. Un quart des chevaux se retrouvait à Saint-Urbain.**

**En 2013, on recense sept (7) fermes dont la principale activité est liée aux chevaux.** Plusieurs des autres entreprises agricoles ont également déclaré avoir un ou quelques chevaux à leur ferme, en complément de leurs autres animaux. Parmi ces sept fermes équestres, quatre (4) se situent à Baie-Saint-Paul, deux (2) sont à Saint-Urbain et une (1) à Saint-Hilarion. Pour la plupart, ces exploitants offrent l'une ou l'autre des activités complémentaires suivantes : randonnée à cheval en nature, pratique de l'équitation à l'intérieur d'une infrastructure (ex.: carrousel), cours d'équitation ou d'entraînement du cheval, tenue d'événements particuliers (ex.: fête, chevauchée, journée équestre). L'une des fermes équestres identifiée combine activités à cheval et hébergement. On constate cependant que le réseau équestre de la MRC, notamment les sentiers de randonnée à cheval, est peu connu ou peu accessible aux non-initiés.

Au Québec, il existe une certification, développée par la Fédération équestre du Québec (FEQ) et ses partenaires, pour veiller au développement d'un réseau de centres d'équitation et de cours de qualité<sup>46</sup>. Dans la grande région de Charlevoix, un seul centre d'équitation est certifié par la FEQ; il s'agit des *Écuries entre Monts et Marées* situées à Saint-Irénée (MRC de Charlevoix-Est). Sept (7) instructeurs certifiés se trouvent également dans Charlevoix, dont trois dans la MRC de Charlevoix.

On constate ainsi que la présence des fermes équestres contribue à bonifier l'offre touristique de la région en ajoutant une part intéressante dans l'éventail d'activités, de services et d'événements déjà présents. Elles permettent aussi d'attirer une autre clientèle.

#### **Les autres productions particulières**

La région de Charlevoix est reconnue par le développement et le rayonnement de certains produits et productions différentes ou particulières à la région. Le tableau de la page suivante identifie ces productions.

Étant donné que plusieurs producteurs œuvrant dans des secteurs pouvant être jugés plus « conventionnels » participent aussi au développement de produits à valeur ajoutée et souvent à leur mise en marché, il devient

<sup>46</sup> Fédération équestre du Québec : <http://www.feq.qc.ca/EQ-Partenaires>

intéressant d'ajouter la part de ces productions sur notre territoire aux «autres types d'élevage». Pensons ici à la production fromagère à partir du lait de la vache Jersey et Canadienne ou du lait de brebis, aux bovins Galloway, à l'*Agneau de Charlevoix* et à la production de viandes biologiques de porcs et de volailles destinées à la vente de produits frais et transformés (charcuteries).

Ainsi, l'ensemble des productions «autres» et à valeur ajoutée est au nombre de 17. Elles représentent ainsi 19 % des entreprises d'élevage du territoire.

Il est difficile d'obtenir l'évolution de ces types de productions dans le temps. Cependant, **on peut considérer que le développement de l'agriculture de créneau s'est amorcé à partir des années '95**. La création de La Table Agro-Touristique de Charlevoix en 1994 a contribué à l'essor des fermes produisant des produits différents, du terroir et possédant une valeur ajoutée. Elle a favorisé avec les années l'établissement de producteurs et de transformateurs de produits reconnus et recherchés. Le développement de la notoriété que connaît Charlevoix aujourd'hui au niveau de ses produits et de son agrotourisme lui est aussi attribuable.

**Tableau 14 : Autres types d'élevage dans la MRC de Charlevoix en 2013**

Production	Nombre de producteurs	Municipalité
Miel (+ service de pollinisation)	1*	*Ruches localisées dans les deux MRC; producteur implanté dans la MRC de Charlevoix-Est
Truite d'élevage	2	Les Éboulements
Alpaga	1	Les Éboulements
Chevreau de boucherie	1	Saint-Hilarion
Émeu <sup>47</sup>	1	Saint-Urbain
Canard	1	Saint-Urbain
Caille, faisan, pintade, etc.	1	Baie-Saint-Paul
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>MRC de Charlevoix</b>

Sources : Information provenant du MAPAQ (Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010) et actualisée à partir de nos données terrain.

<sup>47</sup> Le Centre de l'émeu est la plus grande ferme d'émeus au Canada. Elle compte plus de 400 émeus. L'entreprise a été décorée en 2012 de la médaille de bronze de l'Ordre National du Mérite agricole du Québec.

**FAITS MARQUANTS :**

- On retrouve beaucoup de chevaux, répartis un peu partout sur tout le territoire. Cette présence est en augmentation et sert majoritairement à des activités de loisir.
- La présence des fermes équestres contribue à bonifier l'offre touristique de la région et permet de rejoindre une autre clientèle.
- Les productions avec valeur ajoutée (production de créneau, du terroir) connaissent un développement important sur notre territoire depuis 20 ans.
- En 2013, **les productions animales de créneau et à valeur ajoutée** sont au nombre de 17 et **représentent près de 20% de l'ensemble des productions d'élevage du territoire.**
- On retrouve un producteur de viande biologique (porc, volaille) dans la MRC de Charlevoix.
- Le Centre de l'émeu est la plus grande ferme d'émeus au Canada avec plus de 400 émeus.

*La ferme Basque de Charlevoix, Saint-Urbain*



*photo : Isabelle Mihura*

### 3.8 Abattage des animaux

Au Québec, il existe trois (3) catégories d'abattoirs : les abattoirs fédéraux, les abattoirs provinciaux aussi appelés abattoirs «A» et qui se déclinent en trois (3) grandes catégories (A-1, A-3, A-4) et les abattoirs transitoires ou de proximité (anciennement «B»). **Dans la région de Charlevoix, on retrouve un abattoir provincial (type «A») et trois abattoirs transitoires.**

Comme son nom l'indique, l'*abattoir fédéral* est régi par le gouvernement fédéral. Étant donné le vaste circuit de commercialisation visé (national et international), ces abattoirs satisfont à des normes élevées. Ils sont notamment soumis à une inspection permanente. **L'animal abattu et la viande découpée** dans ces entreprises **peuvent être vendus à travers tout le Canada de même qu'à l'étranger** (\*des normes supplémentaires peuvent être exigées de la part des pays visés pour la vente).

Les *abattoirs provinciaux («A»)* relèvent pour leur part du gouvernement provincial qui y prescrit les normes à suivre. Ils sont soumis à des règles d'aménagement détaillées et à une inspection permanente. Étant donné que les exigences sont moins contraignantes que pour les abattoirs sous réglementation fédérale, **les animaux abattus et la viande découpée** dans ces entreprises **peuvent être vendus uniquement à travers le Québec**. La cote attribuée (ex.: «A-1») et l'information inscrite au permis de l'entreprise déterminent les espèces qui peuvent y être abattues.

**Toute viande en gros destinée à la vente au consommateur doit passer par un abattoir provincial ou fédéral. De même, tout producteur qui vend à la ferme et qui ne possède pas son propre abattoir (abattoir transitoire «B» ou de proximité), doit faire affaire avec un abattoir provincial ou fédéral.**

Tableau 15 : Catégories d'abattoirs provinciaux (A) et espèces animales pouvant y être abattues

Catégorie	Principales espèces pouvant être abattues
A-1	Espèces bovine, chevaline, porcine, caprine, ovine. Certains abattoirs de cette catégorie ont l'autorisation d'abattre des cervidés, des ratites (ex.: émeus, autruches), des lamas et des bisons.
A-3	Volaille, faisan, pintade, caille, lapin
A-4	Faisan, pintade, caille, perdrix (particularité : aucune estampille et sans inspection permanente)

Source : Informations relevées à partir des fiches d'enregistrement disponibles sur le site internet du MAPAQ, <https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bak/ListeEtablissements/index.cfm>

Finalement, les *abattoirs transitoires*<sup>48</sup> (anciennement «B») et les *abattoirs de proximité* sont des abattoirs encadrés différemment par le gouvernement provincial. Notamment, ils sont inspectés régulièrement, mais non de façon permanente. C'est la *Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité* qui y encadre l'abattage et les normes d'aménagement prescrites. Ces abattoirs existent principalement pour subvenir au besoin du producteur-propriétaire qui vend à sa ferme, puisqu'ils ne peuvent être utilisés pour

<sup>48</sup> Le titre «transitoire» est appliqué aux anciens abattoirs B. Ce titre est temporaire. Pour demeurer en activité, ces abattoirs devront se conformer pour obtenir l'accréditation d'*abattoir de proximité* par le MAPAQ d'ici juin 2015.

abattre et découper la viande d'un autre producteur destinée à la vente à sa ferme ou au détail. Un particulier peut cependant recourir à ce type d'abattoir pour abattre et découper son animal de ferme ou son gibier.

Ainsi, le propriétaire d'un abattoir transitoire ou de proximité est autorisé à **abattre un animal, à découper la viande et à remettre ou vendre les pièces de viande au détail à des consommateurs**, mais uniquement dans son atelier de préparation de viandes ou d'aliments carnés (boucherie). Cet atelier n'est pas obligatoirement situé sur le site où les activités d'abattage ont lieu, mais il doit appartenir à l'abattoir. S'il fait uniquement de la découpe pour des particuliers, un permis d'abattage suffira. Par contre, si le producteur a un comptoir de vente, il devra avoir un *permis de préparation générale* en plus. **La vente en gros à des distributeurs, restaurateurs et dans les épicerie lui est interdit.**

Dans la MRC de Charlevoix, un seul abattoir transitoire est présent; il est situé à Saint-Hilarion. **Dans un rayon de 55 km de Baie-Saint-Paul, on retrouve toutefois trois abattoirs transitoires et un abattoir de proximité.** Les espèces qui y sont abattues sont présentées ci-dessous.

**Tableau 16 : Espèces animales abattues dans les abattoirs transitoires ou de proximité situés autour de Baie-Saint-Paul (dans un rayon de 55 km ou moins)**

Abattoirs transitoires	Principales espèces abattues (et découpées)	Localisation
Épicerie Louis-Marie Tremblay (épicerie-boucherie)	Bœuf, veau, porc, mouton, agneau, chèvre (variable et en petite quantité), viande de chasse/gibier	Si-Hilarion
Ferme Martel 1999 inc.	Bœuf	La Malbaie
Philippe Dufour et fils (épicerie-boucherie, ferme)	Porc, bœuf et veau, parfois de l'agneau	La Malbaie
Abattoir de proximité	Principales espèces étant abattues (et découpées)	
Amexco inc. (Ferme Blondel)	Bœuf	St-Joachim

Source : Informations obtenues auprès des différents propriétaires des abattoirs transitoires (contactés en janv. 2014).

Ces abattoirs transitoires sont des activités complémentaires à des entreprises existantes tels une ferme de production (fermes Martel, Blondel et Dufour) ou un commerce alimentaire (épicerie-boucherie). Les abattoirs transitoires ont jusqu'en juin 2015 pour se mettre aux normes afin d'obtenir leur certificat de conformité d'*abattoir de proximité*.

**Liste des abattoirs situés dans un rayon d'environ 150 km de Baie-Saint-Paul**

Abattoirs situés à une distance de moins 100 km	Type	Distance
<b>Épicerie Louis-Marie Tremblay</b> , Saint-Hilarion (Charlevoix)	Transitoire (B)	22 km
<b>Le Veau Charlevoix</b> , Clermont (Charlevoix-Est)	Provincial A-1	44 km
<b>Ferme Martel 1999 inc.</b> , La Malbaie (Charlevoix-Est)	Transitoire (B)	47 km
<b>Philippe Dufour et fils</b> , La Malbaie (Charlevoix-Est)	Transitoire (B)	55 km
<b>Amexco inc. (Ferme Blondel)</b> , St-Joachim (Côte-de-Beaupré)	Proximité	55 km
<b>Ferme Orléans inc.</b> , St-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Île-d'Orléans)	Provincial A-3	92 km

Abattoirs situés à une distance entre 100 et 151 km*	Type	Distance
<b>Abattoir Rolland Pouliot et fils</b> , St-Henri-de-Lévis (Bellechasse)	Provincial A-1, A-3 <sup>1</sup>	135 km
<b>Abattoir Agri-bio inc. (Exceldor)</b> , St-Agapit (Lotbinière)	Fédéral	142 km
<b>Exceldor Coopérative</b> , St-Anselme (Bellechasse)	Fédéral	142 km
<b>La ferme Ron-Pré inc.</b> , St-Michel-de-Bellechasse (Bellechasse)	Provincial A-4	151 km

\*Ces abattoirs sont accessibles aux producteurs de Charlevoix et d'ailleurs.

Sources : Liste de l'Agence canadienne d'inspection des aliments fournie par le MAPAQ (abattoirs fédéraux), site internet du MAPAQ, <https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bak/ListeEtablissements/index.cfm> (abattoirs provinciaux) et Google Maps.

Note 1 : Cet abattoir n'abat pas les cailles et les faisans.

Autres abattoirs situés entre 151 et 200 km de Baie-Saint-Paul	Type	Distance
<b>Marché d'alimentation Vallée inc.</b> , St-Elzéar (Nouvelle-Beauce)	Provincial A-1	158 km
<b>OLYMEL S.E.C.</b> , Vallée-Jonction (Nouvelle-Beauce)	Fédéral	165 km
<b>Abattoir Bolduc</b> , Notre-Dame-Auxil.-de-Buckland (Bellechasse)	Provincial A-1	187 km

Actuellement la région de Charlevoix est pourvue d'un abattoir provincial : Le Veau Charlevoix (A-1). Cet abattoir, situé dans le parc industriel de Clermont, a été implanté en 1996 pour les besoins de l'entreprise agricole Le Veau Charlevoix qui se spécialise dans l'élevage de veaux. **Les autorisations actuelles (MAPAQ) permettent l'abattage des veaux, des porcs, des caprins, des ovins et des ratites** (émeus, autruches, etc.). Étant donné que l'abattoir a été conçu pour l'élevage du veau, l'équipement présent et la configuration des espaces ont été faits en ce sens. **L'abattoir n'a donc pas l'équipement ni les infrastructures pour abattre des bouvillons, des bovins adultes, de la volaille ou du porc.** De plus, le temps offert pour l'abattage est limité et peut varier; une seule journée était disponible pour les autres productions en 2013. Les quatre autres

journées de la semaine étaient consacrées à la découpe<sup>49</sup> des veaux uniquement. La capacité de la salle de refroidissement était également priorisée, et utilisée à grande capacité, pour le veau. Étant donné que la capacité des installations semblait atteinte, le propriétaire souhaitait se concentrer uniquement sur sa production dans les prochaines années. Cependant et contre toutes attentes, l'abattoir Veau Charlevoix s'est placé sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* en septembre 2014. En novembre de la même année l'entreprise évitait la faillite et croyait sa relance possible avec l'acceptation d'une proposition d'arrangement par ses créanciers. Elle se cherche désormais de nouveaux investisseurs.

En 2013, quelques producteurs de la région ont bénéficié du service d'abattage du *Veau Charlevoix*. Ainsi, 134 chevreaux, 168 émeus, 900 *Agneaux du Québec*, 410 *Agneaux de Charlevoix* (IGP) et 2 300 veaux<sup>50</sup> y ont été abattus au total. À l'exception du veau, **ces producteurs sont localisés dans la MRC de Charlevoix.**

#### *Répartition des producteurs parmi les différents abattoirs en province*

D'abord, la Ferme Orléans inc. (A-3) située sur l'île d'Orléans, ne peut offrir ses services qu'à un nombre restreint de producteurs dont Les Volières Baie-Saint-Paul. Sa capacité est limitée. De plus, on ne sait pas si l'entreprise poursuivra ses activités en 2014-2015. On ne retrouve aucun autre abattoir A-3 équipé pour les cailles et les faisans, dans un rayon de 200 km. Cette perte pourrait amener une entreprise comme Volières Baie-Saint-Paul à revoir sa production.

L'abattoir Rolland Pouliot et fils (A-1, A-3) semble assurer le service auprès des producteurs de bovins prenant en charge leur mise en marché (ex.: Ferme L'Oiseau bleu). Les producteurs d'agneaux et de Volières Baie-Saint-Paul l'utilisent à l'occasion. L'abattoir Agri-Bio inc.(Exceldor) reçoit la volaille de quelques producteurs (Ferme basque, Les Viandes biologiques de Charlevoix) tandis que la Coopérative Exceldor achète la volaille des producteurs «conventionnels».

Pour le porc, les animaux sont le plus souvent envoyés vers deux abattoirs, soit Olymel S.E.C (pour la majorité) et Les Viandes DuBreton inc. Ce dernier se trouve à plus de 300 km de Baie-Saint-Paul. Il arrive même parfois que certains convois soient dirigés vers un abattoir fédéral de Princeville (un peu plus de 200 km) ou de Saint-Esprit (à plus de 330 km). C'est la Fédération de producteurs de porcs du Québec qui dirige les animaux vers les différents abattoirs.

**Pour l'élevage bovin, la situation est un peu différente.** Étant donné que les producteurs sont majoritairement des producteurs vache-veau, les animaux transitent le plus souvent vers l'encan de Saint-Isidore à l'âge moyen de 8 mois. Ces veaux sont vendus ensuite à différents parcs d'engraissement au Québec. Finalement, **les éleveurs de productions de créneau ou à valeur ajoutée** (ex.: bovins Galloway, porc biologique, volailles, chevreaux, agneaux) **semblent être les plus susceptibles de vouloir profiter des services d'un abattoir provincial (A) dans la région**, notamment parce qu'ils prennent en charge l'abattage et la mise en marché de leur production. Les frais de transport actuels reliés au transport réfrigéré vers la région de Québec ou ailleurs (aller-retour) représentent une part importante de leurs dépenses.

<sup>49</sup> Le *Veau Charlevoix* détient également un permis de transformation C1.

<sup>50</sup> Information obtenues auprès de l'entreprise. Conversation téléphonique : 9 janvier 2014.

**FAITS MARQUANTS :**

- L'abattoir *Veau Charlevoix* est le **seul abattoir provincial (de catégorie A-1) dans la région** et dans un rayon de 130 km autour de Baie-Saint-Paul. Il dessert les producteurs de chevreau, d'agneau et d'émeu de la MRC.
- Le permis A-1 du *Veau Charlevoix* autorise l'abattage des porcs, des caprins, des ovins, des veaux et des ratites. Cependant, **les installations inadéquates ou absentes ne permettent pas l'abattage du porc ni des bovins adultes ou de la volaille.**
- **Pour les producteurs de volailles de créneau** qui prennent en charge leur besoin de mise en marché, **la présence d'un abattoir dans la région serait importante** pour les raisons suivantes:
  - Les abattoirs les plus près sont à plus de 130 km de Baie-Saint-Paul.
  - Il est incertain que les grands abattoirs continueront d'abattre leurs oiseaux (à forfait) dans le futur.
  - Les petits abattoirs de volaille (A-3, A-4) existants sont souvent limités dans leur capacité de production.
- **Le maintien et le développement des productions animales de créneau dans la MRC sont directement liés aux possibilités d'abattage.**



### 3.9 Transformation et agrotransformation

Une fois l'animal abattu, un producteur qui souhaite **vendre sa viande à l'intérieur d'une distribution commerciale (vente en gros / épicerie) doit transiger avec un centre de transformation C1 ou en posséder un**. Ces établissements possèdent les certifications reconnues par le MAPAQ pour effectuer la découpe destinées à la distribution commerciale. Rappelons que préalablement les carcasses de viandes doivent provenir d'un abattoir accrédité par le fédéral ou le provincial (abattoir de type A).

Avec le nombre important d'agrotransformateurs présents dans Charlevoix, il importe de préciser les normes qui encadrent la gestion et la transformation des aliments carnés à la ferme. En fait, trois possibilités s'offrent au producteur qui souhaite faire sa propre mise en marché.

**La première concerne le producteur qui ne transforme pas, mais qui vend ses produits à la ferme et ailleurs.** Ce producteur fait abattre ses animaux dans un abattoir provincial (ou fédéral). Ensuite, l'abattoir ou un centre de transformation C1 fait la découpe de sa viande. Le producteur qui fonctionne ainsi pourra vendre ses produits dans les épiceries, les commerces et les restaurants, en plus de vendre à la ferme ou au marché.

**La deuxième possibilité concerne le producteur qui désire transformer sa production.** Le producteur fait abattre ses animaux dans un abattoir provincial (ou fédéral). Étant donné qu'il possède un centre de transformation C1 ou un local de préparation générale conforme, il découpe et transforme lui-même sa viande.

Le producteur qui possède un C1 pourra vendre ses produits dans les épiceries, les commerces et les restaurants, en plus de vendre à la ferme ou au marché.

Le producteur qui possède plutôt un local et un permis de préparation générale pourra vendre ses produits à la ferme ou dans les marchés publics. Il peut également, jusqu'à concurrence d'environ 50% de son chiffre d'affaires, vendre aux restaurants.

**La troisième possibilité concerne le producteur qui possède son propre abattoir** (la moins courante), appelé abattoir de proximité ou abattoir transitoire (anciennement «B»). Le producteur peut abattre et découper lui-même sa viande. Il doit alors afficher, à l'intérieur de sa boucherie et à la vue du public, un avis indiquant que ses viandes et ses aliments carnés proviennent d'animaux abattus et transformés sans inspection permanente<sup>51</sup>. Ce producteur est autorisé à vendre ses produits uniquement à son atelier de préparation ou sa boucherie. La vente dans un second point de vente (ex.: marché public) peut être possible, mais doit faire l'objet d'une autorisation par le ministre.

Ce producteur ne peut vendre aux épiceries, aux restaurants et aux commerces puisque sa viande n'a pas été abattue dans un abattoir provincial ou fédéral.

Pour faire de la vente à la ferme, une entreprise agricole devra obligatoirement posséder un *permis chaud/froid* émis par l'Agence d'inspection des aliments du Québec (MAPAQ) et avoir suivi une formation sur la salubrité des aliments.

<sup>51</sup> Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité, article 14.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des transformateurs et des agrotransformateurs de la MRC de Charlevoix qui peuvent découper les pièces de viande destinées à la distribution commerciale (avec un permis C1). On retrouve également les transformateurs de viande de chasse et les producteurs qui transforment à la ferme sans C1.

**Tableau 17 : Agrotransformateurs et transformateurs alimentaires dans la MRC de Charlevoix**

Nom	Municipalité	Produits
<b>Transformateurs avec permis C-1 - Charcuterie de gros</b>		
Alimentation bœuf rouge	Baie-Saint-Paul	Viande (grossiste)
Fumoir St-Antoine inc. <sup>1</sup>	Baie-Saint-Paul	Poissons fumés (saumon et truite)
Charcuterie D.E.T	Saint-Hilarion	Viande, charcuterie (produits en gros)
Boucherie Charcuterie Lyn Tremblay (Charcuterie charlevoisienne)	Saint-Urbain	Viande, charcuterie et produits transformés
<b>Agrotransformateurs<sup>2</sup> avec permis C-1 - Charcuterie de gros</b>		
Volières Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul	Volaille (fraîche et transformée), charcuterie, mousse, gelée, etc.
Pisciculture Smith enr. <sup>1</sup>	Les Éboulements	Élevage de poissons
La Ferme basque de Charlevoix	Saint-Urbain	Viande et produits transformés de canard
Les Viandes biologiques de Charlevoix	Saint-Urbain	Viande, charcuterie et produits transformés bio.
<b>Agrotransformateurs (sans C-1, mais possédant un autre type d'autorisation permettant la transformation et la vente à la ferme)</b>		
Domaine de la Vallée du Bras <sup>2</sup>	Baie-Saint-Paul	L'Omerto - vin apéritif de tomates
Maison d'affinage Maurice Dufour	Baie-Saint-Paul	Fromages fins et artisanaux   <b>Fabrique laitière</b>
Ferme Éboullmontaise	Les Éboulements	Viande d'agneau et légumes
Moulin seigneurial des Éboulements	Les Éboulements	Farines artisanales
Les Jardins du Centre	Les Éboulements	Fruits, légumes et produits maison (confit, ketchup, etc.)
Cidrerie et vergers Pedneault <sup>2</sup>	L'Isle-aux-Coudres	Produits alcoolisés à base de fruits du verger, autres fruits, produits transformés
Ferme Caprivoix	Saint-Hilarion	Viandes et produits transformés de chevreaux
Centre de l'émeu de Charlevoix	Saint-Urbain	Produits cosmétiques faits à base d'huile d'émeu, viande d'émeu
<b>Autre transformateur</b>		
Laiterie Charlevoix	Baie-Saint-Paul	Fromages fins et artisanaux   <b>Fabrique laitière</b>
<b>Transformateurs avec permis de découpe à forfait</b>		
Boucherie Chez Ti-Nours	Baie-Saint-Paul	Viande de chasse (découpe)
Raynald Fortin	Saint-Urbain	Viande de chasse (découpe)

Réalisation : MRC de Charlevoix, Juin 2014 (sur la base de données du MAPAQ : <https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bak/ListeEtablissements/index.cfm> et de données terrain)

Note 1 : Permis C-1 correspondant à «Établissement de préparation de produits marins»

Note 2 : Entreprise agricole de catégorie BAA (boisson alcoolique artisanale)

**La MRC de Charlevoix compte plus de 35 transformateurs.** Ce nombre se compose de 12 agrotransformateurs (producteurs qui transforment ou conditionnent à la ferme, avec un permis C1 ou une autre autorisation) et d'une vingtaine d'autres transformateurs alimentaires de toute sorte. La plupart développent un ou plusieurs produits particuliers à Charlevoix et offrent différents produits fabriqués avec des ingrédients provenant de la région. Les tableaux suivants permettent de dresser un portrait de l'ensemble des transformateurs situés dans la MRC, classés par municipalité. **On remarque une grande quantité et une belle diversité des produits élaborés.**

**Tableau 18 : Transformateurs<sup>1</sup> et agrotransformateurs<sup>2</sup> à Baie-Saint-Paul, 2014** (voir notes à la fin des tableaux)

No.	Nom de l'entreprise	Produits	Agrotransformateur
1	Al Dente Traiteur	Produits fins et transformés	
2	Alimentation Bœuf rouge	Découpe et viande hachée	
3	Boucherie Chez Ti-Nours	Viande (découpe)	
4	Boulangerie À chacun son pain	Pains, pâtisseries artisanales et produits maison	
5	Boulangerie Louise Desrosiers enr.	Pains artisanaux	
6	Boulangerie Meunerie La Rémy	Pains et pâtisseries artisanaux, farines artisanales	
7	Boulangerie Pâtisserie Charlevoix	Pains et pâtisseries	
8	Chocolaterie du Village	Chocolats belges, fins et artisanaux	
9	Domaine de la Vallée du Bras	Produits alcoolisés (vin apéritif de tomates)	X
10	Boucherie La Marre	Viande bovine	
11	Ferme L'Oiseau Bleu	Bœuf Galloway (vente de "paniers" de coupes de viande)	
12	Fumoir Saint-Antoine	Poissons fumés (saumon et truite)	
13	Laiterie de Charlevoix	Fromages fins et artisanaux	fabrique laitière
14	Le Moulin à saucisses	Production de saucisses artisanales	
15	Maison d'affinage Maurice Dufour	Fromages fins et artisanaux	fabrique laitière
16	Microbrasserie Charlevoix	Produits alcoolisés (bières artisanales d'inspiration belge)	
17	Pâtisserie Duo des chefs	Pâtisseries- (fermée - hiver 2015)	
18	Plaisirs du chef	Traiteur, plats à emporter	
19	Volières Baie-Saint-Paul	Volailles (produits frais et transformés)	X

Source : Recensement effectué par la MRC de Charlevoix (automne 2013, mise à jour en juillet 2014) à partir des données disponibles (MAPAQ, Route des saveurs, sites internet des entreprises et des municipalités).

**Tableau 19 : Transformateurs<sup>1</sup> et agrotransformateurs<sup>2</sup> aux Éboulements, 2014**

No.	Nom de l'entreprise	Produits	Agrotransformateur
1	Boulangerie Laurentides	Pains, pâtisseries et produits maison	
2	Chocolaterie du Village	Chocolats belges, fins et artisanaux	
3	Ferme Éboulmontaise	Viande d'agneau et légumes	X
4	Les Jardins du Centre	Fruits, légumes et produits maison (confit, ketchup, marinade, etc.)	X
5	Moulin seigneurial des Éboulements	Farines artisanales	X
6	Pisciculture Smith	Élevage de poissons et conditionnement	X

Source : Recensement effectué par la MRC de Charlevoix (automne 2013, mise à jour en juillet 2014) à partir des données disponibles (MAPAQ, Route des saveurs, sites internet des entreprises et des municipalités).

**Tableau 20 : Transformateurs<sup>1</sup> et agrotransformateurs<sup>2</sup> à L'Isle-aux-Coudres, 2014**

No.	Nom de l'entreprise	Produits	Agrotransformateur
1	Boulangerie Bouchard	Pains, pâtisseries artisanaux et produits maison	
2	Épicerie Chez Paul	Pâtés et produits maison	
3	Cidrerie et vergers Pedneault	Produits alcoolisés à base de fruits du verger, fruits frais, produits transformés	X
4	Les moulins de L'Isle-aux-Coudres <sup>52</sup>	Farines artisanales	

Source : Recensement effectué par la MRC de Charlevoix (automne 2013, mise à jour en juillet 2014) à partir des données disponibles (MAPAQ, Route des saveurs, sites internet des entreprises et des municipalités).

**Tableau 21 : Transformateurs<sup>1</sup> et agrotransformateurs<sup>2</sup> à Saint-Hilarion, 2014**

No.	Nom de l'entreprise	Produits	Agrotransformateur
1	Charcuterie DET	Viande, charcuterie (produits en gros)	
2	Ferme Caprivoix	Viandes de chevreau, Highland et produits transformés	X

Source : Recensement effectué par la MRC de Charlevoix (automne 2013, mise à jour en juillet 2014) à partir des données disponibles (MAPAQ, Route des saveurs, sites internet des entreprises et des municipalités).

<sup>52</sup> Les moulins de L'Isle-aux-Coudres ne produisent pas eux mêmes leurs céréales. Cependant, la plupart des grains servant à faire la farine proviennent de productions de L'Isle-aux-Coudres.

Tableau 22 : Transformateurs<sup>1</sup> et agrotransformateurs<sup>2</sup> à Saint-Urbain, 2014

No.	Nom de l'entreprise	Produits	Agrotransformateur
1	Charcuterie charlevoisienne (Lyn Tremblay)	Viande, charcuterie et produits transformés	
2	La Ferme basque de Charlevoix	Viande et produits transformés de canard	X
3	Les Viandes biologiques de Charlevoix	Viande, charcuterie et produits transformés biologiques (poulet, porc)	X
4	Centre de l'émeu de Charlevoix	Produits cosmétiques faits à base d'huile d'émeu (une partie de la transformation est réalisée par l'entreprise), viande d'émeu	X
5	Raynald Fortin	Viande (découpe)	

Source : Recensement effectué par la MRC de Charlevoix (automne 2013, mise à jour en juillet 2014) à partir des données disponibles (MAPAQ, route des saveurs, sites internet des entreprises et des municipalités).

Note 1 : Les transformateurs sont des entreprises produisant des produits agroalimentaires destinés à la consommation humaine et vendus soit à son commerce ou à l'extérieur de son commerce (basé sur la définition du MAPAQ). Parmi les transformateurs se trouvent des agrotransformateurs.

Note 2: L'agrotransformateur est une entreprise agricole faisant de la transformation à la ferme et dont la majorité de sa matière première provient de sa production (basé sur la définition du MAPAQ).

#### FAITS MARQUANTS :

- Au total, on dénombre **plus de 35 entreprises qui font de la transformation dans la MRC de Charlevoix.**
- Parmi celles-ci, **douze (12) sont des agrotransformateurs** (transformation à la ferme).
- La part d'agrotransformateurs dans la MRC représente ainsi 10% des fermes. Rappelons que la transformation à la ferme est pratiquée principalement par les producteurs de créneau et de produits à valeur ajoutée qui représentent un peu moins de 20 % des entreprises agricoles de la MRC.
- On retrouve sur le territoire de la MRC des transformateurs alimentaires ou agrotransformateurs d'importance, comme :
  - deux fromageries
  - quatre moulins à farine (d'intérêt historique et culturel)
  - trois entreprises orientées vers la production de boissons alcoolisées
  - un agrotransformateur de viandes fraîches et de charcuteries biologiques
- **Baie-Saint-Paul regroupe la moitié de tous les transformateurs / agrotransformateurs.**

### 3.10 Services aux producteurs

Le producteur charlevoisien compte sur les services de professionnels de la région pour s'assurer du bien-être de leurs animaux et voir au développement de leur cheptel.

Dans la MRC de Charlevoix, les **services vétérinaires** sont assurés par la clinique du Dre Marie Noël. Cette clinique compte actuellement quatre (4) vétérinaires. Elle couvre tout Charlevoix. Ces services sont principalement utilisés pour le bovin laitier, le bovin de boucherie, l'agneau et aussi le cheval. Les productions de porcs et de volailles bénéficient d'un service vétérinaire plus spécialisé offert par certains de leurs fournisseurs.

Le Conseil provincial des cercles d'amélioration du bétail inc. (CP CAB) est copropriétaire du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ). Le CIAQ et cercles d'amélioration du bétail (CP CAB) est le principal fournisseur de **services d'insémination** pour les bêtes dans la région. Le volet CAB offre quant à lui un service d'amélioration génétique du bétail laitier et de boucherie. Les principaux utilisateurs du CIAQ / CAB sont les producteurs laitiers, en plus de quelques gros producteurs de bœufs. Les producteurs de porcs ne font pas appel au CIAQ puisque leur intégrateur fournit ce service.

Valacta est l'entreprise qui s'occupe du **contrôle laitier**. Elle offre aussi des **services-conseils en alimentation pour le bovin laitier**.

Finalement, le Club agroenvironnemental de la Rive-Nord (CARN) et la Coop Agrivoix offre des **services-conseils en agroenvironnement** aux producteurs.

Le MAPAQ est également présent dans la région et dessert la grande région de Charlevoix, soit les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est) par un point de service situé à Saint-Hilarion.

#### FAITS MARQUANTS :

- Dans l'ensemble, les services agricoles de la région sont tributaires du nombre de producteurs sur le territoire.
- Les plus gros utilisateurs de ces services sont les fermes conventionnelles.

## 4. LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

### 4.1 Occupation et utilisation du territoire agricole

Voici la situation actuelle et la tendance des dernières années concernant les terres utilisées par les producteurs agricoles. L'utilisation des terres à des fins agricoles se fait d'abord par une occupation par les exploitations agricoles. Rappelons qu'en introduction, nous avons fait état qu'environ 12 700 hectares sont actuellement occupés par les exploitations agricoles. Une terre «occupée»<sup>53</sup> est une propriété où l'on retrouve une ou plusieurs des utilisations agricoles suivantes : terre en culture, boisé agricole, plantation, espace en friche, bâtiment et chemin de ferme. **En 2010, les entreprises agricoles de la MRC occupaient 38% de la zone agricole**<sup>54</sup>. Les entreprises possèdent (majoritairement) ou louent les propriétés ou les parties de propriétés nécessaires à leur exploitation.

**Dans la MRC, la superficie moyenne occupée par les entreprises agricoles est de 96,2 hectares.** Parmi celles-ci, on retrouve 30% des entreprises qui occupent une superficie agricole inférieure à 50 hectares, 29 % qui occupent entre 50 et 100 hectares et 41% des entreprises dont l'exploitation (culture des terres, bâtiments, accès, boisés de ferme, etc.) nécessite l'occupation de plus de 100 hectares. Le tableau ci-dessous présente plus précisément ces informations.

**Tableau 23 : Répartition des superficies occupées par les entreprises agricoles dans la MRC de Charlevoix en 2010**

Superficie agricole occupée par les exploitations	Proportion
10 hectares et moins	12 %
Entre 11 et 49 hectares	18 %
Entre 50 et 100 hectares	29 %
Entre 101 et 200 hectares	30 %
Entre 201 et 300 hectares	9 %
Entre 301 et 415 hectares	2 %

Source des données : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

Calcul des données effectué par la MRC de Charlevoix.

**La plupart des entreprises agricoles de la MRC, soit 64 % d'entre elles, occupent entre une (1) et trois (3) propriétés** tandis que 20% des entreprises occupent entre quatre (4) et six (6) propriétés et 16% en occupent sept (7) ou plus. C'est à L'Isle-aux-Coudres que l'on retrouve le plus grand nombre de propriétés occupées par

<sup>53</sup> Déclaration faites au MAPAQ par le producteur.

<sup>54</sup> Sources : MAPAQ, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010 et CPTAQ, Rapport annuel 2009-2010.

un même producteur. Ces deux entreprises occupent chacune plus de 20 propriétés, dont certaines leur appartiennent.

Précisons finalement que quelques entreprises agricoles exploitent aussi des terres qui se situent dans des MRC voisines. Il est cependant impossible de savoir la superficie totale de terres exploitées et cultivées par celles-ci puisque nous n'avons pas accès aux données concernant les autres MRC. La majorité des entreprises de notre MRC exploitent uniquement sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

Les superficies occupées par les entreprises agricoles n'y sont cultivées qu'en partie. Rappelons que **les sols en culture représentent 19% de la zone agricole<sup>55</sup>, soit la moitié des superficies agricoles occupées**. Pour dresser un portrait des superficies en culture, nous avons réuni les informations relatives aux propriétés occupées par les entreprises agricoles du MAPAQ (2010) avec les données de superficies en culture provenant de la Financière agricole (2012)<sup>56</sup>. Cela nous a permis de relier 80% des terres cultivées à leur producteur respectif et d'estimer ainsi le nombre d'hectares cultivés par entreprise.

L'analyse des données indique d'abord que **la superficie cultivée moyenne par entreprise est d'environ 43,6 hectares**. Puisque certaines entreprises agricoles cultivent des terres à l'extérieur de la MRC, en plus de cultiver des superficies ici, il devient donc impossible de connaître les superficies exactes cultivées par chaque entreprise. Un risque d'erreur doit aussi être pris en considération. Quoiqu'il en soit, on remarque que le nombre d'hectares en culture est variable; on ne note pas de tendance particulière. Cela illustre la réalité du mode de production de certaines fermes qui nécessite peu de superficie agricole (ex.: production sans sol) et de la présence de petites et de grandes productions dans la MRC. Ainsi, on retrouverait environ 42 % des entreprises qui cultivent moins de 20 hectares, 23 % qui cultiveraient entre 21 et 50 hectares et 35 % des entreprises qui cultiveraient plus de 50 hectares. Le tableau ci-dessous présente le détail de ces informations.

**Tableau 24 : Répartition des superficies cultivées par les entreprises agricoles dans la MRC de Charlevoix en 2012**

<b>Superficie agricole <u>cultivée</u> par les exploitations</b>	<b>Proportion</b>
10 hectares et moins	<b>28 %</b>
11 à 20 hectares	<b>14 %</b>
21 à 50 hectares	<b>23 %</b>
51 à 80 hectares	<b>18 %</b>
81 hectares et plus	<b>17 %</b>

Source : Analyse effectuée à partir des données de la Financière agricole (2012) combinées à celle du MAPAQ (Enregistrement des exploitations, 2010) et du Rôle d'évaluation de la MRC de Charlevoix (Limites de propriétés, 2013).

<sup>55</sup> *Idem*

<sup>56</sup> Il s'agissait des données les plus récentes disponibles au moment de la réalisation du Portrait.

Parmi les producteurs, quelques-uns cultivent sur une superficie totalisant plus de 100 hectares, soit 10% d'entre-eux.

Le tableau suivant présente les superficies occupées comparativement aux superficies cultivées pour chaque municipalité de la MRC. De façon générale, **les terres cultivées représentent environ la moitié des superficies occupées par les exploitations, à l'exception de L'Isle-aux-Coudres où l'usage des terres agricoles occupées est majoritairement dédié aux cultures.**

**Tableau 25 : Superficies occupées et secteurs cultivés (en ha) dans la zone agricole en 2010**

MUNICIPALITÉ	Zone agricole occupée par les exploitations		Zone agricole cultivée	
	%	Superficie	%	Superficie
Baie-Saint-Paul	40 %	3 272 ha	23 %	1 890 ha
Saint-Urbain	25 %	1 378 ha	12 %	676 ha
Saint-Hilarion	39 %	3 897 ha	19 %	1 885 ha
Les Éboulements	46 %	3 700 ha	20 %	1 587 ha
L'Isle-aux-Coudres	22 %	529 ha	19 %	456 ha
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>38 %</b>	<b>12 776 ha</b>	<b>19 %</b>	<b>6 494 ha</b>
<b>MRC de Charlevoix-Est</b>	<b>46 %</b>	<b>9 155 ha</b>	<b>20 %</b>	<b>3 912 ha</b>

Source : MAPAQ, *Enregistrement des exploitations agricoles 2010*, superficies exploitées (occupées) et cultivées.

La superficie de la zone agricole de chaque MRC utilisée aux fins des calculs provient du rapport annuel 2009-2010 de la CPTAQ.

En ce qui concerne la situation de L'Isle-aux-Coudres, il faut se rappeler qu'il n'y a actuellement que deux (2) producteurs (il y en avait trois en 2010) qui occupent 22% de la zone agricole dans la municipalité. La faible différence entre les superficies occupées et les superficies cultivées provient probablement du fait que ces producteurs occupent majoritairement des propriétés louées et que ces espaces sont mis à profit pour la culture.



Les tableaux ci-dessous dressent le portrait et l'évolution de la superficie des terres occupées et cultivées en hectare (ha) par les exploitations agricoles, entre 2007 et 2010, dans chacune des municipalités.

Soulignons que la plupart des municipalités ont connu une augmentation des superficies occupées et cultivées entre 2004 et 2007 dû à une conjoncture économique favorable. Depuis 2007, la tendance est à la baisse. Cependant, de façon générale, les superficies occupées par l'agriculture en 2010 demeurent semblables ou au-dessus des superficies occupées en 2004. *Les données détaillées peuvent être consultées à l'annexe I.*

**Tableau 26 : Évolution des superficies occupées par les exploitations agricoles (en ha) entre 2007 et 2010**

MUNICIPALITÉ	Superficie occupée 2010 (ha)	TENDANCE 2007-2010	ÉCART 2007-2010
Baie-Saint-Paul	3 272	↓	- 75 ha (-2 %)
Saint-Urbain	1 378	↓	- 23 ha (-2 %)
Saint-Hilarion	3 897	↑	+ 4 ha (0 %)
Les Éboulements	3 700	↓	- 98 ha (-3 %)
L'Isle-aux-Coudres	529	↑	+ 18 ha (+4 %)
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>12 776</b>	<b>↓</b>	<b>- 175 ha (-1 %)</b>
<b>MRC de Charlevoix-Est</b>	<b>9 155</b>	<b>↑</b>	<b>+ 371 ha (+4 %)</b>

Source des données des tableaux : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

Pour les superficies cultivées, seules les superficies de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain en 2010 sont toujours supérieures à celles de 2004. Saint-Hilarion, Les Éboulements et L'Isle-aux-Coudres ont en 2010 des superficies cultivées inférieures à celles de 2004.

**Tableau 27 : Évolution des superficies cultivées (en ha) entre 2007 et 2010**

MUNICIPALITÉ	Superficie cultivée 2010 (ha)	TENDANCE 2007-2010	ÉCART 2007-2010
Baie-Saint-Paul	1 890	↓	- 41 ha (-2 %)
Saint-Urbain	676	↑	+ 119 ha (+21%)
Saint-Hilarion	1 885	↓	- 42 ha (-2 %)
Les Éboulements	1 587	↓	- 238 ha (-13 %)
L'Isle-aux-Coudres	456	↑	+ 13 ha (+3 %)
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>6 494</b>	<b>↓</b>	<b>- 190 ha (-3 %)</b>
<b>MRC de Charlevoix-Est</b>	<b>3 912</b>	<b>↓</b>	<b>- 767 ha (-18%)</b>

Ainsi, pour l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix, les superficies occupées et cultivées sont en légère diminution depuis 2007 mais elles se situent toutes deux au-dessus des superficies identifiées en 2004. Entre 2007 et 2010, ces pertes sont de l'ordre de 1% et 3 % et représentent entre 175 et 190 hectares. Actuellement, les terres en culture qui se retrouvent abandonnées suite à la fermeture d'une entreprise agricole sont souvent reprises par des producteurs de la région, à la recherche de terres pour consolider leur entreprise. Certaines pertes peuvent aussi survenir suite à la vente d'une propriété agricole à un non-producteur; résidant ou villégiateur. **La disponibilité des terres est d'ailleurs un enjeu important ressorti lors des rencontres et consultations.**

**Au niveau des terres en culture assurées, on remarque une tendance à la baisse.** Les données de la Financière agricole (2008 à 2012) indiquent une diminution des superficies assurées. En 2008, la superficie des cultures assurées était de 4 702 hectares tandis qu'elle était de 3 898 hectares en 2012 (- 804 ha). Il est important de mentionner que les terres cultivées ne sont pas toutes assurées. **Ainsi, dans la MRC de Charlevoix, la proportion de terres cultivées assurées en 2010 était de 70 %.**

Les cartes suivantes illustrent, pour chaque municipalité, les terres occupées par l'agriculture, les terres cultivées ainsi que les cultures assurées en 2010. Malgré le fait que nous possédons des données plus récentes de la Financière agricole, l'année de référence de 2010 a été utilisée pour faciliter la lecture avec les informations provenant du MAPAQ.

Il est à noter que le portrait de 2012 est sensiblement le même que celui illustré aux pages suivantes.

*Champs de canola de la ferme Barjo, Baie-Saint-Paul*



*photo : Amélie Tremblay*

### Grandes utilisations du territoire agricole - 2010

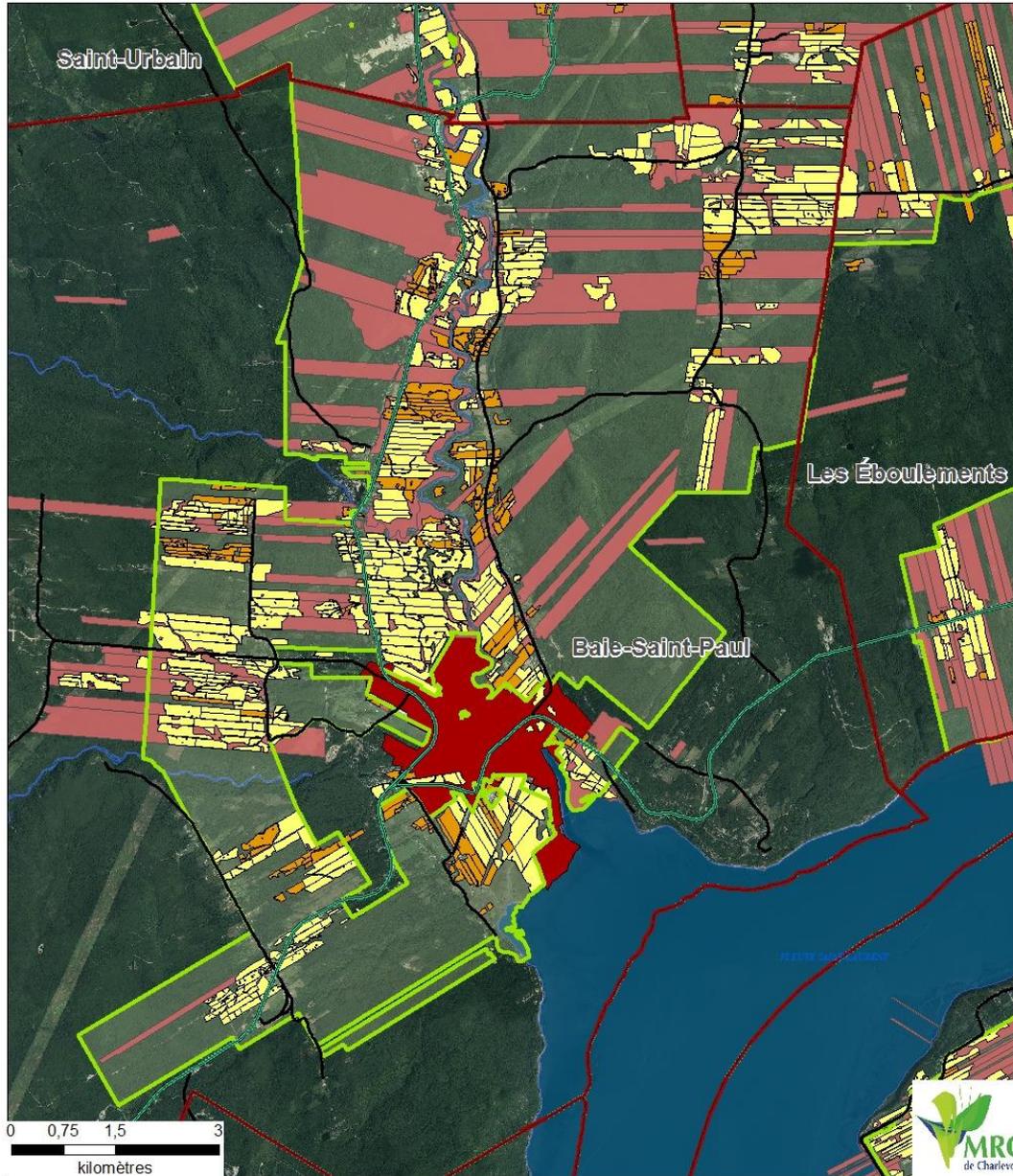
Ville de Baie-Saint-Paul



**Légende**

- Propriété occupée par une exploitation agricole (MAPAQ)
- Superficie cultivée sans assurance (Fin. agricole)
- Superficie cultivée et assurée (Fin. agricole)
- Zone agricole provinciale (CPTAQ)
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Les propriétés qui ne sont pas occupées par une exploitation agricole sont des terres forestières ou des propriétés dont l'usage principal est résidentiel.  
 Dans une moindre mesure, on retrouve quelques usages principaux commerciaux.



Réalisé par le Service d'aménagement  
 Juillet 2014

1:55 000

## Grandes utilisations du territoire agricole - 2010

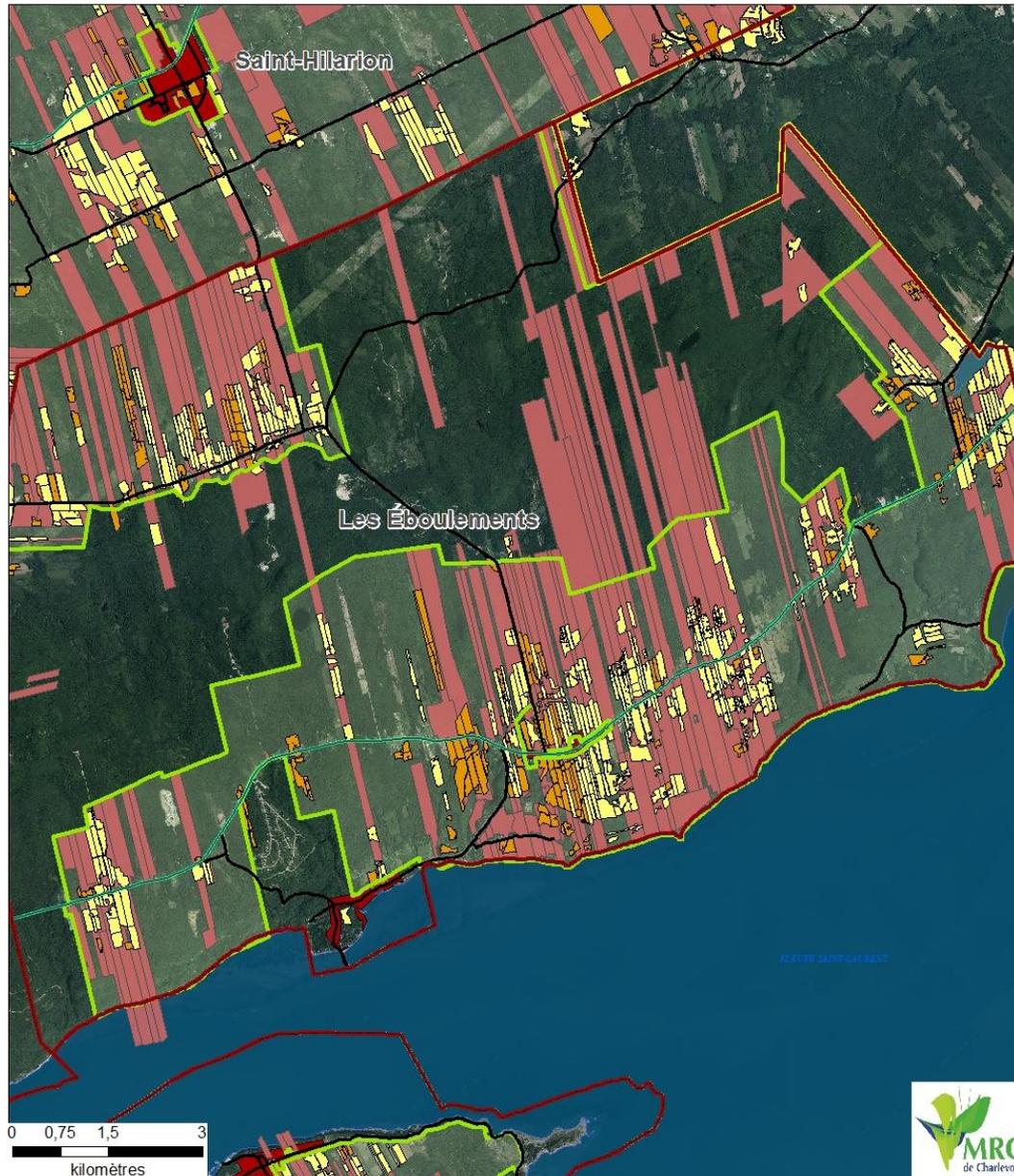
### Les Éboulements



#### Légende

- Propriété occupée par une exploitation agricole (MAPAQ)
- Superficie cultivée sans assurance (Fin. agricole)
- Superficie cultivée et assurée (Fin. agricole)
- Zone agricole provinciale (CPTAQ)
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Les propriétés qui ne sont pas occupées par une exploitation agricole sont des terres forestières ou des propriétés dont l'usage principal est résidentiel. Dans une moindre mesure, on retrouve quelques usages principaux commerciaux.



Réalisé par le Service d'aménagement  
Juillet 2014

1:60 000

**Grandes utilisations du territoire agricole - 2010**

Municipalité de L'Isle-aux-Coudres

**Légende**

- Propriété occupée par une exploitation agricole (MAPAQ)
- Superficie cultivée sans assurance (Fin. agricole)
- Superficie cultivée et assurée (Fin. agricole)
- Zone agricole provinciale (CPTAQ)
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Les propriétés qui ne sont pas occupées par une exploitation agricole sont des terres forestières ou des propriétés dont l'usage principal est résidentiel. Dans une moindre mesure, on retrouve quelques usages principaux commerciaux.



Réalisé par le Service d'aménagement  
Juillet 2014

1:35 000

### Grandes utilisations du territoire agricole - 2010

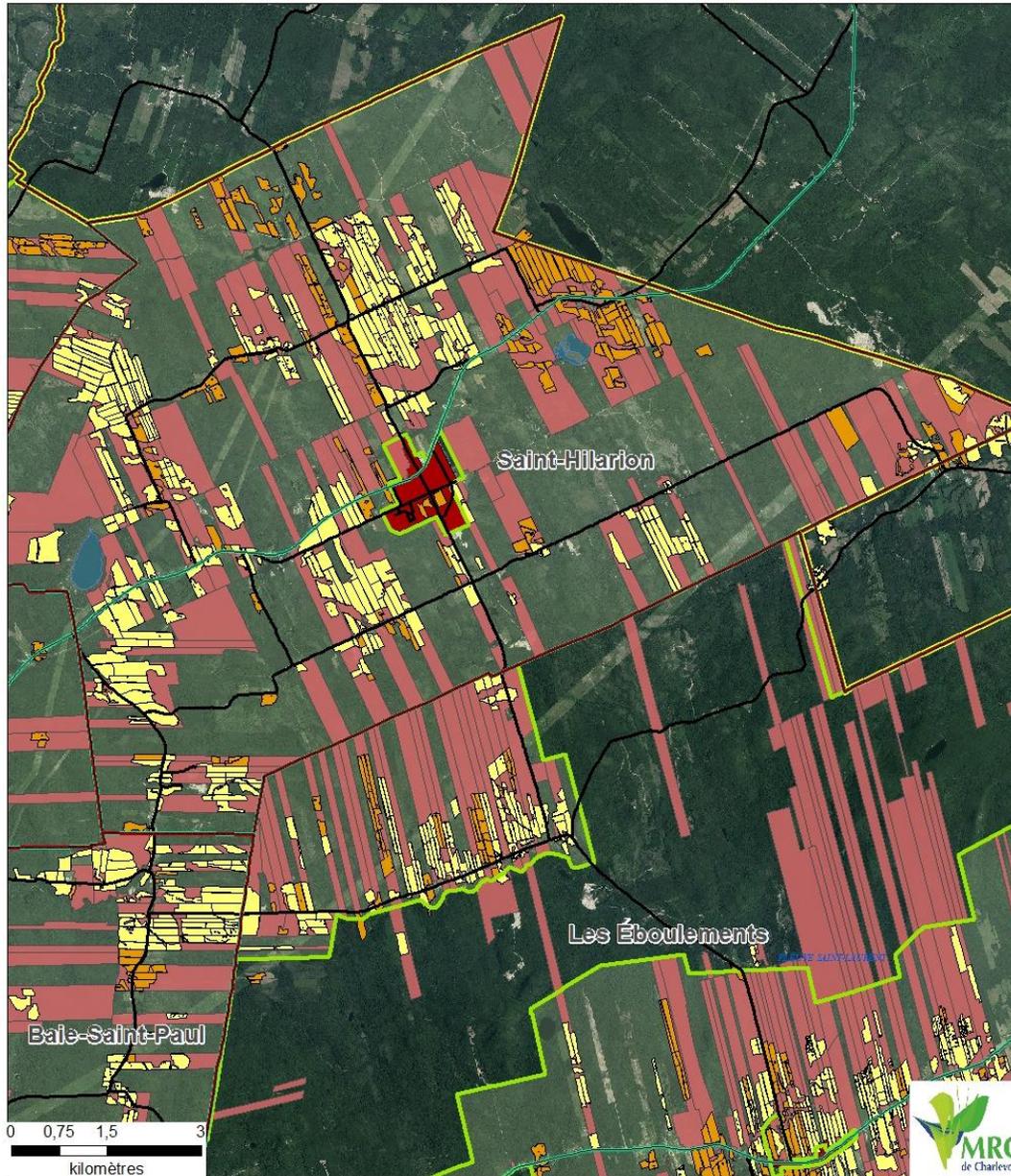
Municipalité de Saint-Hilarion



**Légende**

- Propriété occupée par une exploitation agricole (MAPAQ)
- Superficie cultivée sans assurance (Fin. agricole)
- Superficie cultivée et assurée (Fin. agricole)
- Zone agricole provinciale (CPTAQ)
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Les propriétés qui ne sont pas occupées par une exploitation agricole sont des terres forestières ou des propriétés dont l'usage principal est résidentiel. Dans une moindre mesure, on retrouve quelques usages principaux commerciaux.



Réalisé par le Service d'aménagement  
Juillet 2014

1:60 000

### Grandes utilisations du territoire agricole - 2010

Municipalité de Saint-Urbain



**Légende**

- Propriété occupée par une exploitation agricole (MAPAQ)
- Superficie cultivée sans assurance (Fin. agricole)
- Superficie cultivée et assurée (Fin. agricole)
- Zone agricole provinciale (CPTAQ)
- Périmètre urbain en vigueur
- Limite municipale
- Limite MRC

Note : Les propriétés qui ne sont pas occupées par une exploitation agricole sont des terres forestières ou des propriétés dont l'usage principal est résidentiel.  
 Dans une moindre mesure, on retrouve quelques usages principaux commerciaux.



Réalisé par le Service d'aménagement  
 Juillet 2014

1:40 000

#### 4.1.1 Propriétaire ou locataire...

Dans la MRC, les producteurs produisent majoritairement sur des terres qui leur appartiennent. Ainsi, 66 % des producteurs sont propriétaires des terres qu'ils cultivent contre 34 % qui les louent. Si l'on regarde la situation par municipalité, **L'Isle-aux-Coudres se démarque puisqu'on y retrouve une part importante de terres louées par les producteurs. Les Éboulements connaît aussi une tendance différente des autres municipalités.**

La situation sur l'île s'explique par le fait que les deux seuls producteurs qui cultivent l'ensemble des terres jouissent d'ententes avantageuses avec les propriétaires. Ces derniers permettent aux producteurs d'avoir accès à leurs terres à peu de frais. Pour le territoire de l'île, la présence de ses deux producteurs assure l'entretien et la mise en valeur de plusieurs propriétés agricoles ainsi que du paysage. **Ce type d'entente est actuellement un atout pour la conservation du paysage et du potentiel agricole de l'île, dans une période où le développement agricole de ce territoire est peu diversifié.**



Dans les autres municipalités de la MRC, **on retrouve environ 75% de producteurs propriétaires contre 25 % de producteurs locataires.** À l'exception de L'Isle-aux-Coudres où la situation était stable entre 2007 et 2010, **la proportion des producteurs propriétaires est en baisse dans la MRC depuis 2007, voir même depuis plusieurs années.**

Les producteurs de la municipalité des Éboulements ont pour leur part une plus faible proportion de terres exploitées qui leur appartiennent. **Environ la moitié des producteurs des Éboulements louent les terres nécessaires à leur exploitation.** Les superficies exploitées dont ils sont propriétaires sont en baisse depuis 2007 et elles ont probablement connu une baisse importante dans les années précédentes. Les tableaux de la page suivante illustrent cette tendance. Cette baisse peut s'expliquer en partie par l'achat de terres agricoles, situées en bordure de la route 362 et offrant une vue sur le fleuve, par des non-producteurs et des villégiateurs. Plusieurs de ces terres sont en effet recherchées pour des usages non agricoles. On assiste alors à une augmentation de leur valeur en plus d'une diminution des terres offertes pour la culture. Ces phénomènes créent de la spéculation sur les coûts d'achat et de location, et de la rareté auprès des producteurs. Ces derniers n'ont souvent pas les moyens d'offrir le prix demandé, prix qui est souvent jugé

déraisonnable pour une utilisation agricole de la terre. Les producteurs locataires sont aussi aux prises avec une autre difficulté; celle de ne pas pouvoir toujours obtenir la garantie qu'ils seront locataires de la terre à long terme. Un producteur n'investira pas sur une terre s'il n'est pas certain qu'il en sera encore bénéficiaire l'an prochain. Dans la MRC, les ententes de location à long terme semblent être absentes entre plusieurs producteurs et propriétaires. Cette situation crée de l'incertitude, particulièrement pour les terres agricoles recherchées par des non-agriculteurs et où un acheteur pourrait alors survenir à tout moment. **Ces difficultés peuvent ainsi limiter la consolidation et le développement d'entreprises agricoles et nuire à l'établissement de jeunes agriculteurs et de nouveaux projets.**

Les tableaux ci-dessous présentent la proportion de propriétaires et de locataires dans chacune des municipalités de la MRC en 2010 ainsi que la tendance observée dans les dernières années.

**Tableau 28 : Occupation (locataire/propriétaire) des superficies occupées par l'agriculture en 2010**

MUNICIPALITÉ	Propriétaire (%)	Locataire (%)
Baie-Saint-Paul	74	26
Saint-Urbain	76	23
Saint-Hilarion	75	25
Les Éboulements	52	48
L'Isle-aux-Coudres	18	82
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>66</b>	<b>34</b>
<b>MRC de Charlevoix-Est</b>	<b>60</b>	<b>40</b>

Source des données des tableaux : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

**Tableau 29 : Proportion des producteurs propriétaires de leurs superficies exploitées entre 2004 et 2010**

MUNICIPALITÉ	2004 <sup>1</sup>	2007	2010	TENDANCE 2007-2010
Baie-Saint-Paul	80 %	77 %	74 %	↓
Saint-Urbain	79 %	82 %	76 %	↓
Saint-Hilarion	81 %	79 %	75 %	↓
Les Éboulements	66 %	56 %	52 %	↓
L'Isle-aux-Coudres	31 %	18 %	18 %	stable
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>74 %</b>	<b>70 %</b>	<b>66 %</b>	<b>↓</b>

Note 1: voir page suivante

**FAITS MARQUANTS | OCCUPATION ET UTILISATION DU TERRITOIRE :**

- **La zone agricole provinciale est occupée à 38 %** par les entreprises agricoles.
- La **superficie moyenne occupée** par une exploitation agricole dans la MRC est de **96 hectares**.
- **La zone agricole provinciale est cultivée à 19%.**
- La **superficie moyenne cultivée** par une exploitation agricole dans la MRC est d'environ **44 hectares**.
- La MRC de Charlevoix a connu une augmentation des superficies occupées et cultivées entre 2004 et 2007 puis une diminution de ces superficies entre 2007 et 2010 de l'ordre de 1% et de 3%. Malgré cela, en 2010, ces superficies se situaient toujours au-dessus des superficies de 2004. **Ainsi, malgré la présence de pertes de superficies agricoles dans les dernières années, la MRC a vécu une évolution positive entre les années 2004 et 2010.**
- **Les pertes constatées au niveau des superficies cultivées dans la MRC de Charlevoix entre 2007 et 2010 sont cependant moins importantes que celles connues dans la MRC de Charlevoix-Est.** La diminution des terres cultivées dans la MRC de Charlevoix était de 3% tandis qu'elles étaient de 18% dans la MRC voisine durant la même période.
- **La majorité des cultures (70 % d'entre-elles) sont assurées,** mais cette tendance est à la baisse.
- **Les producteurs de la MRC sont majoritairement propriétaires des terres qu'ils cultivent, et ce dans une proportion moyenne de 66%.** La situation est cependant différente aux Éboulements avec un taux de possession des terres agricoles de 52% et à L'Isle-aux-Coudres avec taux de 18%.
- À l'exception de L'Isle-aux-Coudres où la situation était stable entre 2007 et 2010, **la proportion des producteurs propriétaires est en baisse dans la MRC depuis 2007, voir même depuis plusieurs années.**
- Le fait de ne pas être propriétaire ou de ne pas bénéficier d'une entente de location à long terme peut limiter les investissements et par conséquent la consolidation ou le développement des entreprises, en plus d'être un frein pour l'établissement de nouveaux agriculteurs.

**Note** <sup>1</sup> : Le MAPAQ n'exigeait pas de bail de location pour les terres cultivées avant 2007. Les données de 2004 sont donc jugées moins fiables et pourraient être inexactes.

#### 4.2 Productions végétales dans la MRC de Charlevoix

**Dans la MRC de Charlevoix, les fourrages demeurent la principale culture.** En 2010, ces derniers couvraient plus de la moitié (55 %) du territoire cultivé. Venait ensuite le groupe des céréales, protéagineux et oléagineux qui occupait près du quart (24 %) des terres en culture et les pâturages qui représentaient 17 % des terres. Le reste (4 %) était utilisé pour la culture des fruits et des légumes ainsi que pour l'horticulture ornementale.

Cependant, lorsque l'on examine l'évolution des productions végétales, on remarque un changement au niveau des trois (3) principales productions. Quoique la production de fourrages occupait plus de la moitié des superficies en culture de la MRC en 2010, on constate une diminution de l'ordre de 6% depuis 2004. **On note aussi une hausse des superficies cultivées en céréales, protéagineux et oléagineux équivalente à 42 % depuis 2004.** Il est à noter qu'à partir de 2007, le marché favorable à la production de céréales a eut un impact parfois significatif sur l'utilisation des terres agricoles, particulièrement dans les régions du Québec qui étaient davantage orientées dans la production de fourrages et de pâturages. Le prix intéressant offert pour les céréales a incité certains producteurs à modifier le type de cultures privilégiées. **Les superficies en pâturage, troisième production végétale en importance dans la MRC, ont quant à elles connu une diminution depuis 2004** (de l'ordre de 17%). On attribue une part importante de cette baisse à la diminution du nombre de bovins de boucherie sur le territoire.

Le tableau ci-dessous dresse le portrait de l'évolution récente des grands types de productions végétales.

**Tableau 30 : Évolution des productions végétales (ha) dans la MRC de Charlevoix entre 2007 et 2010**

PRODUCTIONS VÉGÉTALES	SUPERFICIE 2010 (ha)	TENDANCE 2007-2010	ÉCART 2007-2010	
Céréales, protéagineux, oléagineux	1 537	↑	+ 551 ha	+ 56 %
Fourrages	3 582	↓	- 659 ha	- 16 %
Pâturages	1 085	↓	- 172 ha	- 14 %
Légumes	86	↑	+ 41 ha	+ 91 %
Fruits	185	↑	+ 56 ha	+ 43 %
Horticulture ornementale en champs	19	↓	- 6 ha	- 24 %
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>6 494</b>	<b>↓</b>	<b>- 190 ha</b>	<b>- 3 %</b>

Source des données : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

**Un tableau complet des superficies des différentes productions végétales pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.**

Finalement, la **production acéricole est une activité marginale dans la MRC de Charlevoix**. Il existe de petits exploitants (cabanes à sucre familiales) dans la MRC. Il s'agit d'un loisir pour ces particuliers.

Malgré le fait que le territoire de Petite-Rivière-Saint-François ne soit pas inclus dans la zone agricole provinciale et qu'aucun producteur inscrit au MAPAQ n'y soit recensé, il est possible d'y retrouver des secteurs de cultures encore entretenus par des particuliers. Des bâtiments agricoles peuvent y être observés et d'anciens producteurs possèdent toujours de la machinerie. De même, au niveau acéricole, **c'est à Petite-Rivière-Saint-François que l'on retrouve la plus grande quantité d'érablières**. Les vergers, tout comme les érablières, ont autrefois fait parler de la municipalité. La section 9 - *Potentiel agricole du territoire* traite des potentiels pour l'ensemble des municipalités de la MRC.

Pour raffiner notre portrait des cultures, les données de la Financière agricole nous ont été utiles pour identifier les productions présentes dans la MRC, les superficies assurées et l'évolution de ces superficies dans les dernières années. L'analyse de ces données permet d'identifier onze (11) productions végétales assurées dans la MRC entre 2008 et 2012, ce qui nous donne une idée de l'importance qu'elles occupent sur le territoire. Ces productions sont le foin, l'avoine, l'orge, le blé, le maïs, les autres céréales, le canola, les cultures mixtes, les petits fruits, le maraîcher et le soya.

**Tableau 31 : Superficies en culture assurée (arrondies à l'hectare) pour chaque production rencontrée entre 2008 et 2012**

Type de culture	Superficie cultivée assurée en 2008	Superficie cultivée assurée en 2010	Superficie cultivée assurée en 2012	Tendance 2008-2012	Part occupée (%) en 2012
Foin	3 647	2 963	2 425	↓	62,2 %
Avoine	300	368	587	↑	15,1 %
Orge	442	683	499	↑	12,8 %
Blé	157	379	207	↑	5,3 %
Maïs	29	29	58	↑	1,5 %
Autres céréales	14	23	44	↑	1,1 %
Canola	32	52	36	↑	0,9 %
Cultures mixtes	64	18	30	↓	0,8 %
Petits fruits	11	11	12	stable	0,3 %
Maraîcher	6	4	0	↓	0 %
Soya	0	22	0	stable	0 %
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>4 702</b>	<b>4 550</b>	<b>3 898</b>	<b>↓</b>	<b>100 %</b>

Sources : Financière agricole (Cultures assurées 2008, 2010 et 2012). Données extraites de la base de données géomatique téléchargées à partir du portail municipal *Territoires* (MAMOT).

Ainsi, en 2012, les principales cultures assurées dans la MRC étaient les productions fourragères (62 % des superficies assurées), l'avoine (15 %) et l'orge (13 %). Le blé venait ensuite avec une part d'un peu plus de 5 % des cultures assurées et le maïs, 1,5 %. Rappelons qu'environ 70% des cultures végétales de la MRC sont assurées. Cependant, cette tendance est à la baisse; les superficies en culture assurée sont en diminution depuis 2008.

*Champs d'orge de la ferme Barjo, Baie-Saint-Paul*



*photo : Amélie Tremblay*

#### 4.3 Céréales, protéagineux et oléagineux

Les tableaux qui suivent permettent d'illustrer l'évolution des différentes cultures dans chaque municipalité de la MRC de Charlevoix. Débutons par les cultures de céréales, de protéagineux et d'oléagineux, qui incluent en plus des céréales (principalement l'avoine, l'orge et le blé), le maïs, le soya et le canola.

La tendance présentée plus tôt pour l'ensemble de la MRC reflète bien ce qui se passe dans chacune des municipalités. Ainsi, **ce type de culture est en hausse partout dans la MRC**. Elle se vit également sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)<sup>57</sup>. Cette tendance positive s'explique en partie par le marché qui est actuellement favorable à ces cultures et au développement de nouveaux grains plus résistants au froid et aux ravageurs. En effet, le prix payé pour les productions céréalières est trois fois plus élevé qu'en 2004, ce qui pousse les agriculteurs à en produire davantage au détriment souvent de la production de fourrages. La MRC de Charlevoix-Est a connu cependant une tendance inverse (négative) due au climat moins favorable pour ces cultures et à la présence moins importante de porcs sur son territoire.

**Tableau 32 : Évolution des superficies (en hectares) de céréales, protéagineux et oléagineux dans les municipalités de la MRC de Charlevoix entre 2007 et 2010**

MUNICIPALITÉ	SUPERFICIES 2010	TENDANCE 2007-2010	ÉCART 2007-2010	
Baie-Saint-Paul	535	↑	+ 223 ha	+ 71 %
Saint-Urbain	101	↑	+ 37 ha	+ 58%
Saint-Hilarion	438	↑	+ 150 ha	+ 52 %
Les Éboulements	323	↑	+ 120 ha	+ 59 %
L'Isle-aux-Coudres	139	↑	+ 20 ha	+ 17 %
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>1 537</b>	<b>↑</b>	<b>+ 551 ha</b>	<b>+ 56 %</b>

Source des données du tableau : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

**Un tableau complet des superficies de céréales, protéagineux et oléagineux pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.**

<sup>57</sup> La CMQ regroupe les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'île-D'Orléans et les villes de Québec et Lévis.

Au niveau de la répartition des cultures céréalières à travers les municipalités, on constate que **l'on retrouve plus du tiers (35 %) de la culture des céréales, protéagineux et oléagineux à Baie-Saint-Paul**, ce qui est tout de même peu surprenant étant donné la présence de sols de bonne valeur agricole dans la vallée, les faibles pentes et les conditions climatiques plus favorables. Saint-Hilarion arrive deuxième avec 28% des superficies en céréales et Les Éboulements recense 21 % de la part de ces superficies agricoles. Malgré la présence de terres de bonne à très bonne valeur agricole, **L'Isle-aux-Coudres recense seulement 9% de l'ensemble des superficies en cultures de céréales, protéagineux et oléagineux.**

Les données concernant la valeur agricole des sols sont présentées à la section 9 - Potentiel agricole du territoire.



#### 4.4 Fourrages

De façon générale, la production fourragère succède dans les champs aux productions de céréales, de protéagineux et d'oléagineux. Ainsi, une partie de la baisse enregistrée au sein de la MRC pour ce type de production s'explique par l'alternance des cultures au champ. Cependant, le marché actuellement favorable pour les cultures céréalières incite aussi certains agriculteurs à produire davantage de ce type de culture au détriment de la production de fourrages.

Les fourrages sont aussi intimement liés à la production laitière, bovine et ovine. **La baisse du cheptel de bovins laitiers et de boucherie dans les dernières années peut expliquer la diminution de superficies en fourrage.**

En terme de répartition, **la production de fourrages se retrouve principalement dans les municipalités de Baie-Saint-Paul (29 %), de Saint-Hilarion (29 %) et des Éboulements (25 %).**

Tableau 33 : Évolution des superficies de fourrages (en hectares) entre 2007 et 2010

MUNICIPALITÉ	SUPERFICIES 2010	TENDANCE 2007-2010	ÉCART 2007-2010	
Baie-Saint-Paul	1 042	↓	- 204 ha	- 16 %
Saint-Urbain	373	↑	+ 127 ha	+ 52 %
Saint-Hilarion	1 035	↓	- 149 ha	- 13 %
Les Éboulements	881	↓	- 459 ha	- 34 %
L'Isle-aux-Coudres	251	↑	+ 26 ha	+ 12 %
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>3 582</b>	<b>↓</b>	<b>- 659 ha</b>	<b>- 16 %</b>

Source des données du tableau : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

**Un tableau complet des superficies en fourrage pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.**

#### 4.5 Pâturages

L'utilisation de pâturages est fortement liée à la présence de ruminants (bovins, caprins et ovins) sur le territoire. Actuellement, les pâturages sont utilisés principalement par les producteurs de bovins de boucherie. Un travail est fait auprès des producteurs de vaches laitières Canadiennes pour le retour aux pâturages. L'un des producteurs de Canadiennes, situé aux Éboulements, envoie ses vaches aux champs durant l'été.

Auparavant, la plupart des animaux étaient envoyés aux pâturages. La modernisation dans nos modes de production a eu comme conséquence de modifier cette pratique. Cette présence se fait plus rare.

Ainsi, la **tendance à la baisse des superficies en pâturages dans la MRC enregistrée depuis 2004 s'explique principalement par la diminution du nombre de bovins de boucherie.**

Tableau 34 : Évolution des superficies de pâturages (en hectares) entre 2007 et 2010

MUNICIPALITÉ	SUPERFICIES 2010	TENDANCE 2007-2010	ÉCART 2007-2010	
Baie-Saint-Paul	276	↓	- 58 ha	- 17 %
Saint-Urbain	182	↓	- 45 ha	- 20 %
Saint-Hilarion	317	↓	- 74 ha	- 19 %
Les Éboulements	259	↑	+ 39 ha	+ 18 %
L'Isle-aux-Coudres	51	↓	- 34 ha	- 40 %
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>1 085</b>	↓	<b>- 172 ha</b>	<b>- 14 %</b>

Source des données du tableau : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

**Un tableau complet des superficies en fourrage pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.**

Parmi les 1 085 hectares présents en 2010 dans la MRC, **une grande part est probablement en pâturages extensifs ou « naturels »**. Ces secteurs sont utilisés au printemps et ne sont pas travaillés avec la machinerie.

**Tout comme les céréales et les fourrages, les pâturages se retrouvent principalement dans les municipalités suivantes : Baie-Saint-Paul (25%), Saint-Hilarion (29%) et Les Éboulements (24 %).** L'Isle-aux-Coudres avait déjà la plus faible part des pâturages en 2004, mais malheureusement, cette part s'amointrit encore avec les années. En 2010, on y retrouve 51 hectares de pâturages, ce qui représente 5% de la superficie totale.

## 4.6 Horticulture

**L'horticulture est peu présente sur le territoire de la MRC.** En 2010, la superficie totale cultivée à des fins horticoles était de 290 hectares. Cette superficie inclut les cultures de légumes, de fruits ainsi que l'horticulture ornementale en champs. L'horticulture (tous types de cultures confondues) a connu une hausse de 46% entre 2007 et 2010, passant de 199 hectares à 290 hectares dans la MRC. La culture du bleuets semi-cultivé est la production horticole qui occupe la plus grande part. Les hausses constatées sont principalement attribuables au développement de la culture du bleuets sauvage. Quoique nous comptons peu d'entreprises orientées dans la culture maraîchère, les superficies utilisées à cette fin ont connu également une hausse intéressante.

### 4.6.1 Culture maraîchère

Concernant la culture de légumes, **on la retrouve majoritairement aux Éboulements qui regroupe 86% de ce type de la production.** Cette production est partagée principalement entre deux entreprises importantes : *Les Jardins du Centre* et *Le Jardin des chefs*, situées sur le plateau des Éboulements-Centre (à mi-chemin entre le village des Éboulements et celui de St-Joseph-de-la-Rive). Dans la MRC, **la culture de légumes était autrefois une activité plus importante.** L'Isle-aux-Coudres était par exemple reconnue pour la culture des pommes de terre. La transformation de la production artisanale vers une production plus intensive a probablement été l'un des facteurs responsables du déclin de cette production. Par contre, **le développement de l'agrotourisme et des produits issus du terroir charlevoisien ainsi que l'établissement de restaurateurs réputés dans la région devrait favoriser l'essor des productions spécialisées.**

Les deux entreprises des Éboulements travaillent d'ailleurs en ce sens. *Les Jardins du Centre* qui cultive de nombreuses variétés de légumes ont développé depuis quelques années une importante production de courges. Avec celle-ci, l'entreprise offre un service de décoration des façades pour les commerces et les restaurants de la région. De plus, une activité familiale de cueillette de courges est organisée à l'automne. On retrouve également sur le site de l'entreprise une importante boutique offrant des produits régionaux frais et transformés. L'entreprise *Le Jardin des chefs*, quant à elle, se spécialise dans la production de mini-légumes et de fleurs comestibles destinés aux grands restaurateurs de la province. Il n'est pas ouvert au public.

**L'Isle-aux-Coudres, avec ses terres à bon potentiel et son climat favorable, représente un potentiel intéressant pour la culture maraîchère. On retrouve également des terres à bon potentiel dans la vallée du Gouffre où plusieurs petits secteurs semblent inoccupés ainsi que dans le secteur des Éboulements-Centre et des plateaux de St-Joseph-de-la-Rive (Côte des Cèdres, Côte des Érables et Côte des Peupliers).**

Des informations plus complètes sur la nature et le potentiel des sols ainsi que sur le climat peuvent être consultées à la section 9 - *Potentiel agricole du territoire.*

Tableau 35 : Évolution des superficies de cultures de légumes (en hectares) entre 2007 et 2010

MUNICIPALITÉ	SUPERFICIES 2010	TENDANCE 2007-2010	ÉCART 2007-2010	
Baie-Saint-Paul	9	↑	+ 1 ha	+ 13 %
Saint-Urbain	0	---	---	---
Saint-Hilarion	3	stable	0	0 %
Les Éboulements	74	↑	+ 40 ha	+ 118 %
L'Isle-aux-Coudres	0	---	---	---
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>86</b>	<b>↑</b>	<b>+ 41 ha</b>	<b>+ 91%</b>

Source des données du tableau : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

**Un tableau complet des superficies en cultures légumières pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.**

#### 4.6.2 Culture fruitière

**On retrouve de la production de fruits dans chacune des municipalités agricoles de la MRC.** Petite-Rivière-Saint-François dont le territoire n'est pas inclus à l'intérieur de la zone agricole possède pourtant un passé agricole. Dans le domaine des productions de fruits, il fut un temps où la municipalité était réputée pour ses vergers.

Au niveau des municipalités « agricoles » (situées en zone agricole), on remarque une hausse des superficies utilisées pour la culture de fruits. **Dans la MRC de Charlevoix, la principale culture fruitière est le bleuet.** Saint-Hilarion qui est occupée par la majorité des bleuetières de la MRC, regroupe la moitié de la superficie totale en culture de ce fruit, soit 91 hectares (2010). La municipalité des Éboulements est bonne deuxième dans cette production avec 47 hectares en bleuets. **La pomme est aussi une culture fruitière importante pour la MRC, et particulièrement pour L'Isle-aux-Coudres** avec la présence de la *Cidrerie et Vergers Pedneault*. En plus de différentes variétés bien connues et ancestrales de pommes, on y retrouve des variétés de poires et des prunes.

L'arrivée d'un agrotransformateur, *Le Domaine de la Vallée du Bras*, a permis d'ajouter quelques hectares supplémentaires en culture de tomates à Baie-Saint-Paul. Il contribue également à la bonification du réseau d'agrotourisme et au développement de produits spécifiques dans la région. L'*Omerto* est le premier vin apéritif de tomates au monde. Il est distribué dans plusieurs pays dont la Chine et les États-Unis.

Le tableau ci-dessous dresse le portrait des superficies en culture fruitière et de leur évolution dans chacune de nos municipalités.

**Tableau 36 : Évolution des superficies de cultures de fruits (en hectares) entre 2007 et 2010**

MUNICIPALITÉ	SUPERFICIES 2010	TENDANCE 2007-2010	ÉCART 2007-2010	
Baie-Saint-Paul	9	↑	+ 3 ha	+ 50 %
Saint-Urbain	20	stable	0 ha	0 %
Saint-Hilarion	91	↑	+ 30 ha	+ 49 %
Les Éboulements	50	↑	+ 22 ha	+ 79 %
L'Isle-aux-Coudres	15	↑	+ 1 ha	+ 7 %
<b>MRC de Charlevoix</b>	<b>185</b>	↑	<b>+ 56 ha</b>	<b>+ 43 %</b>

Source des données du tableau : MAPAQ, Direction régionale Capitale-Nationale, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

**Un tableau complet des superficies de culture de fruits pour les années 2004, 2007 et 2010 peut être consulté à l'annexe I.**

À la lumière des informations inscrites au tableau précédent, on remarque que ce sont les municipalités des Éboulements et de Saint-Hilarion qui ont connu une augmentation importante entre 2007 et 2010.

#### 4.6.3 Culture abritée

Le territoire des Éboulements accueille également un producteur de tomates de serre. Auparavant les *Serres Lacoste*, cette entreprise établie dans la municipalité depuis 1974 vient récemment d'être acquise par les *Serres Sagami*<sup>58</sup>. En 2013, l'entreprise récoltait environ 1 600 000 kg de tomates<sup>59</sup> sur un site de production de trois hectares. Étant donné que sa production est réalisée en serres, ce producteur n'a pas été comptabilisé dans le tableau précédent.

Cette entreprise est un employeur important pour la région. Sa relance représente une annonce très positive avec l'embauche prévue d'une quarantaine d'employés. Une partie de la production pourrait être orientée

<sup>58</sup> L'entreprise Serres Sagami a fait l'acquisition des Serres Lacoste à la fin de l'année 2014.

Source : *CIHO, Nouvelles*, Lundi 15 décembre 2014

<sup>59</sup> Source : Anne-Marie Maltais-Chabiague, Chef de culture aux Serres Lacostes, Déc. 2013.

vers le biologique. La ligne de tomates biologiques *Biologico* est distribuée actuellement aux États-Unis, en Ontario et ailleurs au Québec.

Les Serres Sagami est l'une des entreprises de production de tomates en serre les plus importantes du Québec. Elle possède cinq sites d'exploitation, incluant celui des Éboulements. La maison-mère est située à Ste-Sophie.



#### **Production de tomates en serre**

source :

Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

<http://www.ita.qc.ca/fr/lapocatiere/finitiale/TPHE/CultureserreTPHE/Pages/CultureserreTPHE.aspx>

#### 4.6.4 Horticulture ornementale en champs

L'horticulture ornementale en champs est une culture marginale dans la MRC. **En 2010, on retrouvait des superficies en horticulture ornementale en champs seulement à Baie-Saint-Paul.** En effet, **19 hectares étaient utilisés à cette fin.** De plus, les superficies utilisées pour ce type de culture ont connu une baisse de l'ordre de 24 % entre 2007 à 2010, passant de 25 à 19 hectares cultivés. Une seule entreprise exploite l'ensemble de ces hectares à des fins de culture ornementale en champs; il s'agit de la cédrière Girard qui se spécialise dans la production de cèdres cultivés pour la confection de haies. Nous estimons que la superficie actuelle cultivée est sensiblement la même qu'en 2010.

À titre comparatif, du côté de la MRC de Charlevoix-Est, trois (3) producteurs sont dans ce type de production pour une superficie totale de 9.1 ha<sup>60</sup>.

Il semble que la tendance à la baisse connue dans notre MRC soit vécue aussi chez nos voisins. En effet, les MRC de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix-Est ont aussi enregistré des diminutions entre 2004 et 2010.

<sup>60</sup> Source de l'information : MAPAQ, *Enregistrement des exploitations agricoles*, 2010.

**FAITS MARQUANTS :**

- Les **fourrages** représentent la plus grande part des terres cultivées dans la MRC, soit **55 %**, mais le nombre d'hectares cultivés à cette fin est en baisse depuis 2004.
- Les **céréales, protéagineux et oléagineux** représentent **24 %** de l'ensemble des superficies en culture et elles connaissent une hausse importante (plus de 40%) depuis 2004.
- À l'intérieur de ce groupe, **l'avoine (10 %), l'orge (8 %) et le blé (3%) sont les céréales les plus cultivées sur notre territoire.**
- Les **pâturages** représentent la troisième production végétale d'importance équivalant à **17 %** de l'ensemble des terres en culture. Les superficies en pâturages sont en baisse depuis 2004 dues à la diminution du nombre de bovins de boucherie sur le territoire.
- **L'horticulture est peu présente dans la MRC.** Les principales cultures que l'on y retrouve sont les légumes (majoritairement aux Éboulements), les bleuets semi-cultivés (majoritairement à St-Hilarion et également aux Éboulements) ainsi que les vergers de L'Isle-aux-Coudres.
- Baie-Saint-Paul, Saint-Hilarion et Les Éboulements sont les municipalités où l'on retrouve les plus grandes superficies cultivées, soit respectivement 1 890 ha (29%), 1 884 ha (29 %) et 1 587 ha (24%) des cultures de la MRC.

## 5. DISTRIBUTION ET MISE EN MARCHÉ

Au Québec, le secteur de la distribution alimentaire est occupé principalement par trois grandes chaînes occupant 75% du marché<sup>61</sup>, soit Loblaws (Maxi, Provigo, Valu-Mart), Métro (Super C, Marché Richelieu, Marché Ami, Marché Extra, Les 5 saisons) et Sobeys (IGA).

Dans la MRC, on retrouve deux supermarchés (situés tous deux à Baie-Saint-Paul) et quelques épicerie locales. En fait, on retrouve un petit commerce en alimentation dans chaque municipalité. Plusieurs d'entre elles offrent quelques produits de la région. Certains commerces (boutique spécialisée, boulangerie, fromagerie, etc.) de la région participent également à la mise en marché des produits d'ici. C'est là qu'on y retrouve d'ailleurs la plus grande diversité de produits régionaux.

**Tableau 37: Épicerie et boutiques spécialisées (alimentaires) dans la MRC de Charlevoix**

Nom	Localisation	Points de vente
<b>Épicerie de grande surface</b>		Baie-Saint-Paul : <b>10</b>
Marché IGA	Baie Saint-Paul	
Maxi	Baie Saint-Paul	
<b>Épicerie de petite surface</b>		Les Éboulements : <b>3</b>
Alimentation W. Boudreault - Marché Bonichoix	L'Isle-aux-Coudres	L'Isle-aux-Coudres: <b>4</b>
Épicerie Chez Paul (station-service)	L'Isle-aux-Coudres	
Alimentation Entre Mer et Monts inc.	Petite-Rivière-Saint-François	
Épicerie Yvon Duchesne et fils AXEP	Saint-Urbain	
Épicerie boucherie Louis-Marie Tremblay	Saint-Hilarion	St-Hilarion: <b>2</b>
Épicerie A. M. Audet	Saint-Hilarion	
<b>Distribution de produits alimentaires spécialisés - boutiques</b>		St-Urbain: <b>1</b>
Laiterie de Charlevoix - boutique de vente	Baie-Saint-Paul	
Al Dente	Baie-Saint-Paul	Petite-Rivière-Saint-François : <b>2</b>
Boucherie de la Baie	Baie-Saint-Paul (centre commercial)	
Boulangerie À <i>chacun son pain</i> - boutique	Baie-Saint-Paul	
Boulangerie Charlevoix - boutique spécialisée (produits sans gluten, produits asiatiques)	Baie-Saint-Paul	
Boutique des Jardins du Centre	Baie-Saint-Paul (centre commercial)	
Boutique <i>Le café du marché</i> (Hôtel La Ferme)	Baie-Saint-Paul	
Boutique <i>Les Vergers Pedneault</i>	Baie-Saint-Paul	
Dépanneur Robin Tremblay (station-service)	Les Éboulements	
L'Épicerie du terroir (Les Jardins du Centre)	Les Éboulements	<b>TOTAL : 22</b>
Boulangerie Laurentide	Les Éboulements (St-Joseph-de-la-Rive)	
Boulangerie Bouchard	L'Isle-aux-Coudres	
Boutique Les Vergers Pedneault	L'Isle-aux-Coudres	
Dépanneur du Versant du Massif	Petite-Rivière-Saint-François	
Le Grand Marché de Charlevoix (GMC) Marché virtuel avec points de chute pour la prise des commandes hebdomadaires: - Baie-Saint-Paul - La Malbaie - St-Siméon - St-Joachim		

<sup>61</sup> Cette information provient du PDZA de la MRC La Côte-de-Beaupré, p. 59.

Depuis 2008, un marché virtuel (Le Grand Marché de Charlevoix) permet aussi aux résidants et aux visiteurs de la région de se procurer des produits (majoritairement alimentaires) d'une quarantaine d'entreprises de la grande région de Charlevoix.

### 5.1 Les circuits de proximité

Charlevoix est reconnue pour ses nombreux produits du terroir et ses circuits de proximité (aussi appelés circuit-courts) qui en favorisent l'accessibilité. «Un circuit court de commercialisation ne comporte au plus qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur»<sup>62</sup>. De même, le lieu de production et le consommateur devraient être reliés par une distance d'au plus 150 km ou se situer dans une même région<sup>63</sup>. **Lorsque l'on parle de circuits de proximité, on pense à la présence de kiosques à la ferme, de marchés publics ou virtuels où le consommateur est en contact direct ou presque avec le producteur. L'épicerie ou la boutique spécialisée qui achète directement du producteur et permet au consommateur de se procurer des produits locaux entre ses murs représente aussi un bel exemple de circuit de proximité.**

Entre 2007 et 2010, le nombre de producteurs de la MRC possédant un kiosque à la ferme a presque doublé passant de 11 à 19. Parmi ceux-ci, plusieurs transforment directement leur production à la ferme; on les qualifie d'agrotransformateurs. **Il est relativement facile de se procurer les produits locaux dans la MRC puisqu'en plus des producteurs qui vendent directement à la ferme, on retrouve une forte concentration de points de vente.** Ceux-ci sont principalement situés sur le territoire de Baie-Saint-Paul ainsi que le long de la route 138/381 reliant Baie-Saint-Paul à St-Urbain. Ces points de vente se retrouvent chez les producteurs, les transformateurs et dans certains commerces et boutiques locaux (voir tableau précédent).

**Le Grand Marché de Charlevoix (GMC) est une autre alternative permettant de se procurer des produits alimentaires de la région en un seul endroit.** Regroupant les commandes effectuées en ligne chaque semaine, les consommateurs récupèrent leur «épicerie» à l'un des quatre points de chute, soit Baie-Saint-Paul, La Malbaie, St-Joachim ou St-Siméon. Ce partenariat permet aux producteurs de vendre leurs produits pratiquement au même prix qu'à la ferme tout en bénéficiant d'une marge de profit plus intéressante. Il leur permet d'ouvrir leur marché et de faire connaître leurs produits, à moindre coût, grâce aux services offerts par l'organisme. Via le GMC, certains producteurs offrent des paniers de légumes. **La ferme Éboulmontaise (Les Éboulements) et Les Jardins Écho Logiques (Saint-Aimé-des-Lacs) offrent également des paniers de légumes (agriculture soutenue par la communauté - ASC) aux résidants de la MRC de Charlevoix.**

**Dans la région de Charlevoix, deux marchés publics existent également depuis quelques années.** Ils sont sous la coordination du GMC. Ainsi, durant la période estivale, un marché public se tient sur la rue St-Étienne à La Malbaie (Charlevoix-Est) tandis qu'on retrouve le second le dimanche sur le quai ferroviaire de l'hôtel la Ferme (Baie-Saint-Paul). **Trois autres événements organisés avant la période des fêtes réunissent producteurs et artisans** et permettent à ces derniers de faire la promotion et la vente de leurs produits. *Le Noël du Grand Marché*, à Baie-Saint-Paul et *Le Salon des artisans de Charlevoix*, à La Malbaie sont réalisés par

<sup>62</sup> Source : <http://www.equiterre.org/fiche/circuits-courts-de-commercialisation-alimentaire>

<sup>63</sup> Critères supplémentaires employés par le MAPAQ.

le GMC ou en partenariat avec celui-ci. *Le Marché de Noël de Baie-Saint-Paul* est organisé par le CLD de la MRC de Charlevoix. Durant deux fins de semaine, ce marché extérieur de type européen occupe la rue Saint-Jean-Baptiste et regroupe artisans, artistes, producteurs et commerçants locaux.

## 5.2 Les HRI

La région de Charlevoix est une région touristique reconnue. On y retrouve de nombreux sites d'hébergement et de restaurants offrant des expériences variées à la clientèle. Plusieurs de ces entreprises offrent au menu des produits du terroir. Le réseau de l'hébergement et de la restauration représente ainsi une source importante de clients actuels et potentiels consommant des produits alimentaires frais et transformés de la région.

Charlevoix se distingue également par la présence de plusieurs institutions importantes qui desservent une population éloignée des grands centres. Ainsi, on retrouve dans Charlevoix (les deux MRC), deux hôpitaux et un centre collégial.

**Le réseau des HRI (hôtellerie, restauration et institutionnel) constitue un marché intéressant pour les PME agroalimentaires québécoises. Il peut représenter un complément au circuit traditionnel de distribution au détail.**<sup>64</sup> Le tableau ci-dessous dresse le portrait des établissements HRI présents dans Charlevoix et démontre le grand potentiel de marché pour nos producteurs et transformateurs.

Tableau 38 : Recensement des établissements hôteliers, restaurants et institutions dans Charlevoix

Type d'établissement - Hôtellerie <sup>1</sup> et restauration	Nombre de permis d'exploitation en 2012
Hôtels	85
Gîtes	87
Restaurants	79 <sup>2</sup>
Type d'établissement - Institutionnel	Nombre d'établissements en 2014
Hôpitaux	2
Centre d'études collégiales, polyvalentes, écoles primaires <sup>3</sup> et CPE	20
<b>TOTAL</b>	<b>273</b>

<sup>64</sup> Source : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/Bulletins/bioclips/SecteurHRI/Pages/SecteurHRI.aspx>, [Page consultée le 5 mars 2014].

Source des données du tableau précédent :

*Hôtellerie, restauration* : Tourisme Charlevoix, *Plan stratégique de développement*, juin 2013.

*Institutionnel* : MRC de Charlevoix, relevé terrain, 2014.

**Note 1 - tableau précédent** : Les résidences de tourisme n'ont pas été comptabilisées dans l'hôtellerie puisqu'elles n'offrent pas de service de restauration.

**Note 2 - tableau précédent** : Le nombre de restaurants inscrits correspond aux établissements membres de Tourisme Charlevoix, ce qui est en dessous du nombre réel de restaurants dans la région.

**Note 3 - tableau précédent** : Certaines écoles primaires ne possèdent pas de service de cafétéria ou partagent ce service avec la polyvalente.

Parmi ces données, mentionnons au niveau de la restauration, que 23% des restaurants membres de Tourisme Charlevoix sont saisonniers. Somme toute, Charlevoix regroupe une présence importante de HRI. **Comparativement à la MRC de La Côte-de-Beaupré, les HRI des deux MRC de la région de Charlevoix sont près de quatre fois plus nombreux<sup>65</sup>.**

#### FAITS MARQUANTS :

- **On retrouve deux supermarchés dans la MRC**; tous deux sont situés à Baie-Saint-Paul. Chaque municipalité est desservie par un commerce en alimentation. La superficie et la variété des produits offerts varient d'une municipalité à l'autre.
- **Le marché virtuel *Le Grand Marché de Charlevoix* permet le regroupement, la promotion et la vente des produits d'une quarantaine d'entreprises agricoles de la région.** C'est à l'un des quatre points de distribution, situés dans le grand Charlevoix, que les consommateurs recueillent leur commande hebdomadaire.
- Il est relativement facile de se procurer les produits agroalimentaires de la région : kiosques à la ferme, marchés publics ou via l'une des nombreuses boutiques.

**On retrouve la majorité des points de vente offrant des produits régionaux à Baie-Saint-Paul** ainsi que le long de la route 138 et 381, reliant Baie-Saint-Paul à Saint-Urbain.

- **Charlevoix se distingue par la présence de nombreux HRI (hôtellerie, restauration et institutionnel) qui représentent un marché potentiel intéressant pour le secteur agroalimentaire.**

<sup>65</sup> Source : Plan de développement de la zone agricole de La Côte-de-Beaupré, Portrait du territoire et Diagnostic, Août 2013, p.64.